

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

La légitimité à l'épreuve de la non-participation

**Ce que la non-participation révèle des dispositifs
participatifs : le cas de l'Assemblée citoyenne
carolo**

Auteur : Valentin Heraut
Promotrice : Prof. Dr. Nathalie Schiffino-Leclercq
Lectrice : Prof. Dr. Claire Dupuy

Année académique 2025-2026
Master 120 en Administration publique, à finalité spécialisée Insertion
professionnelle

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Si j'ai eu recours à l'IA, j'ai scrupuleusement respecté les règles établies en la matière par la note du bureau Faculté ESPO en date du 1^{er} juillet 2024, tout particulièrement dans son point 4.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses en ce compris l'usage des outils d'intelligence artificielle générative et savoir qu'un plagiat ou que toute autre forme d'irrégularité est une faute grave et est susceptible de donner lieu aux procédures et sanctions prévues aux articles 107 à 114 du RGEE (Règlement général des études et des examens) ».

Résumé

Au cours des dernières décennies, les démocraties représentatives ont vu émerger de nouvelles formes de participation citoyenne destinées à répondre aux défis croissants de la légitimité démocratique. Si ces dispositifs occupent aujourd'hui une place importante dans la littérature scientifique, les citoyens qui choisissent de ne pas y participer demeurent relativement peu étudiés. Ce mémoire cherche à comprendre comment les citoyens non-participants perçoivent la légitimité d'un dispositif participatif local, à travers le cas de l'Assemblée citoyenne carolo. Cette recherche repose sur une démarche qualitative fondée sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès de citoyens ayant décliné leur participation au dispositif, complétés par des entretiens menés avec des personnes impliquées dans son organisation. Les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse thématique réflexive.

Les résultats montrent que la non-participation résulte d'une combinaison de déterminants liés aux contraintes personnelles, aux caractéristiques du dispositif, aux formes alternatives d'engagement citoyen ainsi qu'aux perceptions de son utilité. Ils révèlent également que les citoyens évaluent les dispositifs participatifs dans un contexte politique plus large. Leurs jugements sont notamment influencés par la confiance accordée aux représentants, leur capacité à être perçus comme à l'écoute des citoyens et à traduire les contributions citoyennes en réalisations concrètes.

En donnant la parole à une catégorie de citoyens encore peu étudiée, ce mémoire apporte un éclairage complémentaire sur les conditions dans lesquelles les dispositifs participatifs sont perçus comme légitimes.

Mots-clés : légitimité démocratique - dispositifs participatifs - non-participation - Assemblée citoyenne carolo

Remerciements

Les quelques pages qui suivent viennent clore cinq années d'université qui compteront parmi les plus belles de ma vie. Ce mémoire aura été le défi le plus exigeant de mon parcours académique. Les doutes auront été nombreux, les larmes auront coulé, mais elles auront toujours laissé place à la détermination d'aller jusqu'au bout.

Ces cinq années auront nourri ma passion pour les sciences politiques et l'administration publique, tout en faisant de moi la personne que je suis aujourd'hui.

Je remercie tout d'abord ma promotrice, la professeure Nathalie Schiffino-Leclercq, pour son accompagnement et ses conseils. C'est avec son cours que s'est ouvert mon parcours universitaire, et c'est aujourd'hui avec elle qu'il s'achève. La boucle est ainsi bouclée.

Je tiens également à remercier le docteur Jehan Bottin pour avoir initié la réflexion à l'origine de cette recherche.

Je remercie également les professeur(e)s et les assistant(e)s qui ont marqué ces cinq années. Je remercie particulièrement le professeur Stéphane Moyson pour son écoute, sa grande humanité et la richesse de nos échanges. J'espère que nous aurons encore l'occasion de travailler ensemble.

Je remercie la professeure Claire Dupuy, pour le temps consacré à la lecture de ce mémoire.

Je remercie les personnes ayant accepté de participer à cette recherche, sans lesquelles ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour.

Je remercie enfin mes parents et mon frère pour leur soutien indéfectible, leur confiance et leur présence à chaque étape de ce parcours. Vous avez vécu, durant ces cinq années, au rythme de mes blocus, de mes réussites, de mes doutes et de mes périodes de stress, sans jamais cesser de croire en moi. Votre soutien aura été une force précieuse. Je remercie également ma marraine pour le temps et l'attention qu'elle a consacrés à la relecture de ce mémoire, ainsi que ma « famille formidable », sans laquelle cette aventure n'aurait tout simplement pas été possible.

Je terminerai ces quelques lignes par cette conviction, qui m'a accompagnée tout au long de ces cinq années : « Si vous ne vous intéressez pas à la politique, soyez certains que la politique, elle, s'intéresse à vous ».

Table des matières

Résumé	ii
Remerciements	iii
Introduction générale	1
Chapitre I : l'état de l'art	3
1.1. La crise du système représentatif et de la légitimité démocratique	3
1.2. La légitimité : entre fondements théoriques et enjeux contemporains	7
1.2.1. La légitimité comme fondement de la domination politique	7
1.2.2. Les dimensions procédurales et substantielles de la légitimité démocratique	10
1.3. Les dispositifs participatifs comme réponse aux enjeux de légitimité	14
1.3.1. La diversité et les fonctions des dispositifs participatifs	17
1.3.2. Les limites des dispositifs participatifs	21
1.4. La non-participation comme rapport critique à la légitimité	23
1.4.1. Penser la non-participation au-delà de l'apathie politique	23
1.4.2. Les déterminants de la non-participation	26
Chapitre II : le contexte et la méthodologie de la recherche	32
2.1. Le choix de l'approche qualitative	32
2.2. Présentation du cas d'étude	33
2.2.1. L'Assemblée citoyenne carolo	33
2.2.2. L'Assemblée citoyenne carolo dans le paysage des mini-publics belges	36
2.3. La collecte des données	39
2.3.1. Le recours à l'entretien semi-directif	39
2.3.2. Retour critique sur la collecte des données	41
2.3.2.1. La difficulté à recruter des répondants	41
2.3.2.2. Le déroulé des entretiens	42
2.4. L'analyse des données	44
2.4.1. L'analyse thématique comme méthode d'analyse des données	44
2.4.2. L'analyse thématique : les conditions d'une mise en œuvre rigoureuse	46
Chapitre III : les résultats	48

3.1.	Profil des répondants _____	48
3.2.	Derrière la non-participation, des logiques multiples _____	50
3.2.1.	Les contraintes de la participation _____	50
3.2.2.	Des formes alternatives d'engagement _____	52
3.2.3.	Une thématique qui ne parle pas à tout le monde _____	53
3.2.4.	Participer oui... mais pas sous n'importe quelle forme _____	54
3.3.	La légitimité du dispositif participatif se construit à travers plusieurs dimensions _____	55
3.3.1.	La représentativité du dispositif remise en question _____	55
3.3.2.	Qu'advient-il des recommandations ? _____	57
3.4.	Au-delà du dispositif, un regard porté sur les représentants _____	59
3.4.1.	Le sentiment de ne pas être entendu par les représentants _____	59
3.4.2.	Des attentes fortes envers les décideurs _____	61
3.5.	Conclusion intermédiaire _____	63
Chapitre IV : la discussion des résultats _____		64
4.1.	La légitimité : entre fondements théoriques et enseignements empiriques _____	64
4.2.	La non-participation comme rapport critique à la légitimité _____	67
4.3.	Les dispositifs participatifs comme réponse aux enjeux de légitimité _____	69
Conclusion générale _____		71
Bibliographie _____		74
Articles scientifiques _____		74
Chapitre d'ouvrages _____		76
Livres _____		78
Rapports, documents institutionnels et documents PDF _____		78
Documents internes _____		79
Logiciels _____		79
Annexes _____		80
Convention RGPD _____		80
Guides d'entretien non-répondants _____		83

Guide d’entretien organisateurs de dispositifs	85
Arbre thématique	90
<i>Retranscriptions des entretiens</i>	<i>91</i>
Entretien avec Christophe	91
Entretien avec Nicolas	120
Entretien avec Laura	146

Introduction générale

Les démocraties contemporaines semblent traversées par un paradoxe. Si la démocratie demeure le régime politique auquel les citoyens continuent d'accorder une forte légitimité, les institutions chargées de la faire vivre font l'objet de critiques croissantes. Défiance envers les responsables politiques, sentiment d'éloignement des centres de décision, remise en question de la capacité des élus à représenter les attentes de la population ou encore interrogations quant à l'efficacité de l'action publique alimentent aujourd'hui un débat récurrent sur le fonctionnement des démocraties représentatives (Pharr et al., 2000 ; Norris, 2011). Cette évolution ne traduit toutefois pas un rejet de la démocratie en tant que principe de gouvernement. Elle révèle davantage un décalage entre les attentes des citoyens et la manière dont celles-ci sont prises en compte par les institutions politiques.

Face à ces constats, de nombreuses démocraties ont progressivement développé de nouvelles formes de participation citoyenne destinées à compléter les mécanismes traditionnels de la représentation politique. Jurys citoyens, budgets participatifs, ou encore assemblées citoyennes reposent sur l'idée qu'une implication plus importante des citoyens dans les processus décisionnels pourrait contribuer à rapprocher citoyens et représentants, améliorer l'action publique et renforcer la légitimité des décisions (Blondiaux & Sintomer, 2002 ; Fung, 2006 ; Reuchamps et al., 2017). Cette évolution s'observe également en Belgique. Un rapport du Sénat belge (2021) souligne ainsi la nécessité de moderniser le système démocratique en renforçant l'implication des citoyens dans les processus décisionnels à tous les niveaux de pouvoir. Cette dynamique s'est traduite par une multiplication des dispositifs participatifs, tant à l'échelle fédérale que régionale et locale.

Si les recherches consacrées aux dispositifs participatifs se sont largement développées ces dernières années, elles se sont principalement intéressées à leur fonctionnement, à leurs effets ou encore aux expériences des citoyens qui y participent. À l'inverse, les citoyens qui choisissent de ne pas prendre part à ces démarches demeurent relativement peu étudiés, alors même qu'ils représentent la majorité des personnes invitées à participer à ce type de dispositifs (Jacquet & Sainty, 2023). Pourtant, les perceptions de ces citoyens participent elles aussi à la construction de la légitimité des dispositifs participatifs. Dès lors, comprendre la manière dont les non-participants perçoivent ces dispositifs apparaît comme un enjeu scientifique majeur, tant pour enrichir les connaissances relatives à la démocratie participative que pour mieux

appréhender les conditions de leur légitimité. À partir de ce constat, ce mémoire cherche à répondre à la question de recherche suivante : *Comment les citoyens non-participants perçoivent-ils la légitimité d'un dispositif participatif local ?*

La littérature consacrée à la démocratie participative et à la légitimité démocratique étant particulièrement abondante, ce mémoire fait le choix de structurer son cadre théorique autour de quatre piliers complémentaires. Le premier porte sur la crise du système représentatif et les transformations contemporaines de la légitimité démocratique. Le deuxième est consacré aux principaux fondements théoriques de la légitimité. Le troisième s'intéresse aux dispositifs participatifs comme réponse aux enjeux contemporains de la démocratie. Enfin, le quatrième examine la non-participation comme un objet d'étude à part entière, indispensable pour comprendre les perceptions de la légitimité des dispositifs participatifs.

La question de recherche est étudiée à travers le cas de l'Assemblée citoyenne carolo, un dispositif participatif mis en place par la Ville de Charleroi. Ce terrain permet d'examiner la manière dont des citoyens ayant été invités à participer, mais ayant choisi de décliner cette invitation, perçoivent la légitimité d'un dispositif participatif local.

Afin d'apporter des éléments de réponse à cette question, cette recherche adopte une démarche qualitative fondée sur une étude de cas. Les données ont été recueillies au moyen d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de citoyens non-participants ainsi qu'auprès de personnes impliquées dans l'organisation du dispositif. Elles ont ensuite été analysées à l'aide d'une analyse thématique réflexive inspirée des travaux de Braun et Clarke (2006, 2021).

En donnant la parole à des citoyens qui ont fait le choix de ne pas participer à un dispositif participatif, ce mémoire entend contribuer à une littérature encore largement centrée sur les participants. Il propose ainsi un regard complémentaire sur les dispositifs participatifs en interrogeant leur légitimité à travers les perceptions de celles et ceux qui restent à l'écart du processus participatif. Plus largement, cette recherche ambitionne de contribuer à une meilleure compréhension des conditions dans lesquelles les dispositifs participatifs sont susceptibles d'être perçus comme légitimes par les citoyens auxquels ils s'adressent.

Chapitre I : l'état de l'art

Ce chapitre a pour objectif de présenter le cadre théorique dans lequel s'inscrit cette recherche. Il vise à identifier les principaux concepts mobilisés par la littérature, à mettre en évidence les connaissances existantes et à construire les fondements théoriques qui guideront l'analyse des données empiriques. À cette fin, il s'articule autour de quatre axes complémentaires : la crise du système représentatif et les transformations de la légitimité démocratique, les fondements théoriques de la légitimité, les dispositifs participatifs comme réponse aux enjeux contemporains de la démocratie, ainsi que la non-participation comme objet d'étude permettant d'éclairer les perceptions citoyennes des dispositifs participatifs.

1.1. La crise du système représentatif et de la légitimité démocratique

Depuis plusieurs décennies, de nombreux travaux soulignent l'existence d'un éloignement croissant entre les citoyens et les institutions politiques. Cette évolution se manifeste notamment par une baisse de certaines formes traditionnelles de participation politique, une diminution de la confiance envers les responsables publics ainsi qu'un sentiment de déconnexion à l'égard des instances de décision (Smith, 2009 ; Sintomer, 2011 ; Bacqué & Sintomer, 2011 ; Pharr & al., 2000). Pour autant, cette défiance ne s'accompagne pas nécessairement d'un rejet des principes démocratiques. Les citoyens continuent généralement d'accorder une grande importance aux valeurs démocratiques et au principe même de la démocratie, tout en exprimant une insatisfaction croissante à l'égard de son fonctionnement concret (Norris, 2011). L'enjeu résiderait ainsi moins dans un rejet de la démocratie en elle-même que dans l'écart perçu entre les attentes démocratiques des citoyens et le fonctionnement réel de celle-ci. Cet écart est au cœur de ce que Norris désigne comme le « *déficit démocratique* » (Norris, 2011, p. 31). Cette distinction entre l'attachement aux principes démocratiques et l'évaluation critique du fonctionnement des institutions représentatives est également mise en évidence dans d'autres travaux, qui montrent que les difficultés rencontrées par les démocraties occidentales concernent davantage le fonctionnement des institutions représentatives que l'adhésion à la démocratie elle-même (Pharr et al., 2000).

Cette lecture conduit à nuancer les diagnostics les plus alarmistes annonçant une crise généralisée de la démocratie. L'insatisfaction exprimée à l'égard des institutions ne traduit pas nécessairement une remise en cause des idéaux démocratiques. Au contraire, elle peut

témoigner des exigences accrues à l'égard de leur mise en œuvre. Cette situation caractérise ce que Norris appelle les « *critical citizens* », c'est-à-dire des citoyens qui demeurent attachés à la démocratie comme principe de gouvernement tout en portant un regard critique sur le fonctionnement effectif des institutions politiques (Norris, 2011, p. 34). Cette remise en cause des institutions représentatives ne doit toutefois pas être interprétée comme un désengagement généralisé de la vie publique. Si la confiance envers les institutions tend à s'éroder, les citoyens continuent à s'investir dans les affaires collectives sous d'autres formes, notamment à travers les associations, les mouvements sociaux ou diverses mobilisations citoyennes. L'engagement citoyen ne disparaît donc pas ; il se manifeste via d'autres formes de participation (Sintomer, 2011).

Plusieurs mécanismes permettent d'expliquer l'émergence de ce déficit démocratique. Une première série d'explications met l'accent sur l'évolution des attentes citoyennes. L'élévation du niveau d'éducation, le développement des compétences cognitives ainsi que la diffusion de valeurs davantage orientées vers l'autonomie, l'émancipation et l'expression de soi contribueraient à rendre les citoyens plus exigeants à l'égard des institutions démocratiques (Norris, 2011). Dans cette perspective, le décalage observé ne résulterait pas nécessairement d'une dégradation du fonctionnement démocratique mais d'une augmentation des attentes auxquelles les institutions doivent répondre. Cette évolution contribue notamment à renforcer les demandes de participation et d'implication dans les processus de décision publique, une dimension qui fait écho aux réflexions ultérieures de Scharpf (2006) sur la légitimité démocratique et, plus particulièrement, sur l'importance de la participation des citoyens dans la production des décisions publiques.

Une deuxième série d'explications insiste sur le rôle joué par les médias et l'information politique. Cette médiatisation de la vie politique constitue une source majeure d'information politique pour les citoyens et influencent dès lors la manière dont ceux-ci évaluent les gouvernements et les institutions publiques. Une couverture médiatique largement centrée sur les conflits, les scandales ou les dysfonctionnements politiques peut contribuer à alimenter les perceptions critiques du fonctionnement démocratique (Norris, 2011). Cette évolution s'inscrit dans un contexte plus large de transformation des modes de circulation de l'information. Le développement des technologies de l'information et de la communication a considérablement facilité l'accès à l'information, multiplié les espaces de débat public et renforcé la capacité des citoyens à interpeller directement les décideurs politiques. Dans le même temps, ces évolutions

ont contribué à accroître la visibilité des controverses et des critiques adressées aux institutions représentatives (Reuchamps et al., 2017).

Enfin, une troisième série d'explications renvoie à l'offre politique elle-même. Dans cette perspective, les citoyens évaluent la qualité réelle du fonctionnement démocratique et portent un jugement sur la capacité des institutions à répondre à leurs attentes. Le déficit démocratique peut ainsi résulter d'une gouvernance jugée insatisfaisante, de politiques publiques perçues comme inefficaces ou encore d'institutions considérées comme insuffisamment représentatives ou réactives aux demandes sociales. Les citoyens portent alors un jugement critique sur la performance des institutions représentatives plutôt que sur la démocratie elle-même (Norris, 2011 ; Pharr et al., 2000). Cette approche présente une proximité importante avec les travaux de Scharpf (2006), qui soulignent que la légitimité démocratique dépend également de la capacité des institutions à produire des résultats jugés satisfaisants par les citoyens. L'insatisfaction démocratique peut ainsi être alimentée tant par un sentiment de faible influence sur les décisions publiques que par une évaluation négative des résultats produits par l'action publique.

Le déficit démocratique résulte donc moins d'un facteur unique que de la combinaison de plusieurs éléments : des attentes démocratiques plus élevées, une exposition accrue à des informations politiques parfois négatives et une évaluation critique des performances institutionnelles (Norris, 2011). Ses conséquences peuvent toutefois être interprétées différemment. Dans une lecture positive, l'insatisfaction démocratique peut nourrir des demandes de réforme et stimuler l'engagement citoyen. Dans une lecture plus négative, elle peut au contraire fragiliser la confiance envers les institutions, favoriser le retrait politique ou renforcer les formes de contestation. Norris adopte une position intermédiaire : elle refuse à la fois l'idée d'un effondrement généralisé de la démocratie et celle selon laquelle ces tensions seraient sans conséquence. Le déficit démocratique doit plutôt être compris comme un phénomène ambivalent, susceptible de produire des effets différents selon les contextes politiques et sociaux (Norris, 2011).

Les attentes croissantes des citoyens ne suffisent toutefois pas, à elles seules, à expliquer les difficultés rencontrées par les démocraties représentatives. La littérature met également en évidence plusieurs limites propres au fonctionnement des mécanismes représentatifs traditionnels. À cet égard, le processus d'élaboration des politiques publiques peut être

confronté à plusieurs déficits. Tout d'abord, les citoyens ne disposent pas toujours de préférences clairement établies sur les questions publiques. Face à des enjeux souvent complexes, leurs jugements peuvent se préciser, se nuancer ou évoluer lorsqu'ils disposent d'informations complémentaires et confrontent leurs points de vue à ceux d'autres citoyens. Ensuite, les mécanismes électoraux ne transmettent que de manière imparfaite ces préférences aux responsables publics. Les élections constituent des moments ponctuels qui ne permettent pas toujours d'exprimer avec précision les attentes des citoyens sur l'ensemble des enjeux politiques. Un troisième déficit concerne l'imputabilité des responsables publics, dans la mesure où les élus et les administrations peuvent poursuivre des objectifs qui ne correspondent pas pleinement aux préférences de la population, sans que les mécanismes de contrôle démocratique permettent systématiquement de corriger cette situation. Enfin, l'État ne dispose pas toujours des connaissances, des ressources ou des capacités nécessaires pour résoudre efficacement certains problèmes publics, notamment lorsque ceux-ci nécessitent une connaissance fine des réalités locales ou la coopération des citoyens eux-mêmes (Fung, 2011).

Les analyses développées jusqu'à présent mettent en évidence les différentes difficultés auxquelles sont confrontées les démocraties représentatives. Bekkers et Edwards (2007) considèrent toutefois que ces constats invitent à déplacer la réflexion. Selon eux, les difficultés rencontrées par les démocraties contemporaines ne peuvent être comprises uniquement à partir des dysfonctionnements des institutions ou des mécanismes représentatifs. Elles conduisent également à s'interroger sur les critères à partir desquels ces institutions sont jugées démocratiquement légitimes. Dans cette perspective, le déficit démocratique est avant tout abordé comme une question de légitimité. Avant d'évaluer les limites d'un système de gouvernance, il convient ainsi de préciser les fondements qui permettent de considérer son action et ses décisions comme légitimes. Cette évolution conduit dès lors à s'intéresser plus précisément aux différentes conceptions de la légitimité développées dans la littérature (Bekkers & Edwards, 2007).

Les développements précédents montrent que les difficultés rencontrées par les démocraties représentatives conduisent progressivement à s'interroger sur la légitimité des institutions publiques. La défiance à l'égard des représentants politiques, les limites des mécanismes représentatifs et les attentes croissantes des citoyens alimentent ainsi ce qui est présenté comme une crise de la légitimité des institutions démocratiques (Duchastel, 2005). Cette interprétation s'inscrit dans le prolongement des travaux montrant que les citoyens continuent d'adhérer aux

principes démocratiques tout en portant un jugement critique sur le fonctionnement des institutions (Norris, 2011). Cette évolution invite dès lors à préciser la notion de légitimité et les différentes approches qui permettent de l'appréhender.

1.2. La légitimité : entre fondements théoriques et enjeux contemporains

1.2.1. La légitimité comme fondement de la domination politique

Dans les démocraties contemporaines, la question de la légitimité occupe une place centrale dans l'analyse du fonctionnement des institutions politiques et des relations entre citoyens et pouvoir public. Si la démocratie apparaît aujourd'hui comme le modèle politique dominant à l'échelle internationale, la littérature souligne également une crise des institutions démocratiques, marquée notamment par une défiance croissante à l'égard des représentants politiques, un affaiblissement des mécanismes traditionnels de représentation et une participation électorale en recul. Pour certains, la crise actuelle de démocratie résulte avant tout d'une crise de légitimité (Duchastel, 2005). Dans ce contexte, la capacité des institutions à susciter l'adhésion apparaît comme un enjeu majeur. La légitimité ne renvoie pas uniquement à l'existence formelle ou légale d'une institution mais également à la reconnaissance de sa validité et de son acceptabilité par les citoyens. Ainsi, comme souligne Max Weber (1971), toute domination politique repose en partie sur une croyance dans la légitimité de l'ordre établi, c'est-à-dire sur l'acceptation, par les individus, de l'autorité qui s'exerce sur eux. Dans cette perspective, la légitimité apparaît comme une condition essentielle à la stabilité des régimes politiques, mais également comme une condition de l'engagement et de la participation citoyenne à la vie publique. Il apparaît donc indispensable de comprendre comment la légitimité se construit, se maintient ou se fragilise. Cette analyse permet ainsi d'éclairer les rapports contemporains des citoyens aux institutions démocratiques et plus particulièrement, dans le cadre de ce mémoire, aux dispositifs participatifs.

La légitimité constitue une notion centrale en science politique, mais également l'une des plus difficiles à définir. Plusieurs auteurs soulignent qu'il n'existe pas de définition unique du concept, celui-ci pouvant être appréhendé selon des perspectives différentes (Bekkers & Edwards, 2007). Selon les approches retenues, l'appréciation de la légitimité peut reposer sur plusieurs éléments, notamment le respect des règles en vigueur, la qualité des procédures ayant conduit à la décision ou encore la perception que cette décision est juste et conforme aux valeurs partagées par une communauté. Parmi les enseignements qui se dégagent de ces différentes

approches figure notamment la distinction entre légalité et légitimité. Une décision peut être conforme au droit sans être jugée légitime, tout comme une décision peut être acceptée parce qu'elle est perçue comme juste, indépendamment de sa seule conformité aux règles juridiques. La légitimité apparaît dès lors comme une notion multidimensionnelle, dont les fondements ont donné lieu à de nombreuses conceptualisations dans la littérature (Bekkers & Edwards, 2007).

Si les fondements de la légitimité varient selon les approches, la plupart des conceptualisations partagent toutes un point commun : elles envisagent la légitimité comme étroitement liée à la notion d'autorité. La légitimité ne peut être pensée indépendamment de l'exercice du pouvoir, puisqu'elle renvoie à la manière dont une autorité est reconnue et acceptée par ceux auxquels elle s'adresse. Cette articulation entre autorité et légitimité constitue un point de départ commun à de nombreuses conceptualisations développées en science politique (Bekkers & Edwards, 2007).

La réflexion de Weber occupe une place centrale dans l'analyse de la légitimité politique. Pour le sociologue allemand, toute domination politique ne peut reposer exclusivement sur la contrainte ou la coercition. En effet, la domination suppose également une forme de consentement de la part des individus qui y sont soumis. Dans cette perspective, la légitimité désigne le caractère d'un pouvoir considéré comme justifié, normal et conforme aux valeurs dominantes d'une société (Lefebvre, 2017). Weber montre ainsi que l'obéissance à l'autorité ne repose pas uniquement sur la force ou sur la conformité juridique du pouvoir. La légitimité ne doit en effet pas être confondue avec la légalité : un pouvoir peut être légal sans pour autant être reconnu comme légitime. Dès lors, la stabilité d'un ordre politique dépend en grande partie de l'adhésion des citoyens au pouvoir et aux règles qui l'organisent (Lefebvre, 2017).

Afin de penser les différentes formes que peut prendre la légitimité politique, Max Weber distingue trois idéaux-types de domination légitime : *la domination traditionnelle*, *la domination charismatique* et *la domination rationnelle-légale* (Weber, 1971). Pour Weber, ces formes de domination renvoient aux différentes croyances sur lesquelles repose l'acceptation de l'autorité politique par les dominés. La domination ne peut en effet s'exercer durablement uniquement par la contrainte ; elle suppose également que les individus reconnaissent comme légitime le pouvoir exercé sur eux.

La domination traditionnelle repose sur la croyance dans le caractère sacré des traditions et dans la légitimité des autorités héritées du passé. L'obéissance des dominés s'explique alors par l'ancienneté des règles et par leur inscription dans des habitudes sociales considérées comme naturelles ou incontestables. Comme le rappelle Rémi Lefebvre (2017), ce type de domination se retrouve notamment dans les monarchies héréditaires ou dans les sociétés fortement structurées autour de coutumes et de rapports personnels d'autorité. La légitimité découle ici principalement du respect des traditions et de la continuité historique des institutions.

La domination charismatique repose quant à elle sur les qualités exceptionnelles attribuées à un individu. L'autorité du dirigeant ne provient alors ni de la tradition ni des règles juridiques, mais du dévouement personnel des dominés envers une figure perçue comme extraordinaire. Selon Weber (1971), le charisme peut émerger dans des contextes de crise ou de transformation sociale, lorsque les formes traditionnelles de domination apparaissent fragilisées. La littérature souligne cependant que le charisme ne constitue pas une qualité objective du dirigeant mais une relation sociale fondée sur la reconnaissance par les dominés de qualités jugées exceptionnelles (Lefebvre, 2017). Ce type de domination demeure généralement instable dans la mesure où il dépend fortement de la croyance collective accordée au leader.

Enfin, *la domination rationnelle-légale* constitue, pour Weber (1971), la forme de domination caractéristique des sociétés modernes. Celle-ci repose sur la croyance dans la légalité des règles et dans la rationalité des procédures institutionnelles. L'obéissance ne s'adresse plus à une personne en particulier mais à un ensemble de normes impersonnelles et juridiquement établies. Cette forme de domination s'incarne notamment dans l'État moderne et dans les organisations bureaucratiques, où l'autorité découle des fonctions occupées et des règles encadrant leur exercice. Comme le souligne Lefebvre (2017), cette domination s'inscrit dans un processus plus large de rationalisation des sociétés modernes, marqué par le recul des croyances traditionnelles et par l'importance croissante accordée aux procédures, à l'expertise et à l'efficacité administrative. Dans ce cadre, la légitimité politique repose de plus en plus sur la reconnaissance de règles présentées comme rationnelles, neutres et universelles.

Ces trois formes de domination doivent toutefois être comprises comme des idéaux-types, c'est-à-dire comme des constructions analytiques permettant de mettre en évidence certaines logiques sociales plutôt que comme des descriptions exactes de la réalité empirique. Comme le

rappellent Sintomer et Gauthier (2014), les situations concrètes combinent généralement plusieurs formes de domination et ne correspondent jamais parfaitement à un type pur. Si la typologie wébérienne constitue ainsi un cadre fondamental pour penser la domination légitime, la littérature montre également les limites de cette dernière pour analyser les démocraties contemporaines et les formes participatives du politique. Sintomer et Gauthier (2014) montrent notamment que la théorie wébérienne accorde une place relativement marginale à l'action des dominés et peine à conceptualiser pleinement la démocratie comme participation effective des citoyens à la production de l'ordre politique. Cette limite a conduit plusieurs approches contemporaines à repenser la légitimité démocratique non seulement à partir de la croyance dans un ordre jugé légitime, mais également à partir de la participation des citoyens aux processus décisionnels et de la capacité des institutions à produire des décisions perçues comme efficaces et acceptables. C'est dans cette perspective que Scharpf (2006) distingue notamment la légitimité par les inputs, « *government by the people* » et la légitimité par les outputs « *government for the people* ».

1.2.2. Les dimensions procédurales et substantielles de la légitimité démocratique

Dans le prolongement des réflexions sur la légitimité démocratique, Scharpf (2006) propose un cadre d'analyse visant à comprendre les mécanismes qui fondent l'acceptation des institutions politiques dans les sociétés plus contemporaines. Pour l'auteur, la légitimité constitue une condition essentielle à l'exercice du pouvoir démocratique. Elle permet en effet aux citoyens d'accepter et de respecter les décisions publiques, y compris lorsque celles-ci ne correspondent pas entièrement à leurs intérêts ou à leurs préférences. Sans cette reconnaissance, l'action publique risquerait soit de perdre en efficacité, soit de reposer davantage sur des mécanismes de contrainte. L'auteur partage ainsi le constat de Weber selon lequel aucun ordre politique ne peut durer en s'appuyant seulement sur la contrainte (Scharpf, 2006).

Pour l'auteur, toutes les décisions publiques ne requièrent toutefois pas le même niveau de légitimation : plus une politique publique est susceptible d'affecter des intérêts importants ou de remettre en cause des valeurs profondément ancrées, plus elle devra être justifiée auprès des citoyens. Cette observation revêt une importance particulière dans le cadre des dispositifs participatifs, qui portent souvent sur des enjeux directement liés à la vie quotidienne des citoyens (Scharpf, 2006).

Afin de comprendre les fondements de cette légitimité, l'auteur distingue deux dimensions complémentaires à la typologie de Weber. La première est la légitimité par les inputs qu'il appelle « *input legitimacy* », et que l'on peut résumer par l'expression « *government by the people* ». Selon cette logique, une décision est légitime lorsqu'elle résulte d'un processus permettant aux citoyens de participer à la formation de la volonté politique ou, à tout le moins, lorsque les gouvernants tiennent compte des préférences exprimées par la population. La légitimité découle alors dans ce cas-là du processus décisionnel lui-même et de la possibilité offerte aux citoyens d'influencer les choix collectifs (Scharpf, 2006).

Pour Scharpf (2006), la légitimité par les inputs repose sur l'idée que les décisions publiques sont d'autant plus légitimes qu'elles reflètent les préférences des citoyens et que ceux-ci disposent de mécanismes leur permettant d'influencer le processus politique. Cette conception s'inscrit dans une tradition démocratique qui accorde une place centrale à la participation et à la représentation. L'auteur souligne toutefois que la simple expression des préférences citoyennes ne garantit pas nécessairement la poursuite du bien commun. En effet, les acteurs politiques peuvent également être guidés par des intérêts particuliers ou par des stratégies liées à la compétition politique. Si la légitimité par les inputs constitue un idéal démocratique, sa mise en œuvre se heurte toutefois à plusieurs contraintes dans les démocraties contemporaines. Il est matériellement impossible d'impliquer l'ensemble des citoyens dans un processus de délibération authentique. Une conception trop exigeante de la légitimité par les inputs risquerait dès lors de considérer les décisions comme insuffisamment légitimes du seul fait que la majorité des citoyens n'a pas pu participer directement aux échanges. Pour autant, cette limite ne conduit pas à renoncer à l'idéal démocratique. La légitimité ne dépend donc pas uniquement de la participation effective du plus grand nombre, mais également de la capacité des décisions à être justifiées de manière à ce qu'elles soient raisonnablement acceptées par l'ensemble des citoyens, y compris ceux qui n'ont pas participé au processus délibératif (Dryzek, 2000).

À côté de cette première dimension, on peut également identifier une seconde source de légitimité : la légitimité par les outputs qu'il appelle « *output legitimacy* » et qu'il associe à l'idée d'un « *government for the people* ». Dans ce cas, la légitimité ne repose plus sur la manière dont les décisions sont prises mais sur la capacité de ces décisions à produire des résultats jugés satisfaisants. Une institution sera ainsi perçue comme légitime lorsqu'elle parvient à résoudre

des problèmes collectifs, à améliorer le bien-être de la population ou à mettre en œuvre des politiques publiques considérées comme utiles (Scharpf, 2006).

Cette dimension prend une importance particulière dans les systèmes politiques complexes, où la participation directe des citoyens à l'ensemble des décisions apparaît difficilement réalisable. Elle rappelle que les citoyens évaluent également les institutions à partir de leur capacité à répondre concrètement aux attentes collectives. La légitimité démocratique ne dépend donc pas uniquement des procédures, mais aussi des effets produits par l'action publique.

Pour Scharpf (2006), la légitimité par les inputs et par les outputs ne s'opposent pas. Elles constituent au contraire deux fondements complémentaires de la légitimité démocratique. Une institution ne peut pas, sur le long terme, compenser un déficit de participation par sa seule efficacité. À l'inverse, une forte participation citoyenne ne suffit pas à légitimer une institution incapable de produire des politiques publiques efficaces. Les démocraties contemporaines reposent ainsi sur un équilibre entre la participation des citoyens et la capacité des institutions à répondre aux problèmes collectifs.

La distinction proposée par Scharpf constitue aujourd'hui un cadre de référence majeur pour l'analyse de la légitimité démocratique. Elle a toutefois été progressivement enrichie afin de mieux rendre compte des processus par lesquels cette légitimité se construit. Une troisième dimension, appelée « *throughput legitimacy* », a ainsi été proposée pour désigner la qualité du fonctionnement des procédures elles-mêmes. Cette dimension ne renvoie ni à la possibilité offerte aux citoyens de participer aux décisions, ni aux résultats produits par l'action publique, mais aux conditions dans lesquelles les décisions sont élaborées. Elle met notamment l'accent sur la transparence des processus décisionnels, la qualité des échanges délibératifs, la responsabilité des acteurs ainsi que l'ouverture des procédures, autant d'éléments susceptibles d'influencer l'acceptation des décisions publiques indépendamment de leur contenu ou de leurs résultats (Schmidt, 2013 ; Strebel et al., 2019).

Les travaux consacrés aux dispositifs participatifs montrent que les différentes dimensions de la légitimité prennent sens à travers les caractéristiques concrètes des procédures mises en place. Autrement dit, les citoyens ne jugent pas uniquement un dispositif à partir de grands principes démocratiques, mais également à partir de la manière dont celui-ci est effectivement conçu et mis en œuvre. L'évaluation de sa légitimité dépend ainsi notamment de son degré

d'ouverture, des modalités de sélection et de représentativité des participants, de la qualité des échanges délibératifs ainsi que de la manière dont les recommandations formulées sont prises en compte par les autorités publiques. Une procédure participative peut ainsi être ouverte sans être considérée comme pleinement légitime lorsque certaines catégories de citoyens demeurent exclues de la participation, que les échanges sont insuffisamment délibératifs ou que les recommandations formulées restent sans effet sur la décision publique (Papadopoulos & Warin, 2007).

Les recherches empiriques consacrées à la gouvernance démocratique confirment d'ailleurs la pertinence de cette approche multidimensionnelle. Une enquête expérimentale menée auprès de près de 5 000 citoyens dans quatre pays européens montre que les jugements portés sur les dispositifs de gouvernance reposent effectivement sur ces différentes dimensions. Les résultats indiquent toutefois qu'elles n'interviennent pas avec la même intensité : la capacité des institutions à produire des résultats demeure le critère le plus déterminant, tandis que les modalités de participation ainsi que la qualité du processus décisionnel continuent également d'exercer une influence significative sur les évaluations des citoyens. Ces résultats montrent ainsi que les dimensions procédurales, organisationnelles et substantielles de la légitimité ne s'opposent pas, mais se combinent dans les jugements portés sur les institutions démocratiques (Strebel et al., 2019).

Si ces travaux montrent que les citoyens fondent effectivement leurs jugements sur plusieurs dimensions de la légitimité, les recherches consacrées aux mini-publics montrent que ces jugements ne sont pas uniquement portés par les citoyens qui prennent part au dispositif. Elles soulignent également l'importance du « maxi-public », c'est-à-dire l'ensemble des citoyens qui n'ont pas participé au dispositif, dont les perceptions contribuent elles aussi à la légitimité des mini-publics (Jäske, 2018). Dans cette perspective, Paulis et al. (2024) approfondissent plus particulièrement la question de la représentativité. Les auteurs montrent que la perception du caractère représentatif d'un mini-public influence l'acceptation des recommandations qu'il formule.

Les perceptions du maxi-public ne sont toutefois pas homogènes. Il est ainsi possible d'identifier quatre profils mis en évidence : les convaincus, les sceptiques, les conditionnels et les indifférents. Les convaincus manifestent une forte adhésion aux principes de la démocratie participative et perçoivent les mini-publics comme des dispositifs légitimes et utiles. Les

sceptiques remettent davantage en cause leur capacité à améliorer la décision publique, tandis que les conditionnels adoptent une position plus nuancée, leur soutien dépendant notamment de la manière dont les dispositifs sont conçus et mis en œuvre. Les indifférents, enfin, témoignent d'un faible intérêt pour ce type de participation et entretiennent un rapport plus distant à la sphère politique (Paulis et al., 2024).

L'ensemble de ces travaux met ainsi en évidence que la légitimité démocratique ne repose pas sur un seul facteur, mais résulte de la combinaison de plusieurs dimensions. Elle dépend à la fois des modalités de participation, de la qualité des procédures, des résultats produits par l'action publique, mais également de la manière dont ces différents éléments sont perçus par les citoyens, qu'ils y participent ou non. Ces différentes conceptions de la légitimité constituent un cadre d'analyse essentiel pour comprendre la place qu'occupent aujourd'hui les dispositifs participatifs dans les démocraties contemporaines.

1.3. Les dispositifs participatifs comme réponse aux enjeux de légitimité

Les réflexions relatives à la légitimité démocratique ont progressivement conduit au développement de nouveaux mécanismes destinés à associer davantage les citoyens à l'élaboration des décisions publiques. C'est dans cette dynamique que s'inscrit ce que Reuchamps et ses collègues (2017, p. 8) qualifient de « *tournant participatif et délibératif* ». Face à des citoyens de plus en plus critiques à l'égard du fonctionnement des institutions représentatives, mais toujours attachés aux idéaux démocratiques, les dispositifs participatifs apparaissent progressivement comme une réponse susceptible de réduire la distance entre gouvernants et gouvernés. Leur développement repose sur l'idée qu'une implication plus importante des citoyens dans l'élaboration des politiques publiques pourrait contribuer à répondre aux attentes croissantes de participation, favoriser une délibération plus inclusive et contribuer à produire des décisions perçues comme plus légitimes. Les dispositifs participatifs sont ainsi progressivement envisagés comme des mécanismes permettant de répondre à certaines limites attribuées à la démocratie représentative et de contribuer au renforcement de sa légitimité.

Cette évolution s'accompagne également d'une réflexion plus large sur la place que les citoyens devraient occuper au sein des systèmes démocratiques. Plusieurs courants théoriques remettent en question une conception de la citoyenneté limitée à la participation électorale et considèrent

que le rôle des citoyens ne devrait pas se réduire à la désignation périodique de représentants. Une implication plus importante dans les affaires publiques permettrait au contraire de renforcer l'engagement citoyen et d'associer davantage les individus aux décisions qui les concernent directement (Reuchamps et al., 2017). Cette recherche d'une implication plus substantielle des citoyens se traduit notamment par le développement de ce qu'on peut qualifier d'« *innovations démocratiques* » (Smith, 2009, p. 1), c'est-à-dire des institutions spécialement conçues pour accroître et approfondir la participation citoyenne aux décisions politiques. Ces innovations cherchent à renforcer certaines qualités démocratiques que les mécanismes représentatifs traditionnels ne permettent pas toujours de réaliser pleinement. Elles peuvent notamment favoriser une participation plus inclusive, en ouvrant les processus politiques à des citoyens ou à des groupes habituellement moins présents, accroître le contrôle populaire en leur donnant davantage de prise sur l'élaboration des politiques publiques et créer les conditions d'un jugement plus réfléchi grâce à l'accès à l'information et à la confrontation de points de vue différents (Smith, 2009). Dans cette perspective, l'intérêt croissant pour les dispositifs participatifs ne constitue pas uniquement une réponse pragmatique aux critiques adressées à la démocratie représentative ; il s'inscrit également dans une réflexion plus large sur le rôle que la participation citoyenne est appelée à jouer au sein des démocraties contemporaines.

Les théories de la démocratie délibérative ont contribué à renforcer cette évolution en mettant l'accent sur l'importance de la discussion collective dans les processus de décision. Selon cette approche, la légitimité des décisions publiques ne repose pas uniquement sur le vote ou sur l'agrégation des préférences individuelles, mais également sur la qualité des échanges, des arguments et des délibérations qui précèdent la décision. La participation apparaît alors comme un moyen d'impliquer davantage les citoyens dans la vie démocratique tout en favorisant une réflexion collective sur les enjeux d'intérêt général (Reuchamps et al., 2017).

Ces évolutions théoriques et normatives se traduisent progressivement par la multiplication d'expériences participatives dans de nombreux domaines de l'action publique. Comme le soulignent Blondiaux et Sintomer (2002), les dispositifs de consultation, de concertation et de délibération se sont progressivement imposés dans les pratiques institutionnelles. Cette diversification des formes de participation témoigne de la volonté croissante d'associer les citoyens à la réflexion et, dans certains cas, à l'élaboration des décisions publiques.

Parmi les dispositifs les plus emblématiques figurent les mini-publics délibératifs, c'est-à-dire des groupes de citoyens, généralement sélectionnés par tirage au sort, invités à délibérer collectivement sur une question spécifique afin de formuler un avis ou des recommandations (Reuchamps et al., 2017). Les jurys citoyens, les sondages délibératifs, les budgets participatifs ou encore les assemblées citoyennes illustrent cette diversification des mécanismes participatifs. Malgré leurs différences, ces dispositifs partagent une caractéristique commune : ils créent des espaces institutionnalisés permettant à des citoyens ordinaires de prendre part à des processus de discussion portant sur des enjeux d'intérêt collectif.

L'importance croissante accordée à ces dispositifs s'accompagne également d'une valorisation de notions telles que la discussion, le débat, la concertation, la consultation, la participation, le partenariat ou encore la gouvernance (Blondiaux & Sintomer, 2002). Cette évolution a conduit à l'émergence de ce que ces auteurs qualifient d'« *impératif délibératif* » (Blondiaux & Sintomer, 2002, p. 18), c'est-à-dire une tendance croissante à considérer la délibération et l'échange d'arguments comme des composantes essentielles du fonctionnement démocratique. L'idée selon laquelle les décisions publiques gagneraient en qualité et en légitimité lorsqu'elles sont précédées d'une discussion collective occupe désormais une place importante tant dans les pratiques de l'action publique que dans les réflexions théoriques consacrées à la démocratie.

L'essor des dispositifs participatifs ne se résume toutefois pas à la création de nouveaux espaces de participation. Leur développement repose également sur l'idée qu'ils peuvent contribuer à réduire la distance entre gouvernants et gouvernés mise en évidence par de nombreux auteurs. Dans un contexte marqué par l'existence d'un déficit démocratique et par l'émergence de citoyens plus critiques à l'égard du fonctionnement des institutions, ces dispositifs sont souvent présentés comme des instruments susceptibles de renforcer l'implication citoyenne, d'améliorer les relations entre citoyens et décideurs publics et de répondre aux attentes croissantes en matière de participation. Ils se voient ainsi attribuer de nombreuses fonctions, qu'il s'agisse d'améliorer la qualité des décisions publiques, de favoriser l'apprentissage citoyen, de renforcer l'engagement politique ou encore de consolider la légitimité démocratique. Ces différentes fonctions constituent l'objet de la section suivante.

1.3.1. La diversité et les fonctions des dispositifs participatifs

La multiplication des dispositifs participatifs s'accompagne de nombreuses attentes quant à leur capacité à améliorer le fonctionnement démocratique et l'action publique. Si ces dispositifs prennent des formes variées, la littérature leur attribue plusieurs fonctions récurrentes qui justifient leur développement dans les démocraties contemporaines.

Cette diversité invite toutefois à considérer les dispositifs participatifs comme un ensemble hétérogène plutôt que comme une catégorie uniforme. Afin de rendre compte de cette pluralité, Fung (2006) propose un cadre d'analyse reposant sur trois dimensions complémentaires : les participants impliqués dans le dispositif, les modalités de communication et de prise de décision qui y sont privilégiées ainsi que le degré d'autorité accordé aux citoyens. Souvent représenté sous la forme d'un « *Democracy Cube* », ce cadre met en évidence la grande diversité des configurations participatives existantes. La première dimension concerne les participants et permet notamment de distinguer les dispositifs ouverts à l'ensemble de la population, les dispositifs reposant sur le volontariat ou encore ceux fondés sur une sélection ciblée ou un tirage au sort. La première dimension ici mise en évidence par Fung trouve une illustration particulièrement éclairante dans les mini-publics délibératifs, dont la composition constitue l'une des principales caractéristiques distinctives. Les participants y sont généralement recrutés par tirage au sort, auquel s'ajoute une stratification fondée sur différents critères sociodémographiques, tels que l'âge, le genre, le lieu de résidence ou le niveau d'éducation. Cette procédure vise à constituer un groupe qui reflète autant que possible certaines caractéristiques de la population concernée, tout en favorisant la présence de catégories habituellement peu représentées dans les institutions politiques. Une telle composition est également susceptible d'influencer la manière dont le dispositif est perçu par les citoyens qui n'y participent pas directement. La présence de participants auxquels les non-participants peuvent s'identifier peut renforcer leur confiance dans le processus et dans les recommandations qui en résultent, tandis que l'inclusion de groupes traditionnellement sous-représentés peut contribuer à une perception plus équitable du dispositif (Paulis et al., 2024). La deuxième porte sur les formes de communication et de décision mobilisées, depuis la simple expression d'opinions jusqu'à des formes plus élaborées de négociation ou de délibération collective. Enfin, la troisième dimension renvoie au degré d'autorité accordé aux citoyens, allant de la simple consultation à des formes de co-gouvernance ou d'autorité directe sur certaines décisions publiques (Fung, 2006).

À partir des dimensions proposées par Fung (2006), il est possible de distinguer trois catégories idéales de dispositifs participatifs selon le degré d'influence accordé aux citoyens et la place occupée par la délibération. Les dispositifs consultatifs visent principalement à recueillir les avis, préférences ou attentes des citoyens sans leur conférer de pouvoir direct sur la décision finale. Les dispositifs délibératifs accordent quant à eux une place centrale à la discussion, à l'échange d'arguments et à la formulation collective de recommandations destinées aux autorités publiques. Enfin, les dispositifs décisionnels se caractérisent par l'attribution d'une influence plus importante aux citoyens, pouvant aller jusqu'à la codécision ou à l'exercice d'un pouvoir direct sur certaines politiques publiques. Cette diversité des dispositifs s'accompagne d'attentes différenciées quant aux fonctions qu'ils sont censés remplir. Alors que certains dispositifs cherchent principalement à améliorer la connaissance des attentes citoyennes ou à renforcer la légitimité des décisions publiques, d'autres mettent davantage l'accent sur la délibération collective, l'apprentissage citoyen ou encore l'influence directe sur l'action publique. Malgré cette diversité, plusieurs fonctions récurrentes peuvent être identifiées dans la littérature.

L'une des fonctions les plus fréquemment attribuées aux dispositifs participatifs concerne le renforcement de la légitimité des décisions publiques. Les problèmes de légitimité apparaissent notamment lorsque les responsables publics deviennent trop éloignés des préoccupations et des préférences de la population. Dans ce contexte, la participation est envisagée comme un moyen de rapprocher les décideurs des citoyens en améliorant la circulation de l'information entre gouvernants et gouvernés. Les dispositifs participatifs conçus dans cet objectif reposent généralement sur deux principes complémentaires : assurer une meilleure représentativité des participants et favoriser des discussions plus informées, réflexives et délibératives. L'enjeu n'est pas nécessairement de transférer un pouvoir décisionnel direct aux citoyens, mais plutôt de permettre aux responsables publics de mieux comprendre les attentes de la population afin de réduire les erreurs de perception susceptibles d'affecter la légitimité des décisions publiques (Fung, 2006).

Cette fonction de légitimation s'inscrit dans un mouvement plus large marqué par la diffusion d'un idéal délibératif au sein des démocraties contemporaines. Dans cette conception, la légitimité d'une décision ne repose pas uniquement sur son adoption par des représentants élus, mais également sur la qualité des échanges ayant précédé sa formulation. La discussion publique, la confrontation des arguments et la participation des citoyens aux débats sont ainsi considérées comme des éléments essentiels à la production de décisions démocratiquement

légitimes. Les dispositifs participatifs visent dès lors à créer les conditions d'une délibération collective permettant aux citoyens de prendre part à la définition de l'intérêt général (Blondiaux & Sintomer, 2002).

Au-delà de cette dimension démocratique, les dispositifs participatifs sont également investis d'une fonction d'amélioration de l'action publique. Les administrations et les responsables politiques ne disposent pas toujours des informations nécessaires pour identifier avec précision les problèmes rencontrés par les citoyens ou pour élaborer les solutions les plus adaptées. En raison de leur expérience quotidienne et de leur proximité avec certaines réalités locales, les citoyens sont susceptibles d'apporter des connaissances complémentaires à celles détenues par les experts et les institutions. La participation permettrait ainsi d'enrichir les processus décisionnels en intégrant des savoirs issus de l'expérience vécue et de mieux adapter les politiques publiques aux besoins du terrain (Fung, 2006).

Les recherches consacrées aux effets de la participation mettent d'ailleurs en évidence plusieurs transformations potentielles de l'action publique. Les dispositifs participatifs peuvent contribuer à faire émerger de nouvelles solutions à des problèmes collectifs, favoriser l'adoption de compromis, modifier certaines pratiques administratives ou encore influencer le contenu des politiques publiques. Les effets observés ne concernent toutefois pas uniquement les décisions elles-mêmes. Plusieurs travaux soulignent que la participation peut également agir sur les processus de production de l'action publique en influençant les modalités selon lesquelles les politiques sont élaborées et mises en œuvre. Dans cette perspective, les dispositifs participatifs sont susceptibles d'affecter les pratiques administratives, les relations entre les différents acteurs impliqués dans l'action publique ainsi que les conditions dans lesquelles les décisions sont produites. Ils peuvent notamment favoriser des formes d'interaction plus régulières entre administrations, élus et citoyens, contribuant ainsi à transformer certains modes ordinaires de coopération et de décision. Dès lors, la participation ne doit pas être envisagée uniquement comme un mécanisme destiné à influencer une décision finale, mais également comme un processus susceptible de produire des effets sur le fonctionnement même de l'action publique (Mazeaud et al., 2012).

Une autre fonction fréquemment attribuée aux dispositifs participatifs réside dans leur capacité à enrichir le débat public. Cette fonction est particulièrement associée aux dispositifs délibératifs, qui accordent une place centrale à la discussion dans la formation des décisions

collectives. La participation ne consiste dès lors pas uniquement à recueillir des opinions ou des préférences individuelles, mais vise également à organiser la confrontation des arguments dans des espaces de discussion dédiés. Dans cette perspective, la qualité de la décision dépend en partie de la qualité des échanges qui précèdent son adoption. Les dispositifs participatifs apparaissent ainsi comme des instruments destinés à favoriser la délibération collective et à associer davantage les citoyens à la formation des jugements publics (Blondiaux & Sintomer, 2002).

Enfin, les dispositifs participatifs sont souvent présentés comme des espaces d'apprentissage et de développement citoyen. Cette dimension est particulièrement présente dans les dispositifs reposant sur la discussion collective et la délibération. La participation peut permettre aux individus d'acquérir de nouvelles connaissances sur les politiques publiques, de mieux comprendre le fonctionnement des institutions ou encore de développer des compétences liées à la prise de parole, à l'argumentation et à la délibération. Ces expériences participatives sont ainsi susceptibles de renforcer les ressources civiques des participants et de favoriser leur engagement dans la vie publique. Elles peuvent également constituer des lieux de sociabilité où se créent de nouveaux liens entre citoyens partageant un intérêt commun pour les affaires collectives. Les effets attendus de la participation dépassent donc la seule production de décisions publiques et concernent également les transformations susceptibles d'affecter les individus eux-mêmes ainsi que leurs relations avec les autres acteurs du territoire (Mazeaud & Talpin, 2010 ; Mazeaud et al., 2012).

Si la littérature attribue aux dispositifs participatifs de nombreuses vertus, plusieurs auteurs soulignent néanmoins que leurs effets demeurent souvent difficiles à établir avec certitude. Les transformations observées dépendent largement du contexte institutionnel, des caractéristiques du dispositif, des acteurs impliqués et des interactions qui se développent avec les autres espaces de décision. Dès lors, si les dispositifs participatifs sont fréquemment présentés comme des instruments capables de renforcer la légitimité démocratique, d'améliorer l'action publique, d'enrichir le débat collectif ou de favoriser l'apprentissage citoyen, l'ampleur réelle de ces effets demeure un objet de discussion au sein de la littérature scientifique (Mazeaud, 2012 ; Mazeaud et al., 2012).

1.3.2. Les limites des dispositifs participatifs

Si les dispositifs participatifs sont souvent présentés comme des instruments susceptibles de renforcer la démocratie et d'améliorer l'action publique, les recherches consacrées à ces dispositifs invitent progressivement à nuancer cette vision. Après plusieurs décennies de travaux, les recherches se sont davantage intéressées au fonctionnement concret des dispositifs, aux effets qu'ils produisent ainsi qu'aux questions que leur développement soulève pour la démocratie (Blondiaux & Fourniau, 2011). Cette évolution a conduit à mettre en évidence plusieurs limites récurrentes des dispositifs participatifs, concernant notamment leur représentativité, les inégalités de participation, les risques d'instrumentalisation, leur influence réelle sur les décisions publiques ou encore les effets qu'ils produisent effectivement. Ces différentes limites sont présentées dans les sections suivantes.

L'une des principales critiques adressées aux dispositifs participatifs concerne leur capacité à représenter l'ensemble de la population. Bien qu'ils visent à associer les citoyens aux décisions publiques, leur ouverture ne garantit pas que les participants reflètent effectivement la diversité des publics concernés. Les modalités de recrutement, le recours au volontariat ou encore les formes de sélection retenues conduisent fréquemment à une représentation imparfaite des intérêts et des points de vue présents dans la société, ce qui soulève un enjeu de légitimité dès lors que les citoyens participant aux délibérations ne peuvent être assimilés à l'ensemble de la population concernée (Papadopoulos & Warin, 2007).

Cette difficulté est étroitement liée aux inégalités qui continuent de structurer la participation politique. Les ressources nécessaires pour s'engager dans un dispositif participatif, telles que le niveau d'éducation, le capital culturel, la maîtrise de la prise de parole, la disponibilité ou encore le sentiment de légitimité à intervenir dans les affaires publiques, demeurent inégalement réparties entre les citoyens. Les personnes les mieux dotées de ces ressources sont dès lors davantage susceptibles de participer, tandis que d'autres restent à l'écart de ces dispositifs, contribuant à reproduire des inégalités déjà observées dans d'autres formes de participation politique (Bacqué, 2005 ; Bacqué, 2011). Les observations réalisées dans de nombreux dispositifs participatifs montrent que certains participants parviennent plus facilement que d'autres à faire entendre leur point de vue, en raison de leurs ressources sociales, culturelles ou de leur aisance à prendre la parole. La possibilité offerte à chacun de participer ne garantit donc pas que tous puissent effectivement prendre part aux délibérations dans des conditions équivalentes (Blondiaux & Sintomer, 2002). Ces inégalités affectent finalement la

légitimité même des dispositifs participatifs, dans la mesure où elles peuvent conduire les recommandations produites à refléter davantage les positions des citoyens les plus actifs ou les mieux dotés en ressources que celles de l'ensemble de la population concernée (Papadopoulos & Warin, 2007).

Parmi les critiques adressées aux dispositifs participatifs figure le fait qu'ils peuvent être mobilisés à des fins qui dépassent le seul renforcement de la participation citoyenne. Ils peuvent ainsi contribuer à favoriser l'acceptation sociale de certaines politiques, à prévenir les conflits, à améliorer la circulation de l'information ou encore à stabiliser les relations entre les différents acteurs. Dans cette perspective, ils relèvent parfois davantage d'une logique de gestion de l'action publique que d'un véritable partage du pouvoir (Blondiaux & Sintomer, 2002).

Cette évolution s'inscrit dans un mouvement plus large d'institutionnalisation de la participation. Progressivement intégrés aux modes contemporains de gouvernement, les dispositifs participatifs deviennent des instruments ordinaires de l'action publique poursuivant simultanément des objectifs démocratiques, administratifs et politiques (Bherer, 2011). Cette diversité des usages alimente toutefois le risque d'une instrumentalisation des procédures participatives. Lorsque les autorités conservent la maîtrise de leur conception, du choix des participants, de l'ordre du jour ou encore des modalités de discussion, la participation peut contribuer davantage à accompagner ou à légitimer les décisions publiques qu'à ouvrir un véritable espace de coproduction des politiques publiques (Blondiaux & Sintomer, 2002).

La portée démocratique de ces dispositifs dépend également de leur capacité à influencer effectivement les décisions publiques. Or, les procédures participatives conservent souvent un caractère consultatif et les autorités demeurent libres de suivre, de modifier ou d'écarter les recommandations formulées. La participation peut ainsi renforcer l'acceptabilité ou la légitimité de décisions sans s'accompagner d'un véritable partage du pouvoir, ce qui interroge son influence réelle sur l'action publique (Papadopoulos & Warin, 2007 ; Bherer, 2011). Cette situation conduit également à questionner le lien entre délibération et décision : l'existence d'espaces de discussion, aussi ouverts soient-ils, ne garantit pas que les contributions citoyennes exercent une influence effective sur les choix publics (Blondiaux & Sintomer, 2002).

Enfin, les recherches invitent à nuancer les attentes et les critiques formulées à l'égard des dispositifs participatifs en soulignant la difficulté d'en évaluer précisément les effets. Ceux-ci ne se limitent pas aux décisions adoptées, mais concernent également les apprentissages des

participants, les transformations des pratiques administratives, les relations entre les acteurs ou encore les modalités de production de l'action publique. Parce qu'ils sont multiples, souvent indirects et fortement dépendants des contextes, leurs effets demeurent difficiles à identifier et à mesurer (Blondiaux & Fourniau, 2011 ; Mazeaud et al., 2012). Les recherches conduisent ainsi moins à conclure à l'efficacité ou à l'inefficacité des dispositifs participatifs qu'à souligner la nécessité d'apprécier leurs effets au regard des contextes dans lesquels ils sont mis en œuvre (Bherer, 2011 ; Blondiaux & Fourniau, 2011 ; Mazeaud et al., 2012).

1.4. La non-participation comme rapport critique à la légitimité

1.4.1. Penser la non-participation au-delà de l'apathie politique

L'étude de la participation citoyenne s'est longtemps concentrée sur les individus qui prennent part aux dispositifs participatifs, aux consultations publiques ou aux différentes formes d'engagement politique. À l'inverse, les citoyens qui restent en retrait de ces espaces ont souvent été appréhendés à travers une lecture négative, leur absence étant interprétée comme le signe d'un désintérêt pour la chose publique, d'un déficit d'engagement civique ou encore d'une forme d'apathie politique. Cette approche apparaît toutefois de plus en plus contestée dans la littérature contemporaine consacrée à la démocratie participative.

En effet, des auteurs comme Jacquet et Sainty (2023) s'étant largement intéressés à la notion de non-participation, ont montré que cette notion constitue un phénomène largement majoritaire dans la plupart des dispositifs participatifs. Alors que ces derniers se multiplient au sein de nos démocraties contemporaines, la majorité des citoyens font le choix de ne pas y participer. Les auteurs montrent que cette non-participation se manifeste dans les budgets participatifs, les assemblées citoyennes ou bien encore dans les différentes formes de consultations publiques. Dans les assemblées citoyennes tirées au sort, les taux de participations restent relativement faibles et ce, malgré les efforts déployés pour inciter les citoyens à participer. Face à ces constats, plutôt que de considérer la non-participation comme un phénomène résiduel ou marginal, les auteurs invitent à penser ce phénomène comme une réalité importante des dispositifs participatifs (Jacquet & Sainty, 2023).

Cette perspective conduit donc à remettre en question l'hypothèse, souvent mobilisée dans la littérature en sciences politiques, selon laquelle les non-participants seraient avant tout des citoyens désintéressés par la chose publique. La littérature montre que cette interprétation

repose sur une conception très restreinte de l'engagement citoyen qui tend à assimiler la non-participation à une forme de désintérêt politique (Jacquet & Sainty, 2023). Or, les recherches récentes invitent à nuancer cette lecture. En effet, la non-participation ne reflète pas systématiquement un rejet de la chose publique ou un désintérêt pour cette dernière. Elle peut résulter de plusieurs facteurs tels que des facteurs institutionnels ou organisationnels. Cela dépasse donc la seule question de la motivation individuelle et personnelle.

Cette remise en question du lien entre non-participation et apathie politique s'est aussi traduite dans un pan de la littérature consacré à la sociologie politique. Ainsi, Sainty (2016), à travers une analyse critique d'ouvrages consacrés aux citoyens éloignés de la politique, montre qu'en réalité, les individus qui font le choix de ne pas prendre part à des dispositifs participatifs institutionnalisés ne sont pas pour autant dépourvu de rapport au politique. Les recherches tendent plutôt à montrer la diversité des trajectoires individuelles et des expériences qui influencent les attitudes à l'égard du politique. Ainsi, les citoyens qui participent peu ou pas ne constituent pas un groupe homogène. Par exemple, certaines personnes précarisées continuent à suivre l'actualité politique, à exprimer des préférences électorales ou à porter un jugement sur l'action publique et ce, malgré une faible participation aux formes de participation que l'on pourrait confier de « *traditionnelle* ». D'autres manifestent une forte défiance à l'égard des responsables politiques tout en continuant à s'intéresser aux enjeux collectifs. Certains jeunes peuvent également se montrer critiques du système politique et faire le choix de continuer à voter. En clair, ces travaux imposent de dépasser la vision simpliste entre citoyens engagés et désengagés. Le rapport au politique est beaucoup plus complexe et nuancé que ce que laisse penser la notion d'apathie politique (Sainty, 2016).

Le constat selon lequel les citoyens entretiennent des rapports différenciés à la politique invite également à nuancer certaines explications classiques de la non-participation. À cet égard, Jacquet et Sainty (2023) mobilisent les travaux de Hibbing et Theiss-Morse relatifs à la « *stealth democracy* » (démocratie furtive), selon lesquels de nombreux citoyens préféreraient confier la gestion des affaires publiques à des représentants compétents plutôt que de participer eux-mêmes aux processus décisionnels. Si cette lecture permet d'expliquer une partie des comportements observés, elle ne suffit toutefois pas à rendre compte de l'ensemble des formes de non-participation. Les auteurs montrent en effet que les motivations des non-participants sont multiples et ne peuvent être réduites à une simple volonté de délégation politique. En effet, certains privilégient les mécanismes de représentation électorale, d'autres accordent davantage

d'importance à l'expertise ou à la délibération citoyenne. Dès lors, l'absence de participation à un dispositif particulier ne saurait être interprétée automatiquement comme un désintérêt pour toute forme d'engagement politique (Jacquet & Sainty, 2023).

La littérature souligne également que la participation politique reste aussi fortement structurée par des inégalités sociales. Les individus disposant d'un niveau d'éducation élevé, de ressources économiques plus importantes ou d'une plus grande familiarité avec les institutions politiques participent généralement davantage aux dispositifs participatifs. À l'inverse, les catégories socialement plus défavorisées sont souvent confrontées à des obstacles qui limitent leur implication dans les espaces participatifs (Jacquet & Sainty, 2023 ; Sainty, 2016). Dans cette perspective, la non-participation ne traduit pas nécessairement un manque d'intérêt pour la chose publique mais peut aussi résulter d'inégalités entravant l'accès aux ressources indispensables à l'engagement.

Les travaux d'auteurs comme Braconnier (2015) permettent d'affiner cette analyse en montrant que les situations de précarité n'entraînent pas nécessairement une dépolitisation des individus. À partir d'une enquête combinant des données quantitatives et des entretiens auprès de personnes en situation de grande précarité, l'auteure met en évidence l'existence d'un lien politique souvent distendu mais rarement totalement rompu. Si les personnes les plus précaires participent moins fréquemment aux élections et manifestent davantage de distance à l'égard des institutions politiques, elles continuent néanmoins à exprimer des préférences politiques, à suivre l'actualité ou à s'intéresser aux campagnes électorales. La faible participation observée semble ainsi davantage liée à des contraintes concrètes, comme par exemple les difficultés administratives, la mobilité résidentielle ou l'isolement social, qu'à un véritable désintérêt pour la politique. Ces résultats invitent ainsi à considérer la non-participation non pas comme un simple retrait volontaire de la vie politique, mais également comme la somme de contraintes sociales et matérielles qui limitent la capacité des individus à s'engager dans les dispositifs participatifs (Braconnier, 2015).

Enfin, plusieurs travaux soulignent l'importance de considérer la non-participation du point de vue des trajectoires biographiques et des expériences vécues des citoyens. Les attitudes à l'égard de la participation ne sont ni figées ni permanentes. Elles évoluent au gré des expériences personnelles, des interactions avec les institutions et des événements politiques. Ainsi, un même individu peut se montrer fortement engagé dans certaines formes d'action collective tout en

refusant de prendre part à d'autres dispositifs participatifs. De même, des citoyens habituellement éloignés des espaces de participation peuvent se mobiliser lorsque des enjeux qu'ils jugent importants émergent dans le débat public (Jacquet & Sainty, 2023).

Cette diversité des comportements s'explique notamment par le fait que les rapports au politique se construisent progressivement au cours du parcours de vie. Les expériences familiales, scolaires, professionnelles ou militantes contribuent à façonner les représentations que les individus se font de la politique ainsi que leur propension à participer. Certaines dispositions acquises au cours de la socialisation peuvent ainsi perdurer malgré des situations de précarité ou de distance à l'égard des institutions. À l'inverse, des expériences répétées de déclassement, de déception ou d'éloignement institutionnel peuvent progressivement conduire à une mise à distance de la participation. La non-participation apparaît dès lors comme un phénomène évolutif qui ne peut être compris indépendamment des trajectoires individuelles et des contextes sociaux dans lesquels les citoyens évoluent (Braconnier, 2015 ; Jacquet & Sainty, 2023).

Ces différents travaux convergent ainsi vers une conclusion commune : la non-participation ne peut être réduite à une simple absence d'engagement ou à un déficit d'intérêt pour la politique. Elle constitue un phénomène social et politique à part entière qui mérite d'être étudié pour lui-même. La non-participation ne peut ainsi être réduite à un simple désintérêt pour la politique. Elle résulte souvent d'une combinaison de facteurs liés aux parcours de vie, aux expériences vécues avec les institutions ou encore aux contraintes auxquelles les citoyens sont confrontés au quotidien. Comprendre ce phénomène implique donc d'aller au-delà de l'idée d'apathie politique pour s'intéresser aux différentes raisons qui peuvent conduire des citoyens à ne pas participer.

1.4.2. Les déterminants de la non-participation

Si la non-participation ne peut être réduite à une simple forme d'apathie politique, encore faut-il pouvoir identifier les raisons qui conduisent certains individus à ne pas participer. Cette question occupe une place importante dans la littérature relative à la démocratie participative. Alors qu'une part importante des contributions scientifiques se sont attardées sur les participants, plusieurs recherches récentes se sont intéressées aux citoyens qui ne participent pas. Ces travaux montrent que la non-participation ne résulte pas d'un facteur unique mais bien d'une combinaison de motivations, de contraintes ou encore de perceptions qui influencent la

décision des individus. Cependant, au fil du temps, l'analyse de la non-participation s'est progressivement enrichie. Alors que les premières recherches visaient principalement à identifier les caractéristiques des citoyens qui participent ou non aux dispositifs participatifs, des contributions plus récentes montrent que cette approche ne suffit pas à expliquer la diversité des comportements observés. La décision de participer apparaît davantage comme le résultat d'une interaction entre les caractéristiques propres aux individus et celles du dispositif auquel ils sont invités à participer. Comprendre la non-participation suppose ainsi de s'intéresser non seulement aux ressources, aux contraintes ou aux attitudes des citoyens, mais également à la manière dont ils perçoivent les modalités de participation qui leur sont proposées ainsi que les effets qu'ils en attendent (Kübler & Rochat, 2025).

Parmi les contributions les plus importantes, on peut citer Jacquet (2017) qui identifie 6 déterminants principaux de la non-participation : *la concentration sur la sphère privée, le sentiment d'inefficacité interne, l'évitement des réunions politiques, le conflit horaire, l'aliénation politique et le manque d'impact perçu sur le système politique*. Cette typologie met en évidence la diversité des raisons susceptibles de conduire un citoyen à ne pas participer et montre que la non-participation ne peut être ramenée à une explication unique. Les différents déterminants identifiés par Jacquet (2017) invitent déjà à dépasser une lecture simpliste de l'engagement citoyen en montrant que des contraintes personnelles, des perceptions individuelles ou encore des expériences du politique peuvent intervenir simultanément dans la décision de participer. Cette approche est toutefois prolongée par des recherches qui soulignent que ces déterminants s'expriment toujours dans un contexte particulier, celui du dispositif auquel les citoyens sont conviés. Les caractéristiques de ce dernier peuvent en effet renforcer, atténuer ou même modifier l'effet des facteurs individuels. Dès lors, la décision de participer ne dépend pas uniquement des raisons propres aux citoyens, mais également de la manière dont le dispositif participatif est conçu et organisé (Kübler & Rochat, 2025).

Un premier ensemble de facteurs renvoie à la place qu'occupent *les activités privées* dans la vie des individus. Pour certains citoyens, les activités professionnelles, familiales ou personnelles sont prioritaires sur l'engagement dans un dispositif participatif. Dans cette optique, la participation entre en conflit avec d'autres types d'activités, jugées plus importantes. Le refus de participer ne traduit alors pas forcément un désintérêt pour la chose publique mais plutôt une sorte de hiérarchie dans les activités. Les individus concernés préfèrent consacrer

leur temps et leur énergie à leur famille, leurs loisirs ou encore leur travail plutôt que de participer à un dispositif participatif (Jacquet, 2017).

Cette logique rejoint en partie un deuxième facteur de non-participation : *le conflit horaire*. Dans ce cas de figure, même en marquant un intérêt pour le dispositif, les individus peuvent ne pas y participer en raison de contraintes de temps (Jacquet, 2017). Les horaires de travail, les responsabilités ou d'autres engagements personnels peuvent entrer en conflit avec le calendrier du dispositif. La non-participation ne résulte alors pas d'un refus pur et simple du principe d'un dispositif participatif mais plutôt de contraintes organisationnelles qui empêchent la disponibilité des individus (Jacquet, 2017). Cette dimension rappelle que l'engagement citoyen repose sur des éléments concrets, tel que la ressource temporelle. Cette observation conduit également à s'interroger sur les choix organisationnels opérés lors de la conception des dispositifs participatifs. Les contraintes de temps ne découlent pas uniquement de la situation personnelle des citoyens ; elles peuvent aussi être accentuées ou réduites par les modalités retenues pour organiser la participation. Les horaires proposés, la durée des réunions, leur fréquence ou encore leur accessibilité constituent autant d'éléments susceptibles d'influencer la décision de participer. Plus largement, ces caractéristiques relèvent du design même du dispositif et contribuent à façonner la manière dont les citoyens évaluent les coûts associés à leur engagement. La non-participation ne dépend donc pas seulement de la disponibilité objective des individus, mais aussi de la manière dont les dispositifs sont conçus pour tenir compte, ou non, des contraintes auxquelles ils sont confrontés (Kübler & Rochat, 2025).

Au-delà de ces contraintes pratiques, la littérature montre un troisième déterminant de la non-participation : *l'inefficacité politique interne*. Ce concept renvoie à la perception qu'a un individu de ses propres capacités à comprendre des enjeux politiques et à contribuer utilement aux discussions (Jacquet, 2017). Certains citoyens considèrent alors qu'ils n'ont tout simplement pas les connaissances nécessaires, qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment les sujets abordés ou qu'ils ne disposent pas des compétences requises pour pouvoir participer aux délibérations. Dans ces conditions, leur participation peut apparaître intimidante, voire illégitime (Jacquet, 2017). Les travaux de Braconnier (2015) permettent d'approfondir cette dimension en montrant que certaines trajectoires sociales favorisent le développement d'un sentiment d'incompétence politique. L'auteure observe notamment que des individus confrontés à des situations de précarité ou disposant d'un faible niveau de ressources scolaires tendent davantage à considérer la politique comme un univers complexe dont ils maîtrisent

difficilement les codes. Ce sentiment peut constituer un obstacle important à l'engagement dans les espaces participatifs.

La non-participation peut également résulter d'une forme *d'évitement des réunions politiques*. La littérature montre que certains citoyens expriment une réticence particulière à l'égard des discussions politiques collectives. Le refus de participer ne concerne pas forcément les enjeux qui sont débattus mais plutôt le fait que cela se fasse sous forme de réunions (Jacquet, 2017). Ces dernières peuvent être perçues comme longues, conflictuelles voire inconfortables. C'est pourquoi certaines personnes préfèrent ainsi éviter de prendre la parole en public, de défendre une opinion devant d'autres participants et in fine, de s'engager dans un débat où des contradictions peuvent émerger (Jacquet, 2017).

Les recherches montrent d'ailleurs que les citoyens ne réagissent pas de la même manière à toutes les formes de réunions. Au-delà du simple fait de devoir participer à une discussion collective, ils portent également un jugement sur la manière dont celle-ci est organisée. Le climat attendu des échanges, l'importance du sujet abordé, les personnes susceptibles d'être présentes, la possibilité de participer avec des proches ou encore le caractère plus ou moins convivial de l'événement influencent la volonté de participer. Les travaux de Kübler et Rochat montrent également que les citoyens privilégient des dispositifs centrés sur des enjeux qu'ils jugent importants, dont la durée demeure raisonnable et où la confrontation des points de vue s'inscrit dans une recherche de discussion constructive plutôt que dans un affrontement permanent. À l'inverse, des réunions perçues comme trop longues, trop conflictuelles ou dépourvues de véritable débat tendent davantage à décourager la participation. Ces résultats soulignent que le design d'un dispositif participatif n'est pas neutre mais peut, à lui seul, modifier la propension des citoyens à accepter ou à décliner une invitation (Kübler & Rochat, 2025).

La non-participation peut également être liée à une forme de distance ou de défiance à l'égard des institutions politiques. C'est ce que la littérature identifie comme étant de *l'aliénation politique*, que l'on peut définir comme le sentiment selon lequel les responsables politiques sont éloignés des préoccupations des citoyens ou peu attentifs à leurs attentes (Jacquet, 2017). Les individus concernés ont tendance à percevoir les institutions comme peu réceptives à leurs demandes et doutent de leur capacité à représenter efficacement leurs intérêts. Cette distance à l'égard du système politique peut réduire la volonté de s'engager dans un dispositif participatif.

Dans un tel cas de figure, la non-participation résulte d'une défiance à l'égard des institutions et de la démocratie représentative (Jacquet, 2017).

Enfin, le dernier déterminant identifié par la littérature concerne *le manque d'impact perçu des dispositifs participatifs sur le système politique* (Jacquet, 2017). Certains citoyens estiment en effet que leur participation ne produira aucun effet réel sur les politiques publiques. Ils considèrent que les orientations politiques sont déjà définies avant même le début du dispositif ou que les recommandations qui seront faites par les participants ne seront pas suivies par les décideurs politiques. La décision de ne pas participer repose alors sur une évaluation de l'utilité du dispositif.

Cette évaluation dépasse toutefois la seule question de l'influence politique du dispositif. Avant de décider de participer, les citoyens semblent mettre en balance les efforts que suppose leur engagement et les bénéfices qu'ils pensent pouvoir en retirer. Les coûts peuvent être liés au temps à consacrer au dispositif, aux contraintes d'organisation ou à l'investissement personnel demandé. Les bénéfices attendus concernent quant à eux aussi bien la possibilité d'influencer la décision publique que l'intérêt du sujet traité, la qualité anticipée des échanges ou encore la crédibilité accordée au dispositif. Dans cette perspective, la non-participation peut être comprise comme le résultat d'un arbitrage entre les coûts et les bénéfices anticipés de la participation. Elle ne traduit donc pas nécessairement un désintérêt pour les affaires publiques mais peut également constituer l'expression d'un jugement critique porté sur les modalités selon lesquelles la participation est proposée (Kübler & Rochat, 2025).

Pris dans leur ensemble, ces différents déterminants montrent que la non-participation ne peut être réduite à un simple manque d'intérêt pour la politique. Les raisons qui conduisent les citoyens à ne pas participer sont multiples. Elles peuvent être liées à des contraintes pratiques, à un manque de confiance dans leurs propres capacités ou encore à des doutes quant à l'utilité et à l'efficacité des dispositifs participatifs. Cette diversité de situations rappelle que les citoyens qui ne participent pas ne le font pas tous pour les mêmes raisons. Ces résultats conduisent ainsi à considérer la non-participation comme le produit d'une interaction entre deux catégories de facteurs complémentaires. Les premiers renvoient aux caractéristiques des individus, à leurs ressources, à leurs expériences ou à leurs perceptions du politique. Les seconds concernent les caractéristiques des dispositifs participatifs eux-mêmes, c'est-à-dire les choix procéduraux et organisationnels qui encadrent la participation. L'étude de la non-participation ne peut dès lors

se limiter à l'analyse des citoyens ; elle suppose également d'examiner la manière dont les dispositifs sont conçus et perçus par les personnes auxquelles ils s'adressent (Kübler & Rochat, 2025). Comprendre la non-participation suppose donc de prendre en compte la diversité des logiques qui peuvent conduire à rester à l'écart d'un dispositif participatif.

Chapitre II : le contexte et la méthodologie de la recherche

Après avoir présenté le cadre théorique de ce mémoire, il convient désormais de le tester empiriquement. Pour cela, il est important de présenter la méthodologie de recherche utilisée. C'est précisément le but de ce deuxième chapitre.

2.1. Le choix de l'approche qualitative

Le choix d'une approche qualitative se justifie par la nature même de la question de recherche. Ce mémoire vise à comprendre comment les citoyens perçoivent la légitimité des dispositifs participatifs. L'objet de la recherche ne porte donc pas sur la mesure de comportements ou sur l'identification de tendances statistiques, mais sur des représentations, des jugements et des interprétations individuelles. Dans cette perspective, une approche qualitative apparaît particulièrement adaptée puisqu'elle permet d'accéder au sens que les individus attribuent aux dispositifs participatifs, à leur rapport aux institutions publiques ainsi qu'aux critères qu'ils mobilisent pour juger ces dispositifs légitimes ou non.

Ce choix se justifie également par la complexité du phénomène étudié. La légitimité constitue un concept multidimensionnel qui ne peut être réduit à une seule caractéristique. Comme l'a montré la revue de littérature, les jugements portés sur la légitimité des dispositifs participatifs peuvent être influencés par de nombreux facteurs tels que leur représentativité, leur caractère inclusif, la transparence de leur fonctionnement, la qualité des délibérations qui s'y déroulent ou encore leur capacité à exercer une influence sur les décisions publiques (Blondiaux & Sintomer, 2002 ; Fung, 2006 ; Mazeaud et al., 2012). Une approche qualitative permet d'explorer la manière dont ces différentes dimensions sont perçues et articulées par les citoyens eux-mêmes. Là où une approche quantitative permettrait principalement d'identifier la fréquence de certaines opinions, l'entretien semi-directif offre la possibilité de comprendre les raisonnements qui sous-tendent ces jugements.

Enfin, ce mémoire s'intéresse à des représentations qui sont fortement contextualisées et qui se construisent à partir des expériences, des connaissances et du rapport que les individus entretiennent avec la politique et les institutions. Les citoyens ne mobilisent pas nécessairement les mêmes critères pour évaluer la légitimité d'un dispositif participatif. Certains peuvent accorder une importance particulière à la représentativité des participants, d'autres à l'influence réelle du dispositif sur les décisions publiques, tandis que d'autres encore se montrent davantage

attentifs à la transparence des procédures ou à l'équité du processus. Une approche qualitative permet précisément de saisir cette diversité de points de vue et d'analyser les logiques qui structurent les jugements de légitimité.

Dans cette optique, le recours à des entretiens semi-directifs permet de recueillir des discours détaillés tout en laissant aux répondants la possibilité de développer librement leurs perceptions, leurs expériences et leurs arguments. Cette méthode offre ainsi un cadre particulièrement adapté à l'exploration approfondie des représentations citoyennes relatives à la légitimité des dispositifs participatifs.

2.2. Présentation du cas d'étude

2.2.1. L'Assemblée citoyenne carolo

L'Assemblée citoyenne carolo constitue le terrain empirique de ce mémoire. Elle s'inscrit dans une stratégie plus large de la Ville de Charleroi visant à renouveler ses formes de dialogue avec les citoyens et à renforcer leur implication dans la réflexion sur l'action publique locale. L'Assemblée citoyenne carolo s'inscrit plus largement dans le développement des mini-publics délibératifs observé en Belgique au cours des dernières années, aux côtés d'autres expériences telles que le G1000, les commissions délibératives bruxelloises ou encore le dialogue citoyen permanent de la Communauté germanophone. Le dispositif est une initiative du bourgmestre de Charleroi et de l'échevine en charge de la participation citoyenne. Il est organisé par la Maison de la Participation et des Associations (MPA), en collaboration avec les autorités communales ainsi que plusieurs partenaires institutionnels et associatifs, et prend la forme d'un mini-public réunissant des citoyens tirés au sort. La Ville et la MPA ont été accompagnées par l'association internationale sans but lucratif Periferia, sélectionnée à l'issue d'un marché public. Active en Wallonie, à Bruxelles, dans le Sud-Ouest de la France et en Amérique latine, cette association œuvre depuis 1998 au développement de la démocratie participative en favorisant la diversité des capacités des acteurs et un meilleur équilibre des pouvoirs d'influence au sein des processus décisionnels. Dans le cadre de l'Assemblée citoyenne carolo, Periferia a participé à la conception des animations, à la facilitation des différentes journées de travail ainsi qu'au déroulement global du dispositif. L'assemblée bénéficiait également d'un comité d'accompagnement réunissant notamment un représentant du G1000, un représentant du Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale ainsi qu'un doctorant en sciences politiques (Assemblée citoyenne de Charleroi, 2025).

L'Assemblée citoyenne carolo est consacrée à la thématique de l'attractivité du centre-ville de Charleroi, entendue dans une acception large intégrant des dimensions telles que la sécurité, la propreté, la vitalité commerciale, l'animation urbaine et la qualité de vie. L'objectif du dispositif est de permettre à un panel de citoyens de formuler des recommandations concrètes destinées à alimenter les politiques publiques relatives à la redynamisation du centre-ville. Le recrutement repose sur un tirage au sort à grande échelle réalisé à partir de l'envoi de 10 000 courriers d'invitation. Les personnes souhaitant participer étaient invitées à manifester leur intérêt avant qu'un second tirage au sort ne soit effectué parmi les répondants afin de constituer le panel définitif. Celui-ci est composé de 51 citoyens résidant à Charleroi, en référence aux 51 sièges du conseil communal, auxquels s'ajoutent 24 usagers du territoire ne résidant pas dans la commune mais y travaillant, y étudiant ou le fréquentant régulièrement. La sélection finale vise à assurer une diversité de profils selon plusieurs critères sociodémographiques, notamment le sexe, l'âge, le niveau d'études, la situation professionnelle et le moyen de locomotion utilisé pour rejoindre le centre-ville. Plusieurs conditions d'éligibilité étaient également prévues afin de préserver l'indépendance du panel : ne pas exercer de mandat politique, ne pas travailler pour un parti politique et ne pas être employé par la Ville de Charleroi (Assemblée citoyenne de Charleroi, 2025).

Le courrier d'invitation cherchait par ailleurs à lever plusieurs freins potentiels à la participation. Il précisait qu'aucune connaissance particulière de la politique ou de l'administration communale n'était requise pour prendre part au dispositif. Les futurs participants étaient informés qu'ils bénéficieraient d'un accompagnement tout au long du processus grâce à la présence de facilitateurs, qu'ils travailleraient principalement en petits groupes et qu'ils pourraient rencontrer différents experts et acteurs de terrain afin de disposer d'informations jugées claires, pluralistes et accessibles. Afin de réduire certaines contraintes pratiques, plusieurs mesures de soutien étaient également prévues, notamment un défraiement forfaitaire de 100 euros pour l'ensemble du dispositif, la gratuité d'un service de garderie, la prise en charge des repas et un accompagnement spécifique destiné aux personnes à mobilité réduite (Assemblée citoyenne de Charleroi, 2025).

Le dispositif se déploie sur plusieurs journées réparties entre novembre 2025 et avril 2026, articulant des temps d'information, de travail en ateliers thématiques et de délibération collective. La première journée, telle que documentée dans le roadbook officiel, combine une présentation historique, urbanistique et institutionnelle de la ville, suivie d'ateliers thématiques consacrés à des enjeux centraux du centre-ville. Cette séquence introductive vise à doter les

participants d'un socle commun de connaissances sur les politiques locales existantes, tout en leur permettant d'exprimer des diagnostics fondés sur leur expérience quotidienne de Charleroi.

Les ateliers thématiques constituent un élément central du dispositif. Ils mettent en interaction des citoyens tirés au sort avec des acteurs institutionnels et associatifs, tels que des représentants de la police locale, des services communaux ou des associations de commerçants. Ces échanges permettent d'aborder de manière concrète les contraintes, les marges de manœuvre et les arbitrages propres à l'action publique locale. Les discussions font apparaître des tensions récurrentes entre attentes citoyennes et limites institutionnelles, notamment en matière de sécurité urbaine, de gestion des déchets ou de revitalisation commerciale. Ces interactions contribuent à construire une compréhension partagée, mais parfois critique, du fonctionnement des politiques publiques locales (Assemblée citoyenne de Charleroi, 2025).

À l'issue du processus délibératif, les participants ont élaboré seize projets regroupés en cinq grandes catégories thématiques. La première concerne l'espace public, la nature et la convivialité, avec des propositions visant notamment à végétaliser le centre-ville et à développer des espaces publics plus accueillants. La deuxième porte sur la vie culturelle, événementielle et l'identité carolo, en mettant l'accent sur l'animation du centre-ville et la valorisation des initiatives locales. Une troisième catégorie est consacrée à la mobilité, à l'accessibilité et à l'information, tandis qu'une quatrième rassemble des projets relatifs à la cohésion sociale, au sentiment de sécurité et au renforcement du lien social. Enfin, une cinquième catégorie traite de la santé publique et de l'inclusion des personnes en situation de précarité, en proposant des réponses à différents besoins fondamentaux identifiés au cours des travaux (Assemblée citoyenne de Charleroi, 2026).

Au-delà des ateliers, le dispositif accorde une place importante aux moments de discussion transversale et aux exercices de priorisation collective. Les participants sont invités à identifier les atouts, les difficultés et les pistes d'action relatifs à différents lieux emblématiques du centre-ville. Ils utilisent pour cela des dispositifs participatifs légers, comme l'usage de post-it, de panneaux thématiques ou de discussions en petits groupes. Ces séquences rendent visibles la pluralité des perceptions citoyennes, mais révèlent également certaines frustrations liées au format, notamment le sentiment de ne pas toujours pouvoir approfondir certains sujets ou de voir certaines thématiques prédéfinies par les organisateurs.

Le dispositif se caractérise par une forte inscription territoriale des débats. Les discussions s'ancrent dans des lieux précis et dans des expériences vécues du centre-ville. Cette territorialisation du débat public permet d'observer comment un mini-public local met en discussion des enjeux concrets de leur ville.

Les seize projets élaborés par l'Assemblée citoyenne ont ensuite été présentés au Collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Charleroi. Les autorités communales se sont engagées à assurer un suivi des recommandations formulées et à informer régulièrement les citoyens de l'évolution de leur mise en œuvre. Cette articulation entre le travail de l'Assemblée citoyenne et les instances décisionnelles constitue une caractéristique importante du dispositif, dans la mesure où elle vise à assurer une continuité entre la délibération citoyenne et l'action publique locale (Assemblée citoyenne de Charleroi, 2025).

La présentation de l'Assemblée citoyenne carolo permet ainsi de situer précisément le contexte institutionnel et politique dans lequel s'inscrit cette recherche. Elle met en évidence les caractéristiques concrètes du dispositif telles qu'elles sont susceptibles d'être perçues, interprétées ou évaluées par les citoyens non-participants. Dès lors, l'analyse proposée dans ce mémoire ne porte pas sur le fonctionnement interne du dispositif en tant que tel, mais sur la manière dont celui-ci est appréhendé de l'extérieur, par le maxi-public. La section méthodologique qui suit expose les choix de recherche opérés pour saisir ces perceptions et ces jugements, en précisant l'approche, les outils de collecte et les modalités d'analyse mobilisées.

2.2.2. L'Assemblée citoyenne carolo dans le paysage des mini-publics belges

Afin de situer l'Assemblée citoyenne carolo dans le paysage des dispositifs participatifs belges, il apparaît utile de la replacer dans une perspective plus large. À cet égard, le panorama proposé par Vrydagh et al. (2020) constitue une référence particulièrement pertinente puisqu'il dresse un état des lieux des mini-publics délibératifs organisés en Belgique entre 2001 et 2018. Cette mise en perspective permet de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le dispositif étudié ainsi que les principales caractéristiques des expériences participatives développées en Belgique.

Comme cela a été mis en évidence dans la revue de littérature, le développement des dispositifs participatifs s'inscrit dans un contexte plus large de remise en question des formes

traditionnelles de la démocratie représentative et de recherche de nouveaux mécanismes permettant d'associer davantage les citoyens à l'action publique. Les mini-publics délibératifs constituent l'une des principales traductions de cette évolution en Belgique, où ils se sont progressivement imposés comme des espaces de délibération fondés sur le tirage au sort et destinés à formuler des recommandations à l'attention des pouvoirs publics (Vrydagh et al., 2020).

Le développement des mini-publics en Belgique ne s'est toutefois pas effectué de manière linéaire. Trois grandes phases peuvent être distinguées. Une première période, comprise entre 2001 et 2013, correspond à une phase d'expérimentation marquée par un nombre limité d'initiatives et des expériences souvent isolées. Entre 2014 et 2018, ces dispositifs connaissent un essor important, porté notamment par le retentissement médiatique du G1000 organisé en 2011-2012. Enfin, depuis 2019, la Belgique est entrée dans une phase d'institutionnalisation caractérisée par la création de dispositifs permanents au sein du Parlement de la Communauté germanophone, du Parlement wallon et des assemblées bruxelloises. Cette évolution fait aujourd'hui de la Belgique l'un des pays les plus avancés en matière d'intégration institutionnelle de la délibération citoyenne (Vrydagh et al., 2020).

Au-delà de cette évolution historique, les mini-publics belges présentent plusieurs caractéristiques communes. Contrairement à ce qui est observé dans de nombreux autres pays, ils sont majoritairement initiés par les pouvoirs publics, plus particulièrement par le pouvoir exécutif. Les niveaux fédéral et régional concentrent la majorité des expériences recensées, tandis que les initiatives communales demeurent historiquement plus limitées. Les thématiques abordées concernent principalement l'environnement, l'aménagement du territoire, la mobilité et la santé, même si les sujets traités restent relativement variés (Vrydagh et al., 2020).

Les modalités d'organisation de ces dispositifs témoignent également d'une importante diversité. Si certains mini-publics s'inspirent de modèles délibératifs bien identifiés, tels que le jury citoyen ou la conférence de consensus, une grande partie des expériences combine différentes méthodes afin de répondre aux objectifs poursuivis par les organisateurs. Le recrutement repose principalement sur le tirage au sort, généralement complété par différents mécanismes destinés à assurer une diversité socio-démographique parmi les participants. Les auteurs soulignent toutefois que la participation demeure socialement inégale, les personnes les plus vulnérables répondant plus rarement aux invitations, ce qui conduit fréquemment les

organisateurs à mettre en œuvre des dispositifs correcteurs afin d'améliorer la représentativité des panels (Vrydagh et al., 2020).

Cette problématique revêt une importance particulière dans le cadre de la présente recherche. Le dispositif étudié à Charleroi s'implante sur un territoire dont plusieurs indicateurs socio-économiques témoignent d'une précarité structurelle marquée. En 2021, le revenu annuel net imposable moyen par habitant à Charleroi s'élevait à 14 560 €, soit un montant très inférieur à la moyenne nationale de 20 357 € (Statbel, 2024, p. 26, 27). Ce décalage place la ville parmi les communes wallonnes affichant les revenus les plus faibles, au sein d'une province, le Hainaut, identifiée comme ayant le taux de pauvreté monétaire le plus élevé de la Région wallonne (Statbel, 2024, p. 31). Par ailleurs, le niveau d'instruction, levier essentiel de la participation citoyenne, accuse également un retard : alors que 31,8 % des Belges de 20 ans et plus possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur, ce taux chute à 24,7 % en province de Hainaut (Statbel, 2024, p. 20).

Enfin, la question de l'impact des mini-publics sur la décision publique constitue un enjeu central de leur développement. Jusqu'à la fin des années 2010, ces dispositifs relevaient essentiellement d'une logique consultative et leurs recommandations n'engageaient pas juridiquement les autorités publiques. Les réformes institutionnelles intervenues à partir de 2019 ont toutefois renforcé leur portée en imposant aux assemblées concernées de débattre des recommandations formulées par les citoyens et, le cas échéant, de motiver publiquement les raisons pour lesquelles elles choisissent de ne pas les suivre. Cette évolution témoigne de la place croissante accordée aux dispositifs délibératifs dans le fonctionnement de la démocratie belge (Vrydagh et al., 2020).

Cette contextualisation permet de mieux comprendre la place occupée par l'Assemblée citoyenne carolo dans le paysage participatif belge. Loin de constituer une initiative isolée, ce dispositif s'inscrit dans une dynamique plus large de diffusion des mini-publics délibératifs observée depuis le début des années 2000. Il reprend plusieurs caractéristiques mises en évidence par Vrydagh et al. (2020), notamment le recours au tirage au sort, la recherche d'une diversité parmi les participants, l'organisation d'une délibération collective autour d'un enjeu d'intérêt général et la formulation de recommandations destinées aux autorités publiques. L'étude de ce cas présente dès lors un intérêt particulier, puisqu'elle permet d'examiner les perceptions de légitimité d'un dispositif qui s'inscrit dans une évolution plus générale des

pratiques participatives en Belgique. Le choix de l'Assemblée citoyenne carolo ne répond donc pas à la volonté d'étudier un cas exceptionnel, mais bien d'analyser, à travers une expérience locale, un type de dispositif dont le développement s'est progressivement affirmé dans le paysage institutionnel belge.

2.3. La collecte des données

2.3.1. Le recours à l'entretien semi-directif

Dans le cadre de ce mémoire, l'entretien semi-directif constitue la principale méthode de collecte des données. Ce choix s'explique par la nature même de la question de recherche, qui vise à comprendre comment les citoyens non-participants perçoivent la légitimité d'un dispositif participatif local. Répondre à une telle question nécessite de donner aux personnes interrogées la possibilité d'exprimer leur point de vue, de développer leurs perceptions et d'expliquer les raisons qui sous-tendent leurs jugements.

L'entretien semi-directif apparaît particulièrement adapté à cet objectif. Il repose sur un guide d'entretien composé de thèmes et de questions ouvertes préparés à l'avance, tout en laissant à l'enquêté une liberté importante dans la manière de développer ses réponses (Baumard et al., 2014 ; Chevalier & Meyer, 2018). Cette méthode permet ainsi de concilier deux exigences. D'une part, elle garantit que les principaux thèmes en lien avec la recherche seront abordés auprès de l'ensemble des participants. D'autre part, elle laisse à chacun la possibilité de mettre en avant les éléments qu'il juge importants et d'exprimer son expérience avec ses propres mots. Le guide d'entretien constitue ainsi un repère pour le chercheur et n'enferme pas l'échange dans un déroulement rigide (Combessie, 2007).

L'intérêt de cette méthode réside également dans sa capacité à recueillir des données riches sur les perceptions, les représentations et les pratiques des individus (Baumard et al., 2014 ; Chevalier & Meyer, 2018). Alors qu'un questionnaire conduit généralement les répondants à choisir parmi des réponses prédéfinies, l'entretien semi-directif permet d'explorer plus en profondeur leur manière de comprendre une situation et d'en parler. Tout au long de l'échange, le chercheur peut mobiliser des relances, des reformulations ou des demandes de précision afin d'encourager l'enquêté à développer son raisonnement et à approfondir certains aspects de son discours (Combessie, 2007 ; Chevalier & Meyer, 2018). La conduite de l'entretien repose également sur l'écoute active, l'empathie et l'établissement d'une relation de confiance,

éléments considérés comme essentiels à la qualité des données recueillies (Chevalier & Meyer, 2018).

Dans le cadre de ce mémoire, cette approche permet ainsi de recueillir un discours détaillé sur la manière dont les citoyens évaluent le dispositif participatif étudié, sur les éléments qu'ils mobilisent pour porter ce jugement et sur les perceptions qu'ils développent à l'égard de sa légitimité. L'entretien semi-directif offre dès lors un cadre particulièrement pertinent pour appréhender un objet de recherche qui repose avant tout sur les perceptions et les représentations des individus.

La population principale étudiée dans le cadre de cette recherche est composée de citoyens ayant reçu une invitation à participer à l'Assemblée citoyenne carolo consacrée à la redynamisation du centre-ville, mais ayant fait le choix de ne pas y participer. Les personnes interrogées résident dans la ville de Charleroi ou dans l'un de ses districts et appartiennent donc au public directement visé par le dispositif participatif étudié. Ce critère apparaît essentiel dans la mesure où ces citoyens ont effectivement été confrontés à l'opportunité de participer et ont dû, explicitement ou implicitement, prendre position à l'égard de cette invitation. Leur expérience est particulièrement pertinente pour répondre à la question de recherche, qui porte sur la manière dont les citoyens non-participants perçoivent la légitimité d'un dispositif participatif local.

Afin de mieux comprendre le contexte de mise en œuvre du dispositif étudié, des entretiens seront également réalisés avec certains acteurs impliqués dans son organisation et son animation. Il s'agit d'une représentante de la MPA qui a participé à la conception, à l'accompagnement et à la mise en œuvre de l'Assemblée citoyenne carolo, ainsi que d'une représentante du G1000 ayant siégé au sein du comité d'accompagnement du dispositif. Ces entretiens permettront de recueillir le point de vue des organisateurs sur les mécanismes de participation et de non-participation observés dans le cadre du dispositif. Une attention particulière sera portée à leur perception des facteurs susceptibles d'expliquer le choix de certains citoyens de ne pas participer, qu'il s'agisse de facteurs individuels, contextuels ou liés aux modalités d'organisation du dispositif. Les entretiens viseront également à documenter différents éléments relatifs au processus de recrutement, tels que le nombre de réponses obtenues, l'ampleur de la non-réponse, les éventuelles relances effectuées auprès des citoyens sélectionnés ou encore les difficultés rencontrées dans la mobilisation des participants. Ces

informations permettront d'enrichir l'analyse des discours des citoyens non-participants et de confronter leurs perceptions à celles des acteurs ayant conçu et mis en œuvre le dispositif.

2.3.2. Retour critique sur la collecte des données

2.3.2.1. La difficulté à recruter des répondants

Le recrutement des participants a constitué un enjeu méthodologique important de ce mémoire. En effet, les citoyens non-participants à un dispositif participatif sont, par définition, plus difficiles à identifier et à contacter que les personnes ayant effectivement pris part à la démarche. Alors que les participants laissent généralement des traces de leur engagement à travers leur inscription ou leur présence aux activités organisées, les non-participants forment un groupe moins visible et moins facilement accessible. Cette difficulté est d'autant plus marquée dans le cadre de ce mémoire, qui porte sur des citoyens ayant choisi de ne pas participer à un dispositif auquel ils avaient pourtant été invités. Ces personnes peuvent donc se montrer moins enclines à répondre à une sollicitation portant précisément sur un processus dans lequel elles ont décidé de ne pas s'investir.

Afin de faciliter l'accès à cette population, plusieurs démarches ont été entreprises en collaboration avec les acteurs impliqués dans l'organisation de l'Assemblée citoyenne carolo. Des contacts ont notamment été pris avec la Ville de Charleroi par l'intermédiaire de la *Maison de la Participation et des Associations (MPA)*. Toutefois, les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel et le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) ne permettaient pas la transmission de la liste des citoyens ayant reçu une invitation à participer au dispositif. Afin de contourner cette difficulté tout en respectant le cadre légal, la MPA a accepté de relayer un appel à participation élaboré dans le cadre du mémoire. Cet appel, accompagné d'un visuel conçu par le mémorant, a été diffusé sur différents canaux de communication de l'association, notamment via sa page *Facebook*. Un envoi par courrier électronique a également été réalisé auprès de citoyens qui avaient initialement accepté l'invitation à participer à l'Assemblée citoyenne avant de se désister par la suite. Si la MPA ne pouvait communiquer directement les coordonnées de ces personnes, rien ne l'empêchait en revanche de leur transmettre l'appel à participation. Les citoyens restaient ainsi entièrement libres de prendre contact avec le mémorant s'ils souhaitaient contribuer à la recherche. Cette stratégie visait à maximiser les possibilités de recrutement tout en garantissant le respect des règles relatives à la protection des données personnelles.

Ces différentes démarches ont finalement permis de réaliser trois entretiens. Si ce nombre peut paraître limité, il reflète les difficultés d'accès à une population particulièrement difficile à identifier et à mobiliser dans le cadre de cette recherche. Cette situation invite toutefois à préciser le positionnement méthodologique adopté.

En recherche qualitative, il n'existe pas de seuil universel déterminant la taille d'un échantillon, celle-ci dépendant avant tout des objectifs de la recherche, de la stratégie analytique retenue et des contraintes propres au terrain (Trolle Elmholt et al., 2026). Dans cette perspective, l'objectif n'est pas de produire une généralisation statistique, mais de développer une compréhension approfondie des phénomènes étudiés et de proposer une interprétation analytiquement plausible des mécanismes observés (Flyvbjerg, 2006, cité par Trolle Elmholt et al., 2026). La limitation de l'échantillon s'inscrit également dans une logique de *bounding the sample*, qui consiste à délimiter le terrain d'enquête en fonction des contraintes d'accès rencontrées, notamment lorsqu'il s'agit d'interroger des populations difficiles à atteindre, comme les citoyens ayant choisi de ne pas participer au dispositif participatif (Trolle Elmholt et al., 2026). La validité de cette recherche repose dès lors sur l'intensité de l'analyse et sur la recherche de cohérence dans les discours recueillis, afin de mettre en évidence des mécanismes de perception de la légitimité plutôt que de prétendre à une représentativité statistique (Jacobs, 1990, cité par Trolle Elmholt et al., 2026).

2.3.2.2. Le déroulé des entretiens

Le recrutement des participants s'est avéré particulièrement difficile, ce qui explique le nombre relativement limité d'entretiens réalisés. Les entretiens ont été conduits à distance via Microsoft Teams, selon les disponibilités des répondants. Le recours à Teams a présenté un double intérêt : il a permis de limiter les coûts et le temps liés aux déplacements, tout en offrant une plus grande flexibilité dans la planification des entretiens, facilitant ainsi leur organisation.

Avant chaque entretien, les objectifs de la recherche ainsi que le déroulement de l'entretien ont été présentés aux participants. La convention relative au traitement des données à caractère personnel (RGPD) (voir annexes p.) leur a également été expliquée afin qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires concernant les modalités de collecte, de conservation et d'utilisation des données recueillies. Les garanties relatives à l'anonymat et à la confidentialité des échanges ont été rappelées avant que le consentement des participants ne soit recueilli. Avec

leur accord préalable, les entretiens ont ensuite été enregistrés afin de permettre une retranscription intégrale et de garantir une analyse fidèle des propos recueillis.

Les échanges ont été conduits à l'aide d'un guide d'entretien semi-directif élaboré en amont de la collecte des données (voir annexes p.). Ce guide constituait avant tout un fil conducteur destiné à assurer une cohérence entre les différents entretiens tout en laissant aux participants la possibilité de développer librement leurs réponses. L'ordre des questions a ainsi pu être adapté en fonction du déroulement des échanges et de la dynamique propre à chaque entretien. Des questions de relance ont été mobilisées lorsque certains éléments méritaient d'être précisés ou approfondis, dans le respect de la logique exploratoire propre à l'approche qualitative.

Une attention particulière a été portée à la manière de conduire les entretiens afin de laisser aux participants la possibilité d'exprimer librement leur point de vue. Les questions ont été formulées de manière ouverte et les relances avaient pour objectif d'encourager les répondants à préciser ou illustrer leurs propos, sans les interrompre ni les amener vers une réponse particulière. L'accent a ainsi été mis sur la compréhension de leur raisonnement, de leur expérience et des éléments qui fondent leur perception de l'Assemblée citoyenne carolo.

Au-delà de la conduite des entretiens, cette recherche a également donné lieu à une réflexion sur ma posture de chercheur. Si une neutralité absolue apparaît difficilement atteignable, dans la mesure où tout chercheur aborde nécessairement le terrain avec son propre parcours, ses expériences et ses représentations, une démarche réflexive a été privilégiée afin d'identifier les situations susceptibles d'influencer la relation d'enquête et d'en limiter autant que possible les effets.

Cette réflexion a notamment été alimentée par une situation rencontrée au cours d'un entretien. Un participant m'a indiqué avoir consulté, avant notre échange, des informations publiques relatives à mon parcours, notamment au mandat politique que j'exerce. Cet épisode m'a conduit à prendre davantage conscience de l'influence que la personne du chercheur peut exercer sur la relation d'enquête. Il a également renforcé l'importance d'explicitier, dès le début de chaque entretien, le cadre exclusivement universitaire de la recherche ainsi que mon rôle de chercheur, afin de limiter autant que possible toute ambiguïté quant aux objectifs de la démarche.

La conduite des entretiens a également constitué un véritable apprentissage. Au fil de la collecte, j'ai progressivement gagné en aisance dans la conduite des échanges. Les relances sont devenues plus naturelles et j'ai appris à davantage m'écarter du guide lorsque cela permettait d'approfondir un point particulièrement intéressant soulevé par un participant, sans perdre de vue les objectifs de la recherche.

2.4. L'analyse des données

2.4.1. L'analyse thématique comme méthode d'analyse des données

Une fois les données collectées, l'étape suivante consiste à les analyser. Pour y parvenir, la méthode retenue est celle de l'analyse thématique. Cette méthode d'analyse qualitative, développée par Braun et Clarke, consiste à « identifier, analyser et rendre compte des motifs récurrents (thèmes) présents dans les données » [Notre traduction] (Braun & Clarke, 2006, p. 79). La notion de thème est centrale dans cette méthode. Son rôle est de « saisir un aspect important des données en lien avec la question de recherche » [Notre traduction] (Braun & Clarke, 2006, p. 82). En effet, c'est sur base des thèmes, qu'il est possible de réaliser le travail de thématisation, qui sert ainsi à répondre à la question de recherche posée (Paillé & Mucchielli, 2021). L'identification des thèmes correspond ainsi à la première fonction de l'analyse thématique, que l'on appelle la « fonction de repérage ». La seconde fonction, elle, concerne la « documentation » et consiste à établir des parallèles, des oppositions, des divergences ou encore des complémentarités entre les thèmes (Paillé & Mucchielli, 2021, pp. 270-271).

Pour pouvoir réaliser une analyse thématique, il convient de respecter une série d'étapes. Ainsi, avant toute chose, il est important de se familiariser avec les données. Cette première étape de l'analyse thématique consiste à se familiariser avec le corpus de données. Cette phase repose sur une immersion approfondie dans les données grâce à des lectures répétées et attentives. L'objectif est de développer une connaissance globale du corpus, d'en saisir les principaux éléments de sens et de commencer à repérer les premières régularités susceptibles d'éclairer la question de recherche. Parallèlement à ce travail de familiarisation, il est important de garder à l'esprit les objectifs de la recherche afin d'orienter progressivement son attention vers les informations les plus pertinentes, tout en conservant une vision d'ensemble du corpus (Paillé & Mucchielli, 2021). Cette première étape constitue le fondement de l'ensemble du processus d'analyse et ne peut donc être menée de manière superficielle. (Braun & Clarke, 2006).

Cette phase de familiarisation ouvre ensuite la voie à la thématisation du corpus. Un thème est alors attribué à chaque extrait jugé pertinent au regard de la question de recherche. Les thèmes retenus doivent être suffisamment précis pour rendre compte de l'idée exprimée, sans pour autant atteindre un niveau d'interprétation trop élevé. Ils se distinguent ainsi des « rubriques », qui correspondent à des regroupements plus larges et plus généraux de thèmes. À ce stade de l'analyse, il s'agit avant tout de rester au plus près du sens des propos recueillis, sans pour autant reprendre mot pour mot les formulations des participants. Au fur et à mesure de l'analyse, les différents thèmes sont regroupés au sein de rubriques et consignés dans un relevé de thèmes, offrant une vision structurée des principaux éléments identifiés dans le corpus (Paillé & Mucchielli, 2021).

L'étape suivante consiste à analyser le relevé des thèmes, lequel constitue la base à partir de laquelle « l'arbre thématique » est progressivement construit (voir annexes p.) Les thèmes identifiés sont examinés de manière attentive et comparés les uns aux autres afin de mettre en évidence leurs ressemblances, leurs différences ainsi que les liens qui peuvent les unir. Ce travail permet de faire émerger des axes thématiques et de regrouper les thèmes présentant des caractéristiques communes. Au fur et à mesure de cette démarche, l'arbre thématique prend forme et offre une représentation synthétique de l'ensemble des thèmes retenus, organisés sous la forme d'un tronc et de différentes branches. Tout au long de ce processus, il est recommandé de tenir un « journal de thématisation » dans lequel sont consignés les réflexions, les essais de regroupement et les choix réalisés. Cet outil permet de conserver une trace de la progression de l'analyse, de rendre explicite le raisonnement suivi et de mieux gérer les hésitations qui peuvent apparaître lors de la construction de l'arbre thématique (Paillé & Mucchielli, 2021).

Avant d'entamer le relevé des thèmes, plusieurs choix méthodologiques doivent être réalisés. Le premier concerne le support utilisé pour l'analyse. Deux possibilités sont généralement envisagées : le support papier ou le recours à un logiciel d'analyse qualitative. Dans le cadre de cette recherche, le support papier a été privilégié. Il constitue le support classique de l'analyse thématique et présente plusieurs avantages. Il permet un contact direct avec le matériau empirique, facilite les manipulations des retranscriptions et offre une plus grande souplesse pour annoter, comparer et regrouper les thèmes. Cette manipulation physique du corpus constitue également un soutien cognitif en favorisant une appropriation progressive des données. Un deuxième choix porte sur la manière d'inscrire les thèmes dans les retranscriptions.

Ceux-ci peuvent être indiqués directement dans la marge du document ou être intégrés au sein du texte à l'aide de commentaires ou d'annotations. Dans le cadre de cette mémoire, cela s'est fait dans les marges. Le choix du support ainsi que du mode d'inscription sont justifiés en termes de facilité. Préalablement à cela, les entretiens ont été transcrits à l'aide de l'outil Piccolo Transcription, qui s'appuie sur le modèle de reconnaissance vocale Whisper (Large V3) développé par OpenAI (OpenAI, 2025).

Enfin, il convient de déterminer le type de démarche retenu pour l'analyse. Compte tenu du nombre limité d'entretiens réalisés, une analyse thématique en continu a été privilégiée. Cette approche consiste à mener de manière ininterrompue le relevé des thèmes et la construction de l'arbre thématique. Les retranscriptions sont ainsi annotées progressivement, puis les thèmes identifiés sont comparés, regroupés ou fusionnés lorsqu'ils présentent des liens. Ils sont ensuite organisés de manière hiérarchique autour de thèmes centraux, auxquels sont rattachés des thèmes associés, complémentaires ou divergents. Cette démarche présente l'avantage de permettre une analyse plus fine et plus précise des données, dans la mesure où les regroupements s'élaborent progressivement au fil de l'examen du corpus. En contrepartie, elle requiert un investissement en temps plus important que les autres formes de démarche analytique (Paillé et Mucchielli, 2021).

2.4.2. L'analyse thématique : les conditions d'une mise en œuvre rigoureuse

Si l'analyse thématique constitue une méthode relativement accessible, sa mise en œuvre nécessite néanmoins une certaine vigilance afin d'éviter plusieurs écueils susceptibles d'affaiblir la qualité de l'analyse (Braun & Clarke, 2006). Le premier consiste à se limiter à une simple description des données en juxtaposant des extraits d'entretiens ou en reformulant leur contenu, sans véritable travail d'analyse. Les verbatims ne constituent pas l'analyse en eux-mêmes. Ils servent avant tout à illustrer et à étayer les analyses proposées par le chercheur. Un second piège réside dans l'utilisation des questions du guide d'entretien comme thèmes d'analyse. Une telle démarche empêche l'identification de thèmes transversaux construits à partir de l'ensemble du corpus et ne permet pas de mettre en évidence les régularités qui s'en dégagent. Il convient également de veiller à construire des thèmes suffisamment cohérents, clairement distincts les uns des autres et organisés autour d'une idée centrale. Une analyse peu convaincante peut notamment résulter de thèmes qui se chevauchent, d'un manque de cohérence interne ou d'un nombre insuffisant de verbatims pour étayer les analyses. Par ailleurs, les conclusions

formulées doivent toujours être en adéquation avec les données recueillies. Les analyses proposées doivent être appuyées par les extraits présentés et tenir compte des éventuelles nuances ou contradictions présentes dans le corpus. Enfin, la démarche analytique doit rester cohérente avec le cadre théorique mobilisé ainsi qu'avec les objectifs de la recherche. Il est également essentiel d'explicitier les choix méthodologiques opérés afin de garantir la transparence de l'analyse et de permettre au lecteur d'en apprécier la rigueur (Braun & Clarke, 2006).

Enfin, une attention particulière doit être portée à la réflexivité tout au long de l'analyse. Il est important de prendre régulièrement du recul sur les interprétations proposées afin de s'assurer qu'elles reposent bien sur les données recueillies et non sur les attentes ou les connaissances préalables du chercheur. Cette vigilance permet de limiter le risque d'une analyse trop mécanique ou orientée par des présupposés et contribue ainsi à renforcer la rigueur de la démarche (Braun & Clarke, 2019 ; Paillé & Mucchielli, 2021).

Chapitre III : les résultats

Ce chapitre vise à présenter les résultats de ce mémoire selon la méthode présentée dans le chapitre précédent. Mais avant d'en venir aux résultats, il apparaît utile de s'arrêter un instant sur le profil des répondants. Les prénoms qui sont utilisés pour présenter ceux-ci sont tous des prénoms d'emprunt, afin de pouvoir garantir la confidentialité. Pour l'attribution des pseudonymes, la méthode retenue consistait à utiliser, lorsque l'année de naissance des participants était connue, le prénom le plus attribué cette année-là pour leur sexe. En l'absence de cette information, un prénom était choisi au hasard.

3.1. Profil des répondants

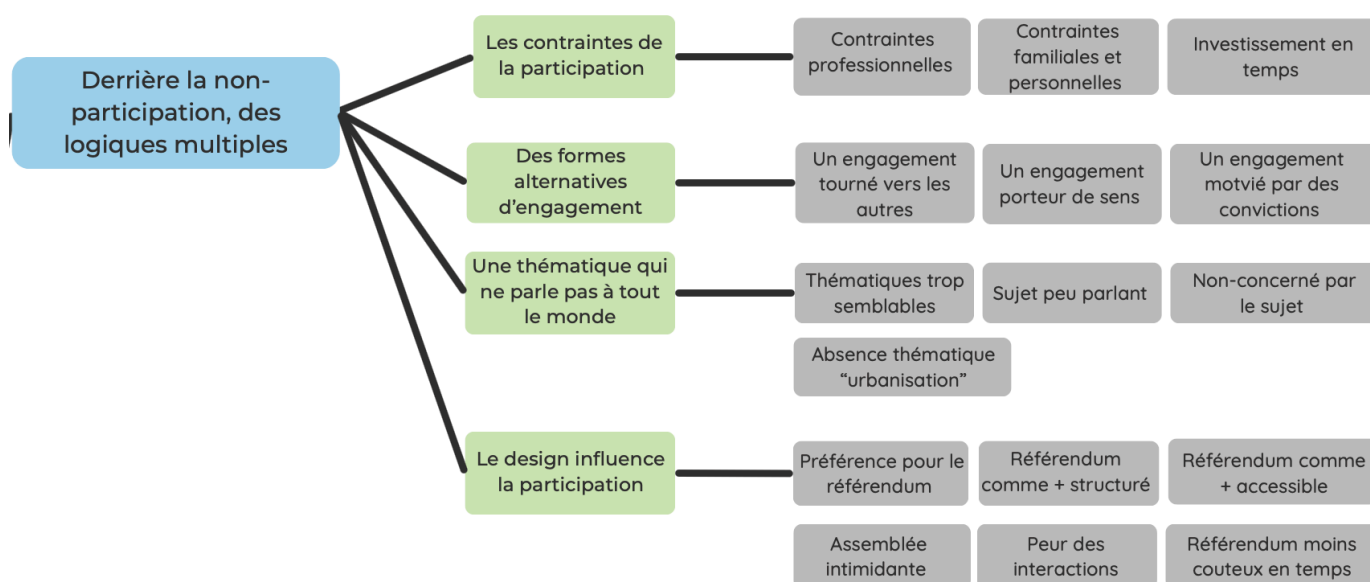
Le premier participant est Christophe, âge de 58 ans. Il est marié et habite depuis toujours à Mont-Sur-Marchienne, à l'exception d'une petite période, lors de laquelle il s'est mis en couple. Il est ainsi récupéré la maison familiale à la mort de ses parents. Christophe n'a pas fait d'étude parce que, de son propre aveu, il était « paresseux côté étude ». Pour autant, il précise qu'il n'est pas paresseux pour le travail de manière générale, ce qui l'a conduit à entrer dans le monde professionnel assez tôt, à 20 ans précisément. Il a commencé sa carrière par un passage d'un an dans une banque, puis a travaillé huit ans dans le domaine de l'environnement avant de se destiner, un peu par hasard, au domaine pharmaceutique. Cela fait désormais vingt-sept ans qu'il y travaille. Il a tout appris sur le terrain et a pu évoluer dans sa vie professionnelle grâce à la confiance des personnes qu'il a rencontré. En 2014, à la suite d'une procédure Renault, Christophe a été licencié de l'entreprise dans laquelle il travaillait. Il a rebondi en se destinant à la consultance, en tant que salarié, et est revenu, par hasard, il y a 4 ans, dans l'entreprise qui l'avait licencié mais cette fois, en tant qu'« externe » selon ses propres mots. D'un point de vue plus personnel, Christophe précise qu'il vit dans un quartier qualifié de « semi-rural » dans lequel un important projet de lotissements était prévu avant d'évoluer au fil du temps vers un projet de grande surface avec lotissements sur un terrain de fond. Christophe s'est battu contre ce projet avec d'autres riverains de son quartier et continue encore aujourd'hui à se battre car cela n'est pas tout à fait fini, comme il l'a précisé. Son combat a porté ses fruits puisqu'il a obtenu gain de cause au Conseil d'État après quinze ans de combat. Il précise que cette victoire donne une idée de l'acharnement qui a été mis dans ce combat. Christophe déclare ainsi être sensible à la question citoyenne, de l'environnement du bien-être et du bien vivre-ensemble. Ce sont des éléments importants pour lui.

Le deuxième répondant est Nicolas, âgé de 45 ans et habitant Marcinelle depuis sa naissance. Il est marié et est actuellement bénéficiaire du CPAS et perçoit ainsi un revenu d'intégration sociale. Nicolas est titulaire d'un diplôme de sixième professionnelle. Nicolas indique spontanément qu'il possède une particularité : il est en cours de changement de prénom. En parallèle de sa situation au CPAS, Nicolas indique qu'il est président d'une ASBL, qui accompagne les citoyens dans leurs démarches administratives. L'association travaille en collaboration avec plusieurs institutions locales, notamment le CPAS, la Ville de Charleroi, la Cité des métiers et le Forem, qui lui orientent des personnes lorsque leurs services sont saturés. Cet investissement fait suite à un accident de parcours. En effet, en 2017, Nicolas et sa femme se sont retrouvés sans-abris. Ils ont alors été aidés par diverses associations, ce qui leur a permis, de « mettre un pied dans ce monde-là ». Nicolas déclare alors qu'être « tombé à la rue » est la meilleure chose qui lui soit arrivée. Son association est ainsi un moyen pour lui de consacrer son temps aux autres et de pouvoir « mériter son allocation, qui lui permet de vivre ».

La dernière répondante est Laura. Elle n'a pas communiqué son âge lors de l'entretien. Laura indique vivre actuellement à Pont-à-Celles après avoir vécu et travaillé pendant quelques années à Mons. Laura a réalisé des études dans le domaine de la communication à l'UCLouvain FUCaM Mons. À l'issue de ses études, elle a toujours travaillé dans les domaines des relations publiques, de la participation citoyenne et de la co-construction. D'abord orientée vers des projets à vocation culturelle, son activité est, depuis quatre ans, entièrement consacrée à la participation citoyenne. Souhaitant revenir travailler dans la région de Charleroi, qu'elle considère comme davantage confrontée à des difficultés sociales que la région de Mons, elle indique avoir été motivée par le défi que représente la mise en place de dispositifs participatifs dans un tel contexte. Elle souligne que les préoccupations liées aux besoins essentiels, tels que le logement ou l'alimentation, peuvent rendre plus difficile la mobilisation des citoyens autour de démarches participatives. Laura travaille au sein de la Maison de la participation et des associations de Charleroi. Au sein de celle-ci, elle occupe la fonction de chargée de participation citoyenne. L'équipe est composée de cinq chargés de participation, chacun étant initialement responsable d'un des cinq districts de Charleroi. Elle était d'abord en charge du district Nord avant de reprendre également le district Centre. En parallèle de ce suivi territorial, elle participe à des projets transversaux à l'échelle de la ville, dont la répartition s'effectue en fonction des affinités et des disponibilités de chacun. Dans ce cadre, elle a notamment organisé un colloque consacré à la participation citoyenne en 2024.

Ces éléments permettent de situer le profil des répondants et de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent leurs propos. La section suivante présente les résultats issus de l'analyse thématique des entretiens.

3.2. Derrière la non-participation, des logiques multiples



Extrait de l'arbre thématique construit lors de la recherche

3.2.1. Les contraintes de la participation

Parmi les différents éléments avancés pour expliquer leur non-participation, les répondants évoquent de manière récurrente des contraintes liées à leur disponibilité. Celles-ci prennent différentes formes et concernent principalement les obligations professionnelles, les responsabilités familiales ainsi que le temps nécessaire pour s'investir dans l'ensemble du dispositif participatif.

Les contraintes professionnelles apparaissent tout d'abord comme un premier obstacle à la participation. Pour certains répondants, les modalités d'organisation du dispositif s'avèrent difficilement conciliables avec leurs obligations professionnelles :

J'avais dit oui a priori puis le premier truc était intéressant mais le timing, c'était sur plusieurs dimanches et c'était incompatible avec mes activités pro et perso donc je me suis dit non. (Entretien avec Christophe)

Christophe précise ensuite que c'est avant tout l'organisation temporelle du dispositif qui a orienté sa décision de ne pas y prendre part :

Alors, ce qui a le plus compté, c'était la contrainte organisationnelle et c'est surtout ça au départ [...] je ne vais pas aller passer, je crois que c'était 5 ou 6 dimanches pour quelque chose qui ne va pas m'impacter... (Entretien avec Christophe)

Cette difficulté est également évoquée par l'organisatrice, Laura, qui explique que certains citoyens ayant accepté de participer et ayant été sélectionnés, ont ensuite fait le choix de se désister invoquant que leur retour à l'emploi, impliquant désormais de travailler le week-end, ne leur permettait plus de participer au dispositif.

« Parce qu'ils ont retrouvé du travail et que ça incluait du travail les week-ends. » (Entretien avec Laura)

Les entretiens montrent toutefois que les contraintes de disponibilité ne se limitent pas au cadre professionnel. Les responsabilités familiales sont également présentées comme un élément influençant la possibilité de participer.

Dimanche, dimanche, c'est le jour du poulet frites. Le dimanche, chez certaines familles, c'est encore le repas de famille. [...] Et dimanche, les enfants sont là [...] on peut en profiter pour aller faire quelque chose avec les gosses parce qu'on ne sait pas le faire en semaine. (Entretien avec Nicolas)

À travers cet extrait, Nicolas décrit la difficulté de consacrer plusieurs dimanches au dispositif alors que cette journée est traditionnellement réservée aux activités familiales et aux moments passés avec les proches.

Au-delà des contraintes professionnelles et familiales, les répondants évoquent également l'investissement en temps que représente le suivi du dispositif sur la durée.

Parce qu'il faut savoir se dégager du temps pour s'occuper de tout ça. Et puis, si on rate une fois, il faut se renseigner sur les comptes rendus. C'est un investissement. Et à l'heure actuelle, c'est compliqué. (Entretien avec Nicolas)

À travers cet extrait, Nicolas explique que la participation nécessite de pouvoir dégager du temps non seulement pour assister aux rencontres, mais également pour assurer le suivi du dispositif lorsqu'une séance est manquée. Il qualifie lui-même cette implication d'« investissement », mettant ainsi en avant le temps qu'elle requiert sur la durée.

Dans leur ensemble, les différents extraits mettent en évidence que les contraintes temporelles s'expriment à plusieurs niveaux. Elles concernent à la fois les obligations professionnelles, les responsabilités familiales ainsi que le temps que requiert le suivi du dispositif. Si elles prennent des formes différentes selon les situations individuelles, elles convergent toutes vers une même difficulté : dégager le temps nécessaire pour participer.

3.2.2. Des formes alternatives d'engagement

Les entretiens montrent que la non-participation au dispositif ne signifie pas pour autant un désintérêt pour la vie locale. Les répondants décrivent au contraire différentes manières de s'investir dans leur commune, en dehors du dispositif participatif. Avant d'expliquer comment ils s'engagent, ils reviennent sur ce qui les a poussés à le faire. Si leurs parcours sont différents, chacun évoque une raison personnelle qui l'a conduit à consacrer une partie de son temps à des initiatives locales.

Et donc je suis assez sensible à la question citoyenne, à la question du respect des citoyens, à la question de l'environnement, question du bien-être et du bien-vivre ensemble. Et c'est quelque chose qui est très important. (Entretien avec Christophe)

En fait, en 2018, 2017, j'ai demandé à ma femme. En 2017, suite à un accident de parcours, on s'est retrouvé sans abris. Et là, on a été aidé par l'ASBL « Comme Chez Nous », qui fait un travail de malade, qui nous a présenté l'ASBL Périféria, qui nous a présenté à la MPA. C'est à partir de ce moment-là qu'on a mis un pied dans ce monde-là. Et c'est là que toutes les personnes autour de nous nous ont dit « vous avez les compétences, vous avez la motivation, lancez votre propre ASBL ». Donc ça vient vraiment de ce moment-là. (Entretien avec Nicolas)

Les répondants expliquent ensuite que cet engagement prend différentes formes. Ils évoquent leur implication au sein d'associations de quartier, de groupements ou encore d'une ASBL. Ces structures sont les principaux lieux dans lesquels ils choisissent de s'investir. Au-delà de leurs différences, les répondants décrivent un engagement tourné vers les habitants et la vie de leur quartier.

Il y a l'aspect humain, l'aspect relationnel, donc d'avoir un quartier qui vit, d'un quartier où les gens se parlent, se rencontrent [...] Ça permet, en se connaissant, [...] de s'entraider (Entretien avec Christophe)

On essaie d'aider au plus possible les citoyens (Entretien avec Nicolas)

À travers ces extraits, les répondants montrent que leur engagement ne se résume pas aux activités qu'ils réalisent. Ils insistent aussi sur les liens qu'ils créent avec les habitants et sur l'entraide qui se développe au sein de ces initiatives. Leur implication est ainsi présentée comme une manière d'agir pour les autres tout en participant à la vie du quartier.

Les répondants reviennent également sur ce que leur apporte cet engagement. Ils évoquent les résultats obtenus grâce aux actions menées, la confiance que d'autres habitants leur accordent ainsi que la reconnaissance qu'ils reçoivent. Ces éléments occupent une place importante dans leur manière de raconter leur expérience.

...« Tiens Christophe, on sait qu'avec tes copains, vous avez réussi. Comment est-ce que tu as fait ? »... (Entretien avec Christophe)

Pour moi, c'est magique quand on croise des gens et qu'ils disent « Ah ben merci parce que vous m'avez aidé ». (Entretien avec Nicolas)

Ces différents extraits montrent que les répondants ne parlent pas uniquement des actions qu'ils réalisent. Ils mettent aussi en avant les résultats obtenus, la reconnaissance exprimée par les citoyens ainsi que la satisfaction qu'ils retirent de leur engagement. Pour l'un des répondants, cette implication passe également par des collaborations avec les institutions locales afin de faciliter leur travail dans certaines situations.

3.2.3. Une thématique qui ne parle pas à tout le monde

L'un des répondants explique que le choix de la thématique a joué un rôle important dans sa décision de ne pas participer au dispositif. Son discours montre que l'intérêt qu'il porte à une assemblée citoyenne dépend en partie du sujet abordé et de la manière dont celui-ci fait écho à ses préoccupations. Lorsque cette proximité fait défaut, le dispositif lui apparaît moins pertinent et ne suscite pas son envie de s'y investir.

Je ne me souviens plus pour quel projet c'était la première fois que j'avais été sollicité, mais c'est quelque chose qui me parlait moins et donc je me suis dit non, je ne vais pas aller passer [...] pour quelque chose qui ne va pas m'impacter, qui ne va pas impacter mon quartier, qui peut être intéressant, mais donc non, voilà. (Entretien avec Christophe)

À travers ces extraits, Christophe met en avant le fait que son absence de participation est liée au sujet retenu pour cette édition plutôt qu'au principe du dispositif lui-même.

Il précise ensuite que son intérêt pour une assemblée citoyenne varie selon les questions mises en débat. Il explique notamment que certaines thématiques auraient davantage retenu son attention, en évoquant par exemple les questions liées à l'urbanisation. À l'inverse, il estime que les sujets proposés dans ce type d'initiative lui paraissent souvent trop semblables, ce qui limite son intérêt à y participer.

... et puis petit à petit quand j'ai reçu les invitations je trouvais que les thématiques et on en parlera après étaient peut-être toujours un peu trop ciblées semblables et peut-être pas suffisamment sur les risques de l'urbanisation à outrance. Et donc, moi, j'aurais aimé avoir des choses participatives plus sur l'urbanisation. (Entretien avec Christophe)

3.2.4. Participer oui... mais pas sous n'importe quelle forme

Au-delà des contraintes liées au temps disponible ou à l'intérêt porté à la thématique, l'un des entretiens montrent que la manière dont le dispositif est conçu peut également influencer la décision de participer. L'un des participants n'accorde pas uniquement son attention à l'objectif poursuivi par l'assemblée citoyenne, mais également à la manière dont celle-ci est organisée. Dans ce cadre, certaines caractéristiques du dispositif semblent faciliter ou, au contraire, freiner sa participation.

À plusieurs reprises, ce participant compare spontanément l'assemblée citoyenne au référendum. Cette comparaison ne vise pas à opposer les deux dispositifs sur le plan démocratique, mais à mettre en évidence les caractéristiques qui, selon lui, rendent une forme de participation plus accessible qu'une autre. Le référendum est notamment présenté comme une démarche plus simple, plus directe et demandant un investissement plus limité qu'une assemblée citoyenne.

D'après moi, avant de faire une assemblée citoyenne, essayez au moins de faire un petit référendum. Là, ça ne prend que cinq minutes. Je trouve que c'est déjà un petit peu plus ouvert. On donne son avis sur quelque chose, plutôt que dire, voilà, assemblée citoyenne, ça fait tout de suite gros, voilà, une grosse agora grecque qui, voilà, tout le monde se rassemble et se balance les trucs à la gueule, quoi. (Entretien avec Nicolas)

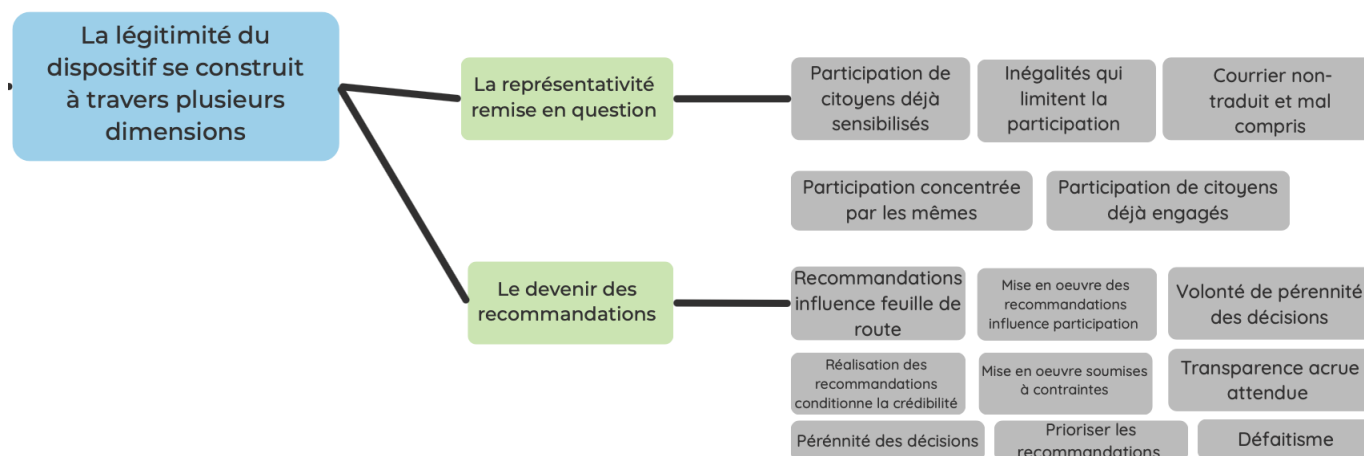
À travers cet extrait, Nicolas associe l'assemblée citoyenne à une forme de participation qu'il perçoit comme plus exigeante et plus impressionnante que d'autres dispositifs. À l'inverse, le référendum est décrit comme un mode de participation plus simple, tant par le temps qu'il requiert que par son fonctionnement. Cette comparaison illustre ainsi que les modalités pratiques du dispositif occupent une place dans la manière dont il envisage sa participation.

L'entretien réalisé avec l'organisatrice met également en évidence que la participation à une assemblée citoyenne peut susciter certaines appréhensions liées aux interactions qu'elle implique. Celle-ci souligne que plusieurs participants potentiels exprimaient une inquiétude à l'idée d'échanger avec des personnes inconnues ou de voir leurs propositions jugées par les autres.

Oui, il y a peut-être aussi la peur de se confronter dans un tel dispositif. C'est vrai que c'est cinq dimanches où il faut parler à des personnes qu'on ne connaît pas. Il y en avait en tout cas qui ont participé, qui avaient cette peur de paraître bête dans leurs propositions, dans leur manière de s'exprimer. (Entretien avec Laura)

Cet extrait montre que les interactions inhérentes au fonctionnement d'une assemblée citoyenne peuvent constituer un frein pour certains citoyens. Au-delà de l'investissement en temps, la perspective de devoir prendre la parole devant des inconnus ou de défendre ses idées apparaît comme un élément susceptible d'influencer la décision de participer. Les entretiens mettent ainsi en évidence que les logiques de non-participation ne relèvent pas uniquement des contraintes individuelles ou du contenu du dispositif, mais également de la manière dont celui-ci est conçu et vécu par les citoyens.

3.3. La légitimité du dispositif participatif se construit à travers plusieurs dimensions



Extrait de l'arbre thématique construit lors de la recherche

3.3.1. La représentativité du dispositif remise en question

Les entretiens montrent que la composition de l'assemblée constitue un élément important dans l'appréciation de sa représentativité. Malgré un principe de tirage au sort, plusieurs réserves

sont néanmoins exprimées quant aux profils des citoyens qui prennent effectivement part au dispositif. Les répondants ne s'interrogent ainsi sur les caractéristiques des personnes qui acceptent finalement de participer. Leurs discours mettent ainsi en évidence un écart entre la représentativité recherchée par le dispositif et celle qu'ils perçoivent à travers les citoyens effectivement présents.

Plusieurs répondants estiment que les dispositifs participatifs attirent principalement des personnes déjà sensibilisées aux questions citoyennes ou déjà investies dans la vie locale. Selon eux, cette dynamique conduit à retrouver régulièrement des profils similaires au sein des démarches participatives. Dès lors, ils s'interrogent sur la capacité de l'assemblée à refléter la diversité des points de vue présents dans la population. Pour l'un des répondants, cette concentration des mêmes profils nourrit directement ses doutes quant à la représentativité de l'assemblée.

Les discours ne s'arrêtent toutefois pas au profil des citoyens qui participent effectivement. Les répondants évoquent également différents éléments susceptibles de limiter l'accès au dispositif pour une partie de la population. Ils soulignent notamment que les inégalités de ressources peuvent constituer un frein à la participation. À cela s'ajoute la manière dont le courrier d'invitation a été conçu, l'un des répondants estimant que sa formulation et son absence de traduction ont pu décourager, voire exclure, certains citoyens avant même qu'ils aient l'occasion d'envisager leur participation.

Dans cette perspective, les interrogations relatives à la représentativité ne portent pas uniquement sur les personnes présentes au sein de l'assemblée, mais également sur celles qui risquent de ne jamais y accéder. Les répondants associent ainsi leurs doutes à la fois aux profils des citoyens qui participent effectivement et aux obstacles susceptibles d'empêcher d'autres publics de prendre part au dispositif.

Le bémol que je mettrais dans ce genre d'assos, c'est que si on sait que ça existe, si on y participe, c'est parce qu'on est déjà intéressé par la problématique. (Entretien avec Christophe)

La majorité, c'est les personnes qui sont déjà intéressées par ce qui se passe sur Charleroi. Donc généralement, elles ont au moins un petit pied dans une association ou un autre. On sait bien que les associations qui fonctionnent bien ont toujours un petit politicien dans le CA. Au final, ça reste toujours le même noyau de copinage qui reste

décideur parce que c'est pas c'est pas Monique qui a 83 ans qui va aller aux réunions dans Charleroi avec la sécurité qu'il y a dans Charleroi qui voilà ça reste voilà moi je dis pas que c'est comme ça, je dis de la façon dont je le ressens. C'est ouvert à tout le monde, mais tout le monde ne se sent pas forcément bienvenu ou n'a pas la possibilité d'y aller. [...] Peut-être, mais honnêtement, je doute qu'il y ait vraiment toute la population à représenter, en fait. (Entretien avec Nicolas)

3.3.2. Qu'advient-il des recommandations ?

Les entretiens montrent que la question de ce qu'il advient des recommandations occupe une place importante dans le jugement porté sur le dispositif. Au-delà de leur élaboration, l'un des participants s'interroge sur les suites qui leur seront données et sur leur capacité à produire des effets concrets. Avant même d'envisager une éventuelle participation, ils expriment ainsi le besoin que leur investissement débouche sur des résultats tangibles. Son discours montre que la participation ne prend véritablement sens que si les propositions formulées donnent lieu à des résultats perceptibles.

... je vais m'impliquer là-dedans et si au final ça ne sert à rien, je ne vais pas apprécier. (Entretien avec Nicolas)

Après, on se dit qu'il y en aura peut-être un deuxième. Et voilà, voir ce qu'a donné, voir les résultats du premier, pour se dire : "OK, ça a vraiment donné quelque chose de particulier", ou bien se dire : "Voilà, on dit qu'on fait quelque chose et au final, il n'y a rien qui se fait." C'est vraiment voir les résultats qu'il va y avoir pour voir si ça va changer quelque chose ou bien si c'est juste du vent. (Entretien avec Nicolas)

Le discours qui suit montre également que le participant s'interroge sur la manière dont les recommandations seront prises en considération par les autorités. Au-delà de leur élaboration, ils expriment des attentes quant au suivi qui leur sera accordé et s'interrogent sur les critères qui conduiront à retenir certaines propositions plutôt que d'autres.

Si ça intéresse des gens de la ville, oui. S'ils peuvent en tirer un bénéfice, oui, ça c'est certain. (Entretien avec Nicolas)

À travers cet extrait, le participant exprime l'idée que le suivi des recommandations dépendra également de l'intérêt qu'y porteront les autorités. Son discours laisse ainsi apparaître l'idée que toutes les recommandations ne bénéficieront pas nécessairement du même suivi. Cette attente se prolonge dans un autre extrait, où il laisse entendre qu'une mise en œuvre seulement partielle des recommandations ne répondrait pas pleinement à ce qui avait été formulé au cours de la démarche participative.

Même si on a fait 50 %, oui, mais c'est pas ce que j'avais demandé. (Entretien avec Nicolas)

Cette réflexion est complétée par le discours d'un autre participant, qui attire davantage l'attention sur les conditions dans lesquelles les recommandations pourront être mises en œuvre. Tout en estimant que l'assemblée citoyenne est susceptible de déboucher sur des propositions cohérentes, il rappelle que leur concrétisation dépendra nécessairement des moyens disponibles. Selon lui, toutes les recommandations ne pourront pas être réalisées et un travail de priorisation sera inévitable.

Je pense que... Oui, pour faire une feuille de route qui tienne la route, sans mauvais mot, je pense que oui, que de ça va sortir une feuille de route qui sera cohérente, qui sera intéressante, je pense que oui. De là, est-ce que la ville aura les moyens, est-ce que la région aura les moyens de payer la mise en place de cette feuille de route, des actions qui ont été établies ? J'ai un doute. (Entretien avec Christophe)

Donc, il faut trouver le juste équilibre et il faut choisir ses combats. (...) Est-ce qu'on aura le moyen de tout faire ? Non. Lesquels sont absolument indispensables selon vous ? Entretien avec Christophe)

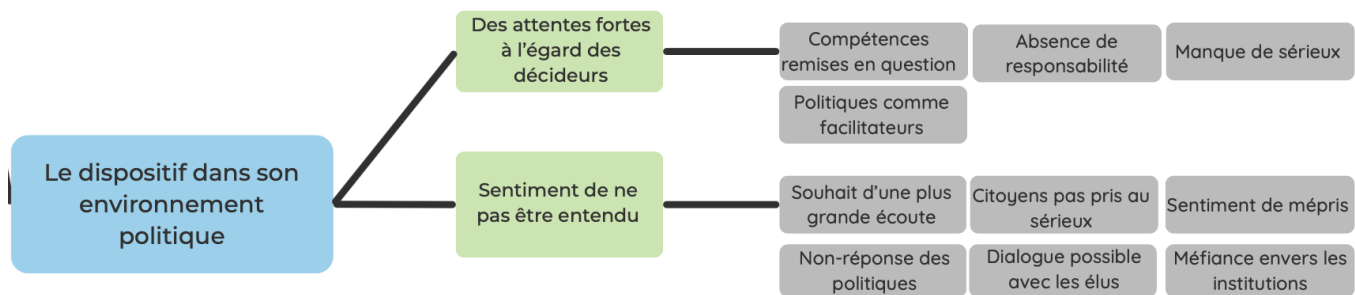
Ce participant souligne également que le suivi des recommandations devrait s'inscrire dans une continuité dépassant les alternances politiques. À ses yeux, les décisions issues d'un dispositif participatif ne devraient pas être remises en question à chaque changement de majorité, au risque de décourager les citoyens de s'investir dans ce type de démarche.

Il faudrait qu'en Belgique, en Europe, de façon globale, on ait cette approche comme ça se fait dans les pays nordiques (...) les mandataires suivants doivent s'engager à respecter ce qui a été fait avant. Et ça, c'est un peu ce qui risque de décourager les citoyens à s'engager dans ce genre de trucs participatifs. (Entretien avec Christophe)

L'entretien réalisé avec l'organisatrice met également en évidence l'importance accordée à la transparence entourant le dispositif. Celle-ci estime notamment que le manque de transparence concernant les moyens budgétaires a constitué l'une des limites de l'assemblée citoyenne.

Mais ce qui a beaucoup manqué dans cette assemblée citoyenne, c'est une transparence de budget. (Entretien avec Laura)

3.4. Au-delà du dispositif, un regard porté sur les représentants



Extrait de l'arbre thématique construit lors de la recherche

3.4.1. Le sentiment de ne pas être entendu par les représentants

Les entretiens montrent que les discours consacrés au dispositif participatif s'accompagnent également de réflexions portant sur les relations entre citoyens et représentants. L'un des répondants évoque à plusieurs reprises le sentiment de ne pas être entendu par les autorités locales. Cette perception ne se limite pas à une expérience ponctuelle, mais s'inscrit dans un ressenti plus général selon lequel les citoyens peinent à voir leurs préoccupations réellement prises en considération. Les expériences qu'il relate dans le cadre de son engagement associatif alimentent ainsi l'idée que les échanges avec les autorités restent limités et que les demandes formulées par les habitants sont insuffisamment prises en compte.

En fait, justement, par rapport à notre expérience de l'ASBL, on sait qu'on n'est pas trop écouté par la ville, quoi [...] J'ai écrit plusieurs fois aux échevins, j'ai écrit au Bourgmestre. La dernière fois que j'ai écrit au Bourgmestre, c'était au mois de décembre, j'attends toujours la réponse. Donc on ne se sent pas très écouté et voilà il y a beaucoup de choix qui me semblent très étranges et quand on fait les remarques « vas-y, cause toujours, tu nous intéresses ». D'accord. (Entretien avec Nicolas)

Cette perception est réaffirmée à plusieurs reprises au cours de l'entretien. Au-delà de l'envie de s'impliquer, le participant explique que le manque d'écoute constitue un frein important, dans la mesure où il nourrit le sentiment que les démarches entreprises auront peu d'effet. Il ne s'agit donc pas uniquement d'un manque de dialogue, mais également d'une impression de ne pas être considéré à la hauteur de son engagement.

L'envie est là, mais on sait bien qu'on n'est pas écouté en fait. » (Entretien avec Nicolas)

On ne se sent pas pris au sérieux. Donc si déjà, en tant que citoyen ordinaire, on ne se sent pas pris au sérieux, qu'est-ce qui va se passer dans une assemblée citoyenne ? (Entretien avec Nicolas)

Le même répondant prolonge cette réflexion en évoquant les raisons susceptibles d'expliquer ce manque d'écoute. Selon lui, les citoyens peuvent avoir le sentiment d'être considérés comme peu compétents ou insuffisamment légitimes pour contribuer aux décisions publiques. Cette perception alimente une forme de distance avec les représentants et renforce les doutes exprimés à l'égard des dispositifs participatifs.

Soit on nous prend de haut en pensant qu'on ne va rien comprendre, donc c'est vraiment considérer les habitants comme des moins que rien, soit ils n'ont pas la réponse. (Entretien avec Nicolas)

Cette défiance apparaît également de manière plus explicite lorsqu'il est interrogé sur son rapport aux institutions.

C'est méfiant, déçu. (Entretien avec Nicolas)

Les autres entretiens apportent toutefois un éclairage complémentaire sur cette question. L'un des participants considère qu'un dialogue avec les élus est possible et insiste sur le fait que les citoyens peuvent être entendus au même titre que d'autres acteurs locaux. Il souligne néanmoins que cette possibilité reste largement méconnue d'une partie de la population.

Mais les gens, ils sont loin d'être bêtes, ils sont loin d'être ignares. Et il est temps qu'on les écoute un peu plus. » (Entretien avec Christophe)

« Et donc, ce sont des choses où nous, on a dit, c'est possible de discuter avec les élus, c'est possible d'avoir un dialogue, c'est possible d'être écouté. Il n'y a pas que les entrepreneurs qui sont écoutés. Et en fait, c'est un message que beaucoup de gens ne connaissent pas. (Entretien avec Christophe)

L'entretien réalisé avec l'organisatrice fait également écho à cette perception. Celle-ci indique que certains citoyens hésitaient à participer en raison de la crainte que leurs propositions ne soient finalement pas prises en considération par les responsables politiques.

Parce qu'il y a quand même des gens qui ont confirmé avec cette peur que le politique n'allait pas écouter. (Entretien avec Laura)

Pris ensemble, ces extraits montrent que les discours sur l'assemblée citoyenne s'accompagnent d'interrogations plus larges concernant la place accordée à la parole des citoyens dans les relations entretenues avec les représentants. Si les entretiens ne convergent pas tous vers une même expérience, ils mettent néanmoins en évidence que la question de l'écoute apparaît comme un élément récurrent lorsqu'il est question de participation citoyenne.

3.4.2. Des attentes fortes envers les décideurs

Les entretiens montrent également que les réflexions portant sur le dispositif participatif conduisent également participants à s'interroger sur le rôle des décideurs politiques. Au-delà du fonctionnement de l'assemblée citoyenne elle-même, l'un des répondants exprime des attentes particulièrement fortes à l'égard des responsables politiques, dont il évalue les compétences à travers leur capacité à produire des résultats concrets pour la collectivité. Dans son discours, la légitimité accordée aux initiatives participatives apparaît ainsi étroitement liée au regard porté sur ceux qui seront amenés à prendre les décisions finales.

Le participant estime en effet que les responsables politiques doivent avant tout démontrer leur aptitude à exercer les responsabilités qui leur sont confiées. À ses yeux, l'absence de résultats constitue un indicateur d'incompétence et devrait entraîner une forme de responsabilité comparable à celle observée dans d'autres secteurs professionnels.

Je trouve qu'il ne montre pas qu'il a les épaules pour. (Entretien avec Nicolas)

Quand on vote pour une personne, d'après moi, il a la responsabilité d'avoir des résultats. S'il n'a pas de résultats, ça veut dire qu'il n'est pas apte à cette fonction. Parce que dans un autre emploi, si la personne était dans le privé, s'il ne fournit pas les résultats attendus, il se fait virer. Pourquoi ce n'est pas la même chose en politique ? Si le travailleur n'écoute pas ce que le client veut, il va perdre les clients. Pour moi, c'est exactement la même chose. (Entretien avec Nicolas)

Cette exigence s'accompagne également d'un jugement porté sur la manière dont les responsables politiques exercent leur fonction. Le répondant considère que certains comportements ne correspondent pas à l'image qu'il attend d'un élu et contribuent à renforcer son appréciation négative de l'action politique locale.

Ce n'est pas l'image d'un bourgmestre sérieux. (Entretien avec Nicolas)

L'hôtel de ville, c'est un terrain de jeu. Je fais le clown. (Entretien avec Nicolas)

Ces critiques dépassent toutefois la seule évaluation des responsables politiques. Au fil de l'entretien, le participant établit explicitement un lien entre le regard qu'il porte sur les décideurs et la manière dont il envisage la participation citoyenne. Il explique que le manque de résultats observé à Charleroi réduit progressivement l'espoir que de nouvelles initiatives puissent produire des changements concrets.

À partir du moment où il n'y a rien de terrible, de positif qui se passe à Charleroi, est-ce qu'on a encore l'espoir qu'il se passe quelque chose de positif pour l'améliorer ? Qu'est-ce qui s'est amélioré dernièrement à Charleroi ? (Entretien avec Nicolas)

Cette idée est encore renforcée lorsqu'il est interrogé sur la capacité de la participation citoyenne à produire des effets. Le répondant explique que les propositions issues d'un dispositif participatif ne pourront avoir d'impact que si les décideurs sont en mesure de prendre des décisions qu'il juge pertinentes. Son discours fait ainsi apparaître que les attentes adressées aux responsables politiques influencent également la manière dont il envisage l'utilité de la participation citoyenne.

À partir du moment où les décideurs ce sont des bras cassés. C'est ça, si on sait que la personne qui prend les décisions prend toujours des mauvaises décisions, pas toujours, souvent, quand on va lui soumettre une décision à prendre, il y a quand même de grandes chances de se dire qu'on va encore se foirer. (Entretien avec Nicolas)

Le participant poursuit ce raisonnement en exprimant un jugement particulièrement sévère sur l'action des autorités locales. Selon lui, les difficultés rencontrées par la ville alimentent un sentiment de dégradation continue, qui contribue progressivement à diminuer sa confiance dans les nouvelles initiatives proposées.

Honnêtement j'ai l'impression que c'est des guignols quoi. Non mais sérieusement (...) Honnêtement, je ne comprends pas ce qui se passe. Je ne comprends pas parce que des choses qui fonctionnaient très bien, tout d'un coup, ça se casse la figure. Pourquoi ? C'est quand on remarque tout ça, on se dit que c'est de pire en pire. Voilà. Est-ce qu'il va y avoir une solution ? (Entretien avec Nicolas)

Totalement, parce qu'on se dit, à chaque fois qu'il se passe quelque chose, c'est pire. (Entretien avec Nicolas)

L'entretien réalisé avec un autre participant apporte toutefois un éclairage complémentaire sur le rôle attribué aux responsables politiques. Sans remettre en cause les attentes formulées à leur égard, celui-ci insiste davantage sur leur capacité à créer des liens entre les différents acteurs et à faciliter la mise en relation des personnes concernées par un projet.

Les relais politiques, ils facilitent les contacts [...] C'est dire : tiens, ces personnes-là, on peut se mettre en relation. (Entretien avec Christophe)

Les entretiens montrent ainsi que les attentes exprimées à l'égard des décideurs ne se limitent pas à leur capacité à exercer un mandat politique. Les discours mettent également en évidence l'importance accordée aux résultats produits, au sérieux avec lequel la fonction est exercée ainsi qu'au rôle que les responsables politiques sont susceptibles de jouer dans l'accompagnement

des initiatives citoyennes. Pour l'un des répondants, ces éléments participent également à la manière dont il envisage les perspectives offertes par les dispositifs participatifs.

3.5. Conclusion intermédiaire

Les entretiens mettent en évidence que la perception du dispositif participatif ne repose pas sur un seul élément. Les raisons de la non-participation apparaissent d'abord multiples et révèlent des attentes différentes à l'égard des modalités d'organisation du dispositif. Au-delà de ces motifs, les répondants construisent leur jugement en mobilisant plusieurs dimensions, notamment la représentativité de l'assemblée et le devenir des recommandations formulées. Enfin, les discours montrent que les réflexions consacrées au dispositif participatif s'accompagnent également, chez certains répondants, d'interrogations plus larges relatives aux relations entretenues avec les représentants politiques et au rôle attribué aux décideurs.

Chapitre IV : la discussion des résultats

À présent que les résultats ont été présentés, la dernière étape de ce mémoire consiste à les discuter à la lumière du cadre théorique développé dans le premier chapitre. Bien que cette recherche ne s'inscrive pas dans une démarche hypothético-déductive reposant sur la formulation d'hypothèses à vérifier, cela n'exclut pas l'existence de certaines attentes théoriques découlant du cadre conceptuel mobilisé. La discussion consiste dès lors à confronter ces attentes théoriques aux résultats obtenus afin d'examiner dans quelle mesure ceux-ci les confirment, les nuancent ou les enrichissent.

Le chapitre s'articule autour de trois axes. Il s'intéresse tout d'abord aux différentes dimensions à partir desquelles les citoyens non-participants construisent leur jugement sur la légitimité du dispositif. Il revient ensuite sur la manière dont leurs motifs de non-participation prolongent ou nuancent les interprétations proposées par la littérature. Enfin, il examine dans quelle mesure les résultats permettent de discuter le rôle des dispositifs participatifs comme réponse aux enjeux contemporains de légitimité démocratique, ainsi que les limites mises en évidence par la littérature.

4.1. La légitimité : entre fondements théoriques et enseignements empiriques

La littérature conduit à envisager la légitimité démocratique comme une construction multidimensionnelle. On peut ainsi distinguer la légitimité par les *inputs*, fondée sur la participation et la représentation des préférences citoyennes, de la légitimité par les *outputs*, qui repose sur la capacité des institutions à produire des résultats jugés utiles (Scharpf, 2006). Ces deux dimensions sont complétées par la *throughput legitimacy*, attentive à la qualité du fonctionnement des procédures, notamment à leur transparence et à la responsabilité des acteurs (Schmidt, 2013 ; Strebel et al., 2019). Les résultats obtenus s'inscrivent dans cette conception, puisque les citoyens non-participants ne jugent pas le dispositif à partir d'un seul critère. Leur appréciation porte conjointement sur la composition de l'assemblée, les effets attendus de ses recommandations et la manière dont celles-ci seront traitées par les autorités.

La représentativité constitue d'abord un enjeu important de cette appréciation. La littérature souligne que l'ouverture formelle d'un dispositif ne garantit pas que les participants reflètent effectivement la diversité de la population. Les modalités de recrutement et les inégalités de

ressources peuvent favoriser la participation de citoyens déjà familiarisés avec les affaires publiques ou mieux dotés en temps, en capital culturel et en aisance à prendre la parole (Papadopoulos & Warin, 2007 ; Bacqué, 2005 ; Bacqué, 2011 ; Blondiaux & Sintomer, 2002). Les résultats vont largement dans ce sens. Les répondants expriment la crainte que les dispositifs participatifs attirent principalement des personnes déjà sensibilisées ou engagées et qu'ils réunissent, par conséquent, des profils relativement similaires. Leurs réserves ne portent cependant pas uniquement sur les personnes effectivement présentes dans l'assemblée. Elles concernent également celles qui risquent de ne jamais y accéder en raison de ressources insuffisantes ou d'obstacles rencontrés dès l'invitation, comme la formulation du courrier ou son absence de traduction. Le terrain montre ainsi que la représentativité perçue se construit autant à partir des personnes qui participent que de celles qui semblent laissées à l'écart. Cette perception est importante, car le crédit accordé aux recommandations dépend aussi de la capacité reconnue à l'assemblée de refléter une pluralité de situations et de points de vue (Paulis et al., 2024).

La composition du dispositif ne suffit toutefois pas à fonder sa légitimité. Les entretiens accordent une place centrale au devenir des recommandations et rejoignent ainsi la légitimité par les *outputs* développée par Scharpf (2006). Pour les répondants, la participation ne prend véritablement sens que si le temps et l'investissement demandés peuvent produire des effets concrets. La perspective de recommandations sans suite alimente l'idée que le dispositif pourrait n'être qu'une consultation sans conséquence réelle et influence également la disposition à participer à un dispositif futur. L'utilité du dispositif est donc appréciée à partir de sa capacité à peser sur l'action publique. Cette importance accordée aux résultats rejoint les observations de Strebel et al. (2019), selon lesquelles la capacité des institutions à produire des effets demeure un critère particulièrement déterminant dans les jugements citoyens.

Les résultats apportent néanmoins une nuance importante : les répondants ne partagent pas tous la même conception d'un résultat satisfaisant. L'un d'eux reconnaît que les contraintes financières empêcheront vraisemblablement la réalisation de toutes les recommandations et considère dès lors qu'un travail de priorisation sera nécessaire. Dans cette perspective, une mise en œuvre partielle des recommandations peut être perçue comme satisfaisante, pour autant que les propositions considérées comme prioritaires soient effectivement retenues. Un autre répondant adopte une position plus exigeante et refuse de considérer qu'une réalisation à 50 % répond nécessairement à ce qui avait été demandé. La légitimité par les résultats ne dépend

donc pas uniquement de l'existence d'effets, mais également de leur ampleur et de leur conformité aux attentes formulées. Ces différences montrent qu'il n'existe pas, parmi les personnes interrogées, de seuil commun à partir duquel le dispositif serait automatiquement jugé efficace. La mise en œuvre partielle peut apparaître comme un compromis réaliste pour certains, mais comme une réponse insuffisante pour d'autres.

La question des résultats comporte également une dimension temporelle. L'un des répondants insiste sur la nécessité de préserver les décisions prises au-delà des changements de majorité. Une recommandation mise en œuvre à court terme, mais abandonnée à l'occasion d'une alternance politique, ne répondrait que partiellement à l'attente exprimée. La pérennité apparaît ainsi comme une condition supplémentaire de la crédibilité accordée au dispositif : les propositions issues de la participation citoyenne ne devraient pas dépendre exclusivement de la durée du mandat des autorités qui l'ont organisée. Cette attente n'est pas explicitement développée dans le cadre théorique mobilisé, centré principalement sur la capacité des institutions à produire des résultats. Le terrain invite dès lors à envisager les *outputs* non seulement à partir de leur existence, mais aussi de leur maintien dans le temps.

Enfin, les résultats montrent que les interrogations des répondants ne portent pas uniquement sur les recommandations qui seront mises en œuvre, mais également sur la manière dont les choix seront opérés. Si plusieurs reconnaissent que les contraintes budgétaires imposeront nécessairement une priorisation des propositions, ils s'interrogent néanmoins sur les critères qui conduiront à retenir certaines recommandations plutôt que d'autres. Cette préoccupation rejoint la *throughput legitimacy*, qui souligne que la légitimité démocratique dépend également de la qualité des procédures entourant la prise de décision, notamment de leur transparence et de leur capacité à rendre les arbitrages compréhensibles (Schmidt, 2013 ; Strebel et al., 2019). À cet égard, l'organisatrice regrette elle-même le manque de transparence budgétaire ayant caractérisé le dispositif. Bien que cette dimension soit moins développée dans les entretiens que les questions relatives à la représentativité ou aux résultats, elle suggère que, pour certains répondants, l'évaluation du dispositif ne repose pas uniquement sur ce qui sera finalement réalisé, mais aussi sur la manière dont les recommandations seront examinées et hiérarchisées.

Les entretiens montrent que les répondants ne fondent pas leur jugement sur un seul aspect du dispositif. Leur appréciation résulte de la combinaison de plusieurs attentes, qui concernent à la fois la composition de l'assemblée, les suites données aux recommandations et la manière dont celles-ci seront traitées. Une assemblée perçue comme représentative ne suffirait pas si ses

recommandations restaient sans effet ; inversement, la réalisation de certains projets ne ferait pas nécessairement disparaître les réserves relatives à la composition de l'assemblée ou à l'opacité des arbitrages. Les citoyens non-participants semblent ainsi porter une appréciation globale sur le dispositif, dans laquelle la diversité des participants, l'utilité des recommandations, leur pérennité et la transparence de leur traitement se renforcent ou se fragilisent mutuellement. Leur jugement ne conduit donc pas à qualifier simplement le dispositif de légitime ou d'illégitime : il fait apparaître une légitimité conditionnelle, dépendante de plusieurs exigences dont l'importance et le niveau attendu varient selon les individus.

4.2. La non-participation comme rapport critique à la légitimité

La littérature souligne que la non-participation ne peut être assimilée à une forme d'apathie politique ou de désintérêt pour les affaires publiques. Elle résulte davantage d'une combinaison de facteurs individuels, organisationnels et institutionnels qui influencent différemment les citoyens selon leur situation (Jacquet & Sainty, 2023 ; Sainty, 2016). Dans cette perspective, Jacquet (2017) identifie plusieurs déterminants susceptibles d'expliquer la décision de ne pas participer, parmi lesquels les contraintes liées à la sphère privée, les conflits d'horaire, le manque d'impact perçu, l'évitement des réunions ou encore le sentiment d'aliénation politique. Les travaux de Kübler et Rochat (2025) complètent cette lecture en montrant que la participation résulte également d'un arbitrage entre les caractéristiques des citoyens et celles du dispositif proposé.

Les résultats obtenus confirment largement cette attente théorique. Les contraintes temporelles occupent une place importante dans les discours des répondants et prennent des formes variées. Les obligations professionnelles, les responsabilités familiales ainsi que l'investissement nécessaire pour suivre l'ensemble du processus participatif apparaissent comme autant d'éléments susceptibles de limiter la participation. Les résultats confirment également que les caractéristiques du dispositif influencent la décision des citoyens. L'intérêt porté à la thématique, la durée de l'engagement demandé, les modalités d'organisation ou encore la perspective d'interagir avec des personnes inconnues sont autant d'éléments qui interviennent dans leur réflexion. À cet égard, les entretiens rejoignent les analyses de Kübler et Rochat (2025), selon lesquelles la décision de participer ne dépend pas uniquement des dispositions individuelles, mais également des caractéristiques propres au dispositif.

Les résultats invitent toutefois à nuancer cette lecture. Les déterminants de la non-participation n'apparaissent jamais de manière isolée. Les répondants ne justifient pas leur décision par une seule contrainte, mais par l'accumulation de plusieurs éléments qui, combinés, conduisent finalement à renoncer à participer. Le manque de temps se conjugue ainsi avec un intérêt limité pour la thématique comme c'est le cas par exemple pour l'un des répondants. La décision de ne pas participer ne semble ainsi pas pouvoir être expliquée par un seul facteur. Les entretiens montrent plutôt que plusieurs éléments se combinent et contribuent, ensemble, à la décision de renoncer à participer. Cette observation prolonge les travaux de Kübler et Rochat (2025) en montrant concrètement comment cet arbitrage s'opère dans le cas d'une assemblée citoyenne locale.

Les résultats mettent également en évidence que les répondants qui ne participent pas au dispositif ne se tiennent pas pour autant à l'écart de la vie locale. Plusieurs décrivent au contraire un engagement soutenu au sein d'associations de quartier ou encore d'une ASBL. Ces formes d'implication sont présentées comme des espaces dans lesquels ils estiment pouvoir agir concrètement, obtenir des résultats visibles, développer des relations de proximité avec les habitants et recevoir une reconnaissance pour leur investissement. Dans ce contexte, la non-participation ne traduit pas un retrait de l'engagement citoyen, mais un choix en faveur d'autres formes de participation jugées plus pertinentes ou plus utiles.

Cet élément constitue un apport du terrain par rapport aux déterminants proposés par Jacquet (2017). Si celui-ci identifie plusieurs raisons pouvant expliquer la non-participation, les résultats obtenus suggèrent qu'un engagement déjà investi dans d'autres espaces peut également contribuer à expliquer le refus de participer à un dispositif participatif. La question ne semble donc pas seulement être celle de la capacité ou de la volonté de participer, mais également celle du choix de l'espace dans lequel les citoyens souhaitent investir leur temps et leur énergie. Dans cette perspective, la non-participation ne s'explique pas uniquement par des contraintes ; elle peut également relever d'un arbitrage entre différentes formes d'engagement, certaines étant perçues comme plus efficaces, plus concrètes ou davantage en adéquation avec les attentes des citoyens.

Les résultats montrent ainsi que la non-participation ne traduit pas nécessairement un refus de s'engager, mais davantage une réflexion sur la manière dont les citoyens souhaitent consacrer leur temps et leur énergie. Les répondants mettent en balance leurs contraintes personnelles, les

caractéristiques du dispositif ainsi que les autres espaces dans lesquels ils s'investissent déjà. Cette observation enrichit les travaux consacrés à la non-participation en suggérant que le choix de ne pas participer peut également résulter d'une préférence pour d'autres formes d'engagement jugées plus pertinentes ou plus efficaces.

4.3. Les dispositifs participatifs comme réponse aux enjeux de légitimité

La littérature présente les dispositifs participatifs comme une réponse susceptible d'atténuer certaines limites attribuées à la démocratie représentative. En favorisant une implication plus directe des citoyens dans l'élaboration des politiques publiques, ils sont notamment censés rapprocher citoyens et institutions, améliorer la qualité des décisions publiques, renforcer leur acceptabilité et, plus largement, contribuer au renforcement de la légitimité démocratique (Blondiaux & Sintomer, 2002 ; Fung, 2006 ; Reuchamps et al., 2017). Cette capacité de légitimation n'est toutefois pas envisagée comme automatique. Plusieurs auteurs soulignent en effet que les effets des dispositifs participatifs demeurent étroitement liés aux suites données aux recommandations ainsi qu'à leur articulation avec les institutions représentatives chargées de les mettre en œuvre (Mazeaud et al., 2012 ; Bherer, 2011).

Les résultats obtenus rejoignent cette analyse tout en permettant de la préciser. Les répondants ne remettent pas en cause le principe des dispositifs participatifs. En revanche, leurs discours montrent que leur appréciation de l'assemblée citoyenne est rapidement ramenée au rôle des responsables politiques appelés à prendre les décisions finales. Les interrogations qu'ils formulent ne portent ainsi pas uniquement sur le fonctionnement du dispositif, mais également sur la capacité des élus à écouter les citoyens, à prendre des décisions pertinentes et à donner une traduction concrète aux recommandations formulées. À leurs yeux, l'intérêt du dispositif apparaît donc largement dépendant de ceux qui demeurent responsables de sa mise en œuvre.

Cette observation invite à prolonger les analyses développées dans la littérature. Les travaux consacrés aux dispositifs participatifs soulignent que leur capacité à renforcer la légitimité dépend de leur articulation avec les institutions représentatives (Mazeaud et al., 2012 ; Bherer, 2011). Les résultats montrent que les citoyens eux-mêmes raisonnent à partir de cette articulation. L'assemblée citoyenne n'est pas évaluée comme un espace autonome, mais à travers le regard porté sur les représentants qui devront lui donner une suite. Autrement dit, le

potentiel de légitimation du dispositif apparaît, du point de vue des répondants, indissociable de la confiance qu'ils accordent aux responsables politiques.

Cette lecture peut être enrichie par les travaux de Jacquet et Schiffino (2021), qui s'intéressent aux discours de légitimation mobilisés par les gouvernants. Les auteurs montrent que ces derniers justifient principalement leur légitimité à travers plusieurs registres, parmi lesquels le respect des mécanismes représentatifs, la compétence, l'écoute des citoyens ainsi que la poursuite de l'intérêt général. Les résultats obtenus dans cette recherche permettent d'observer la manière dont certains de ces registres sont reçus par des citoyens non-participants. Ainsi, alors que les gouvernants mettent notamment en avant leur capacité d'écoute, plusieurs répondants décrivent au contraire un sentiment persistant de ne pas être entendus par les autorités locales. De même, si la compétence constitue un registre important de légitimation des gouvernants, les entretiens montrent que celle-ci est largement appréciée à travers la capacité des responsables politiques à produire des résultats concrets. L'un des répondants va jusqu'à considérer que l'absence de résultats devrait engager une forme de responsabilité comparable à celle observée dans d'autres professions. Les justifications mobilisées par les gouvernants ne semblent donc pas être automatiquement reconnues par les citoyens interrogés. Elles apparaissent, au contraire, soumises à une évaluation fondée sur l'expérience qu'ils ont de l'action publique locale.

Cette confrontation permet également de mieux comprendre la manière dont les dispositifs participatifs sont perçus. Les résultats suggèrent que les réserves exprimées à l'égard des responsables politiques tendent à se répercuter sur l'appréciation portée au dispositif lui-même. Les répondants ne s'interrogent pas uniquement sur la qualité des échanges organisés au sein de l'assemblée citoyenne ; ils cherchent également à savoir si les élus écouteront réellement les recommandations formulées, s'ils disposeront des compétences nécessaires pour prendre les décisions qu'ils jugent pertinentes et s'ils accorderont une véritable place à la parole citoyenne. L'utilité attribuée au dispositif apparaît ainsi largement conditionnée par la confiance accordée aux responsables politiques qui demeurent chargés d'en assurer les suites.

Les résultats montrent que les dispositifs participatifs ne peuvent constituer, à eux seuls, une réponse aux enjeux contemporains de légitimité démocratique, leur crédibilité dépendant également du regard que les citoyens portent sur les institutions représentatives et leurs représentants.

Conclusion générale

Les transformations contemporaines des démocraties représentatives ont conduit au développement de nombreux dispositifs participatifs, présentés comme des moyens de mieux associer les citoyens à l'élaboration des politiques publiques et de contribuer au renforcement de la légitimité démocratique. Si ces dispositifs occupent aujourd'hui une place importante dans la littérature scientifique, les citoyens qui choisissent de ne pas y participer demeurent encore relativement peu étudiés. C'est dans cette perspective que ce mémoire s'est attaché à répondre à la question suivante : *Comment les citoyens non-participants perçoivent-ils la légitimité d'un dispositif participatif local ?*

Les résultats de cette recherche montrent tout d'abord que la non-participation ne peut être réduite à une forme de désintérêt pour la politique ou de retrait de la vie publique. Les entretiens mettent au contraire en évidence une diversité de situations et de logiques qui conduisent les citoyens à décliner une invitation à participer. Le manque de temps, l'existence d'autres formes d'engagement citoyen, le sentiment que certaines thématiques ne correspondent pas à leurs préoccupations, le manque d'information sur le dispositif ou encore les doutes quant à sa capacité à produire des effets concrets figurent parmi les principaux déterminants identifiés. Ces résultats confirment que la non-participation relève d'un phénomène complexe, dans lequel se combinent des contraintes pratiques, des expériences personnelles, des préférences individuelles et des perceptions du fonctionnement démocratique.

Les entretiens montrent également que les perceptions de la légitimité des dispositifs participatifs demeurent nuancées. Si les répondants reconnaissent l'intérêt d'associer davantage les citoyens à la décision publique, cette adhésion reste largement conditionnée à la manière dont les dispositifs sont conçus et mis en œuvre. Les répondants insistent notamment sur l'importance de la représentativité des participants, de la transparence des procédures, de la prise en considération effective des recommandations formulées ainsi que de la capacité du dispositif à produire des réalisations concrètes. La légitimité d'un dispositif participatif ne découle donc pas de sa seule existence. Elle se construit à travers la manière dont il est conçu, mis en œuvre et perçu par les citoyens.

Un autre enseignement de cette recherche réside dans le fait que les dispositifs participatifs sont rarement évalués de manière isolée par les citoyens interrogés. Les entretiens montrent que les

jugements portés sur l'Assemblée citoyenne s'inscrivent dans un contexte politique plus large, marqué par les relations entretenues avec les institutions représentatives, la confiance accordée aux élus et les expériences passées des répondants. Les attentes exprimées à l'égard du dispositif, comme les réserves qu'il suscite, dépassent ainsi son seul fonctionnement et renvoient plus largement à la capacité des autorités publiques à être perçues comme sérieuses, à l'écoute des citoyens et capables de transformer les contributions citoyennes en réalisations concrètes. Les résultats montrent que la légitimité des dispositifs participatifs ne se construit pas uniquement à partir de leur fonctionnement propre. Elle est également influencée par le contexte politique dans lequel ils s'inscrivent ainsi que par la capacité des représentants à être à l'écoute des citoyens et à traduire leurs contributions en réalisations concrètes.

Cette recherche présente néanmoins une limite qu'il convient de souligner. Cette dernière réside dans le nombre limité d'entretiens réalisés, conséquence des difficultés rencontrées pour recruter des citoyens ayant été invités à participer à l'Assemblée citoyenne carolo mais ayant choisi de décliner cette invitation. Si cette contrainte réduit la diversité des profils rencontrés et invite à interpréter les résultats avec prudence, elle illustre également les difficultés méthodologiques auxquelles se heurtent les recherches portant précisément sur les non-participants.

Au-delà des résultats présentés, cette recherche s'est inscrite dans une démarche visant à répondre aux principaux critères de qualité reconnus en recherche qualitative. Une attention particulière a été portée à la crédibilité de l'étude, notamment par une collecte rigoureuse des données, une analyse thématique réflexive et une explicitation des choix méthodologiques tout au long de la recherche. La description détaillée du contexte d'étude et de la démarche adoptée vise à permettre au lecteur d'apprécier la transférabilité des résultats, tandis que la traçabilité des différentes étapes de l'analyse contribue à renforcer la fiabilité et la confirmabilité de la recherche (Fortin & Gagnon, 2016 ; Lincoln & Guba, 1985). Ces précautions ne suppriment pas les limites inhérentes à toute recherche qualitative, mais elles participent à assurer la cohérence et la robustesse de la démarche scientifique adoptée.

Enfin, les résultats de cette recherche ouvrent plusieurs perspectives pour des travaux futurs. Les entretiens ont mis en évidence une attente récurrente concernant la visibilité des dispositifs participatifs. Celle-ci ne concerne pas uniquement leur existence, mais également les réalisations qui en découlent, les recommandations formulées et les suites qui leur sont

effectivement réservées par les autorités publiques. Plusieurs répondants soulignent qu'une meilleure information sur les dispositifs et sur leurs effets concrets serait susceptible de renforcer leur compréhension, leur crédibilité et, à terme, l'intérêt que les citoyens leur portent. Cette visibilité pourrait ainsi contribuer à créer une forme d'« effet d'entraînement », en favorisant une meilleure appropriation des dispositifs participatifs par les citoyens et en encourageant leur participation future. Dans cette perspective, il apparaîtrait pertinent que de futurs travaux s'intéressent plus spécifiquement aux liens entre la visibilité des dispositifs participatifs, la diffusion de leurs réalisations et les perceptions de leur légitimité. Une telle approche permettrait de prolonger les résultats de ce mémoire en explorant une dimension qui demeure encore relativement peu investie par la littérature scientifique.

Bibliographie

Articles scientifiques

- Bherer, L. (2011). Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques. *Participations*, 1(1), 105–133. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0105>
- Blondiaux, L., & Fourniau, J. (2011). Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? *Participations*, 1(1), 8–35. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0008>
- Blondiaux, L., & Sintomer, Y. (2002). L’impératif délibératif. *Politix*, 15(57), 17–35. <https://doi.org/10.3406/polix.2002.1205>
- Braun, V., & Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77–101. <https://doi.org/10.1191/1478088706qp063oa>
- Braun, V., & Clarke, V. (2019). Reflecting on reflexive thematic analysis. *Qualitative Research in Sport, Exercise and Health*, 11(4), 589–597. <https://doi.org/10.1080/2159676X.2019.1628806>
- Duchastel, J. (2005). Légitimité démocratique : représentation ou participation ? *Éthique Publique*, 7(1). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.1986>
- Elmholdt, K. T., Gill, M., & Nielsen, J. A. (2026). “How Many Interviews Do I Need ?” An Examination of Interview Numbers and Sampling Moves in Qualitative Research. *Organizational Research Methods*. <https://doi.org/10.1177/10944281261424516>
- Fung, A. (2006). Varieties of Participation in Complex Governance. *Public Administration Review*, 66(s1), 66–75. <https://doi.org/10.1111/j.1540-6210.2006.00667.x>
- Fung, A. (2011). Démocratiser le processus d’élaboration des politiques. *Télescope*, 17(1), 1–19.

- Jacquet, V. (2017). Explaining non-participation in deliberative mini-publics. *European Journal of Political Research*, 56(3), 640–659. <https://doi.org/10.1111/1475-6765.12195>
- Jacquet, V., & Sainty, J. (2023). Introduction. La non-participation : l'envers des dispositifs de participation publique. *Participations*, 37(3), 7–29. <https://doi.org/10.3917/parti.037.0007>
- Jäske, M. (2018). Participatory innovations and maxi-publics : The influence of participation possibilities on perceived legitimacy at the local level in Finland. *European Journal of Political Research*, 58(2), 603–630. <https://doi.org/10.1111/1475-6765.12304>
- Kübler, D., & Rochat, P. E. (2025). Nonparticipation in democratic assemblies: Factors, reasons, and suggestions. *European Political Science Review*, 1–20. <https://doi.org/10.1017/S1755773924000341>
- Mazeaud, A. (2012). L'instrumentation participative de l'action publique : logiques et effets. Une approche comparée des dispositifs participatifs conduits par la région Poitou-Charentes. *Participations*, 2(1), 53–77. <https://doi.org/10.3917/parti.002.0053>
- Mazeaud, A., Boas, M. S. V., & Berthomé, G. (2012). Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés. *Participations*, 2(1), 5–29. <https://doi.org/10.3917/parti.002.0005>
- Mazeaud, A., & Talpin, J. (2010). Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs. *Sociologie*, 1(3), 357–374. <https://doi.org/10.3917/socio.003.0357>
- Papadopoulos, Y., & Warin, P. (2007). Are innovative, participatory and deliberative procedures in policy making democratic and effective ? *European Journal of Political Research*, 46(4), 445–472. <https://doi.org/10.1111/j.1475-6765.2007.00696.x>
- Paulis, E., et al. (2024). Fair Enough? Mini-Public Composition and Outcome Acceptance from the Maxi Public. *Journal of Deliberative Democracy*, 20(1), 1–23. <https://doi.org/10.16997/jdd.1535>

- Pharr, S. J., Putnam, R. D., & Dalton, R. J. (2000). A Quarter-Century of Declining Confidence. *Journal of Democracy*, 11(2), 5–25. <https://doi.org/10.1353/jod.2000.0043>
- Reuchamps, M., Caluwaerts, D., Dodeigne, J., Jacquet, V., Moskovic, J., & Devillers, S. (2017). Le G1000 : Une expérience citoyenne de démocratie délibérative. *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, 2344-2345(19), 5–104. <https://doi.org/10.3917/cris.2344.0005>
- Sainty, J. (2016). Comprendre le désintérêt des citoyens pour la participation : Un chantier à venir ? *Participations*, 16(3), 267–283. <https://doi.org/10.3917/parti.016.0267>
- Schmidt, V. A. (2013). Democracy and Legitimacy in the European Union Revisited : Input, Output and ‘Throughput’. *Political Studies*, 61(1), 2–22. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9248.2012.00962.x>
- Strebel, M. A., Kübler, D., & Marcinkowski, F. (2019). The importance of input and output legitimacy in democratic governance : Evidence from a population-based survey experiment in four West European countries. *European Journal of Political Research*, 58(2), 488–513. <https://doi.org/10.1111/1475-6765.12293>
- Vrydagh, J., Devillers, S., Talukder, D., Jacquet, V., & Bottin, J. (2021). Les mini-publics en Belgique (2001-2018) : expériences de panels citoyens délibératifs. *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, 2477-2478(32), 5–72. <https://doi.org/10.3917/cris.2477.0005>

Chapitre d’ouvrages

- Bacqué, M., Rey, H., & Sintomer, Y. (2005). Gestion de proximité et démocratie participative. Dans *La démocratie participative : Histoire et généalogie* (pp. 9–46). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bacqu.2005.01.0009>
- Bacqué, M., & Sintomer, Y. (2011). La démocratie participative. Dans *La démocratie participative : Histoire et généalogie* (pp. 9–35). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bacqu.2011.01.0009>

- Baumard, P., Donada, C., Ibert, J., & Xuereb, J.-M. (2014). Chapitre 9. La collecte des données et la gestion de leurs sources. Dans R. A. Thiétart (dir.), *Méthodes de recherche en management* (4e éd., pp. 261–296). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.thiet.2014.01.0261>
- Bekkers, V., & Edwards, A. (2007). Legitimacy and democracy: A conceptual framework for assessing governance practices. Dans V. Bekkers, G. Dijkstra, A. Edwards, & M. Fenger (dir.), *Governance and the Democratic Deficit: Assessing the Legitimacy of Governance Practices* (pp. 35–60). Ashgate.
- Braconnier, C. (2015). Chapitre 5. La politique à distance. Dans C. Braconnier & N. Mayer, *Les inaudibles : Sociologie politique des précaires* (pp. 137–180). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.braco.2015.01.0137>
- Chevalier, F., & Meyer, V. (2018). Chapitre 6. Les entretiens. Dans F. Chevalier, M. Cloutier, & N. Mitev (dir.), *Les méthodes de recherche du DBA* (pp. 108–125). EMS Éditions. <https://doi.org/10.3917/ems.cheva.2018.01.0108>
- Combessie, J.-C. (2007). II. L’entretien semi-directif. Dans *La méthode en sociologie* (5e éd., pp. 24–32). La Découverte. <https://shs.cairn.info/la-methode-en-sociologie--9782707152411-page-24?lang=fr>
- Jacquet, V., & Schiffino, N. (2021). Comment les gouvernants justifient leur légitimité. Dans L. Damay & V. Jacquet (dir.), *Les transformations de la légitimité démocratique. Idéaux, revendications et perceptions* (pp. 111–136). Academia-L'Harmattan.
- Lefebvre, R. (2017). Leçon 4. Légitimités et légitimation. Dans *Leçons d'introduction à la science politique* (3e éd., pp. 31–37). Ellipses. <https://doi.org/10.3917/elli.lefeb.2017.01.0031>
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). Chapitre 12. L’analyse thématique. Dans P. Paillé & A. Mucchielli (dir.), *L’analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5e éd., pp. 269–357). Armand Colin.

Livres

- Braconnier, C., & Mayer, N. (2015). *Les inaudibles : Sociologie politique des précaires*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.braco.2015.01>
- Fortin, M.-F., & Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives* (3e éd.). Chenelière Éducation.
- Norris, P. (2011). *Democratic Deficit: Critical Citizens Revisited*. Cambridge University Press.
- Sintomer, Y. (2011). *Petite histoire de l'expérimentation démocratique : Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*. La Découverte.
- Smith, G. (2009). *Democratic Innovations: Designing Institutions for Citizen Participation*. Cambridge University Press.
- Weber, M. (1971). *Économie et société*. Plon.

Rapports, documents institutionnels et documents PDF

- Scharpf, F. W. (2006). *Problem Solving Effectiveness and Democratic Accountability in the EU* (IHS Political Science Series No. 107). Archive of European Integration (AEI), University of Pittsburgh.
- Statbel. (2024). *Chiffres clés* 2024. https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/F_ALL_CENSUS%202024.pdf?utm
- Sénat. (2021). *La nécessité de moderniser notre système démocratique par une participation accrue des citoyens dans la prise de décisions*. https://www.senate.be/informatieverslagen/7117/Senat_rapport_participatio_n_accrue_des_citoyens-2021.pdf

Documents internes

Assemblée citoyenne de Charleroi. (2025). *Compte rendu de l'assemblée citoyenne du 23 novembre 2025* [Document interne].

Assemblée citoyenne de Charleroi. (2026). *Actes de l'Assemblée citoyenne de Charleroi. Comment rendre notre centre-ville plus attractif et plus agréable à vivre ?* [Document interne].

Logiciels

OpenAI. (2025). Whisper (Large V3) [Modèle de reconnaissance vocale automatique]. Accessible via Piccolo Transcription, UCLouvain. <https://openai.com/index/whisper/>

Annexes

Convention RGPD



Formulaire de consentement pour l'utilisation de données à caractère personnel dans le cadre d'un mémoire de fin d'étude

Donner la parole aux non-participants : ce que la non-participation révèle des dispositifs participatifs

Ce mémoire de Master en administration publique (UCLouvain) vise à mieux comprendre les raisons qui conduisent certains citoyens à ne pas participer aux dispositifs participatifs. Il s'intéresse plus particulièrement à la manière dont les citoyens perçoivent la légitimité de ces dispositifs et au rôle que ces perceptions peuvent jouer dans leur décision de ne pas prendre part à ces dispositifs. La recherche repose sur des entretiens menés auprès de citoyens ayant été invités à participer à une assemblée citoyenne organisée à Charleroi.

Ce document a pour but de vous fournir toutes les informations nécessaires afin que vous puissiez donner votre accord de participation à cette étude en toute connaissance de cause.

Pour participer à ce projet de recherche, vous devrez signer le consentement à la fin de ce document et nous vous en remettrons une copie signée et datée. Vous serez totalement libre, après avoir donné votre consentement, de vous retirer de l'étude.

Responsable(s) du projet de recherche

La responsable académique de ce mémoire de fin d'étude est la professeure Nathalie Schiffino-Leclercq (nathalie.schiffino@uclouvain.be) de l'UCLouvain.

Le mémorant est Valentin Heraut, étudiant en master 2 Administration publique à l'UCLouvain FUCaM Mons (valentin.heraut@student.uclouvain.be).

Description de l'étude

L'étude repose sur la réalisation d'un entretien individuel d'une durée approximative de ... minutes. Cet entretien portera sur les perceptions des participants à l'égard des dispositifs participatifs, de leur légitimité ainsi que sur les facteurs ayant influencé leur décision de participer ou non à une assemblée citoyenne organisée à Charleroi.

Protection des données à caractère personnel

Les responsables du projet prendront toutes les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité et la sécurité de vos données à caractère personnel, conformément au *Règlement général sur la protection des données* (RGPD – UE 2016/679) et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

1. Qui sont les responsables du traitement ?

Les Responsables du Traitement sont :

- L'Université catholique de Louvain, dont le siège est établi Place de l'université, 1 à B-1348 Louvain-La-Neuve, Belgique.

2. Quelles seront les données collectées ?

Les données collectées proviendront des entretiens réalisés dans le cadre de ce mémoire de fin d'année auprès des citoyens ayant été invités à participer à l'assemblée citoyenne carolo et ayant fait le choix de décliner cette invitation.

3. À quelle(s) fin(s) ces données seront-elles récoltées ?

Les données récoltées dans le cadre de cette étude serviront exclusivement à la réalisation de ce mémoire de Master en administration publique à l'UCLouvain. Elles seront utilisées afin de répondre à la question de recherche du mémoire et ne feront l'objet d'aucune utilisation en dehors du cadre académique. Sauf mention contraire, les données seront rendues anonymes dans l'ensemble des documents produits dans le cadre de cette recherche.

4. Combien de temps et par qui ces données seront-elles conservées ?

Les données à caractère personnel seront conservées pendant dix ans par les membres de l'équipe de recherche actuelle sur un support non accessible via le web. Elles se trouveront sur un serveur universitaire.

Les données anonymisées seront, quant à elles, archivées et mises à disposition des membres de la communauté académique pour une durée non déterminée.

5. Comment les données seront-elles collectées et protégées durant l'étude ?

Les données seront récoltées par le biais d'entretiens et seront pseudonymisées. Ceci signifie que les données de contact et les données qualitatives provenant de la récolte seront placées dans deux fichiers distincts sur un serveur universitaire non accessible via le web. Un code sera attribué à chaque entretien et à chaque observation. Seuls l'étudiant-mémoire ainsi que sa promotrice seront en mesure d'identifier à qui les données récoltées sont associées.

6. Ces données seront-elles rendues anonymes ou pseudo-anonymes ?

En vertu de l'article 193-1 de la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, la personne concernée doit être avertie d'une anonymisation ou pseudonymisation (« encodage ») des données récoltées.

Dans le cadre de cette recherche, les données seront pseudonymisées durant la phase de collecte et d'analyse. Un code sera attribué à chaque participant afin de remplacer les informations permettant son identification.

Les résultats présentés dans le mémoire ainsi que les éventuelles citations issues des entretiens seront anonymisés. Aucun nom ni aucune information permettant d'identifier directement les participants ne seront divulgués dans les documents produits dans le cadre de cette recherche.

7. Qui pourra consulter et utiliser ces données ?

Les données collectées pourront être consultées uniquement par le mémoire ainsi que par sa promotrice dans le cadre du suivi scientifique du mémoire. Les données anonymisées pourront être utilisées exclusivement aux fins de la réalisation d'un travail académique.

8. Sur quelle base légale ces données seront-elles récoltées et traitées ?

La collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel reposent sur votre consentement écrit. En consentant à participer à ce travail, vous acceptez que les données personnelles exposées au point 2 puissent être recueillies et traitées aux fins de recherche exposées au point 3.

9. Quels sont les droits dont dispose la personne dont les données sont utilisées ?

Comme le prévoit le RGPD (Art. 15 à 23), chaque personne concernée par le traitement de données peut, en justifiant de son identité, exercer une série de droits :

- obtenir, sans frais, une copie des données à caractère personnel la concernant faisant l'objet d'un traitement dans le cadre de la présente étude et, le cas échéant, toute information disponible sur leur finalité, leur origine et leur destination;
- obtenir, sans frais, la rectification de toute donnée à caractère personnel inexacte la concernant ainsi que d'obtenir que les données incomplètes soient complétées ;
- obtenir, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, l'effacement de données à caractère personnel la concernant;
- obtenir, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, la limitation du traitement de données à caractère personnel la concernant;
- obtenir, sans frais, la portabilité des données à caractère personnel la concernant et qu'elle a fournies à l'Université, c'est-à-dire de recevoir, sans frais, les données dans un format structuré couramment utilisé, à la condition que le traitement soit fondé sur le consentement ou sur un contrat et qu'il soit effectué à l'aide de procédés automatisés ;
- retirer, sans qu'aucune justification ne soit nécessaire, son consentement. Ce retrait entraîne automatiquement la destruction, par le mémoire, des données à caractère personnel collectées ;
- introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (https://www.autoriteprotectiondonnees.be, contact@apd-gba.be).

10. Comment exercer ces droits ?

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données de l'Université catholique de Louvain soit par courrier électronique (michele.remy@uclouvain.be), soit par lettre datée et signée aux adresses suivantes :

Université Catholique de Louvain
Mme La Déléguée à la protection des données,
SASP,
Place de l'Université 1/L.O.01.07
1348 Louvain-La-Neuve, Belgique

Coûts, rémunération et dédommagements

Aucun frais direct lié à votre participation à l'étude ne peut vous être imputé. De même, aucune rémunération ou compensation financière, sous quelle que forme ce soit, ne vous sera octroyée en échange de votre participation à cette étude.

Retrait du consentement

Si vous souhaitez mettre un terme à votre participation à ce projet de recherche, veuillez en informer le mémoire dont les coordonnées sont reprises ci-dessus. Ce retrait peut se faire à tout moment, sans qu'une justification ne doive être fournie. Sachez néanmoins que les traitements déjà réalisés sur la base de vos données personnelles ne seront pas remis en cause. Par ailleurs, les données déjà collectées ne seront pas effacées si cette suppression rendait impossible ou entravait sérieusement la réalisation du projet de recherche. Vous en seriez alors averti.

Questions sur le projet de recherche

Toutes les questions relatives à cette recherche peuvent être adressées au mémoire réalisant le travail, dont les coordonnées sont reprises ci-dessus.

Je déclare avoir lu et compris le contenu de ce présent formulaire et j'en ai reçu un exemplaire signé par le mémorant. Je comprends la nature et le motif de ma participation au projet et j'ai eu l'occasion de poser des questions auxquelles j'ai reçu une réponse satisfaisante. Par la présente, j'accepte librement de participer au projet.

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Nous déclarons être responsables du déroulement du présent projet de recherche. Nous nous engageons à respecter les obligations énoncées dans ce document et également à vous informer de tout élément qui serait susceptible de modifier la nature de votre consentement.

Responsable académique :

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Étudiant-mémorant :

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Guides d'entretien non-répondants

BLOC 1 - Le répondant

1. Pour commencer, pourriez-vous vous présenter en quelques minutes ?

Relances

- Où habitez-vous ?
- Depuis combien de temps ?
- Que faites-vous dans la vie ?

BLOC 2 - Comprendre la non-participation

2. Vous avez reçu une invitation pour participer à cette assemblée citoyenne mais vous avez décidé de ne pas y participer. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ?

Relances

- Qu'est-ce qui a le plus compté ?
- Est-ce qu'il y avait plusieurs raisons ?

Jacquet, Kübler & Rochat

3. Est-ce que c'est important pour vous de vous investir, d'une manière ou d'une autre, dans votre commune ou dans la société ?

Pourquoi ?

Sainty ; Jacquet & Sainty

4. Si oui, de quelle manière vous investissez-vous ?

Pourquoi choisissez-vous cette manière de vous investir plutôt que de participer à une assemblée citoyenne ?

Sainty ; Jacquet & Sainty

5. Qu'est-ce qui aurait pu vous convaincre de participer ?

Relances

- autre organisation ?
- autre sujet ?
- autre fonctionnement ?
- davantage d'informations ?

Jacquet ; Kübler & Rocha

BLOC 3 - Le regard porté sur le dispositif

6. Certaines personnes pensent que ce genre de dispositif ne sert finalement à rien. D'autres pensent au contraire que cela peut être utile. Vous, qu'en pensez-vous ?

Puis

Pourquoi avez-vous cette impression ?

Jacquet ; Scharpf ; Mazeaud

7. Selon vous, qu'est-ce que les habitants peuvent apporter lorsqu'ils sont invités à donner leur avis sur un projet de la commune ? Quel est le bénéfice finalement ?

Relances (uniquement si nécessaire)

- Pouvez-vous me donner un exemple ?
- Pourquoi pensez-vous cela ?
- Si le répondant répond « rien » : *Qu'est-ce qui vous fait dire que cela n'apporte rien ?*

8. Selon vous, est-ce que les propositions faites par une assemblée citoyenne peuvent réellement influencer les décisions prises par la commune ?

Pourquoi ?

Scharpf

9. Quand vous dites qu'une assemblée citoyenne est (utile / inutile), sur quoi vous vous basez pour dire cela ?

Relances possibles

- Une expérience personnelle ?
- Ce que vous avez entendu ?
- Ce que vous avez vu ?
- Ce que vous pensez de la manière dont cela fonctionne ?
- Les résultats obtenus ?

10. Pour vous, qu'est-ce qui ferait qu'une assemblée citoyenne est une bonne manière d'associer les citoyens aux décisions de la commune ?

Relances éventuelles

- Les personnes qui participent ?
- La manière dont elles travaillent ?
- Les discussions ?

- Les décisions prises ensuite ?
- Autre chose ?

BLOC 4 - Conclusion

11. Au final, qu'est-ce qui devrait changer pour que vous considériez ce type d'assemblée comme une bonne manière d'associer les citoyens aux décisions ?

12. Y a-t-il un élément dont nous n'avons pas parlé et qui vous semble important ?

Guide d'entretien organisateurs de dispositifs

Introduction

- Présentation de la recherche.
- Présentation du chercheur.
- Rappel de l'anonymat (si souhaité).
- Demande d'autorisation d'enregistrer l'entretien.
- Préciser que l'objectif est de comprendre le fonctionnement du dispositif et les raisons de la non-participation.

Bloc 1 - Le dispositif participatif

1. Pouvez-vous vous présenter brièvement ?

- Ou habitez-vous ?
- Depuis combien de temps ?
- Métier ? Depuis combien de temps ?

2. Pouvez-vous présenter votre rôle dans l'organisation de cette assemblée citoyenne ?

Objectifs

- Comprendre la place occupée par l'interlocuteur.
- Situer son niveau d'implication dans la conception et le suivi du dispositif.

3. Quels étaient les principaux objectifs de cette assemblée citoyenne ?

Relances

- Pourquoi avoir choisi ce sujet ?
- Pourquoi avoir organisé une assemblée citoyenne plutôt qu'un autre dispositif ?

- Qu'espériez-vous obtenir à travers cette démarche ?

Objectifs

- Comprendre les intentions initiales du dispositif.
- Identifier la place accordée à la participation citoyenne.
- Situer le dispositif dans son contexte politique et institutionnel.

4. Pouvez-vous m'expliquer concrètement comment s'est déroulée l'assemblée citoyenne ?

Relances

- Comment les citoyens ont-ils été sélectionnés ?
- Combien de séances ont été organisées ?
- Comment les discussions étaient-elles animées ?
- Comment les recommandations ont-elles été élaborées ?

Objectifs

- Comprendre le fonctionnement concret du dispositif.
- Identifier les principaux choix organisationnels.

Bloc 2 - La non-participation (cœur de l'entretien)

5. Pouvez-vous me dire combien de personnes ont été invitées à participer et combien ont effectivement participé ?

Relances

- Combien d'invitations ont été envoyées ?
- Combien de personnes ont accepté ?
- Combien ont refusé ?
- Combien n'ont jamais répondu ?

Objectifs

- Obtenir des données quantitatives sur la participation.
- Mesurer l'ampleur de la non-participation.

6. Des relances ont-elles été effectuées auprès des personnes qui n'avaient pas répondu ou qui avaient refusé ?

Relances

- Sous quelle forme ?
- Combien de relances ?

- À quel moment ?
- Ont-elles permis d'obtenir davantage de participants ?

Objectifs

- Comprendre les stratégies de mobilisation mises en place.
- Identifier les efforts réalisés pour limiter la non-participation.

7. Selon vous, qu'est-ce qui explique principalement que certaines personnes ne participent pas à ce type de dispositif ?

Relances (uniquement si ces éléments ne sont pas évoqués spontanément)

- Pensez-vous qu'il s'agit principalement d'un manque d'intérêt ou d'un désintérêt pour ce type de démarche ?
- Les caractéristiques du dispositif (communication, horaires, durée, sujet, organisation...) peuvent-elles expliquer cette non-participation ?
- Certaines personnes peuvent-elles avoir le sentiment que leur participation ne changera rien ?
- Pensez-vous que la confiance accordée aux responsables politiques ou à la commune joue un rôle ?
- La volonté politique de prendre réellement en compte les propositions formulées peut-elle influencer la décision de participer ou non ?
- Voyez-vous d'autres facteurs ?

Objectifs

- Identifier les causes de la non-participation du point de vue des organisateurs.
- Distinguer les facteurs individuels des facteurs liés au dispositif.
- Explorer le rôle de la perception de l'utilité et de la volonté politique.

8. Avez-vous recueilli des retours ou des explications directement auprès de personnes ayant refusé de participer ?

Relances

- Quels étaient les motifs les plus souvent évoqués ?
- Certains motifs revenaient-ils régulièrement ?
- Certains vous ont-ils surpris ?

Objectifs

- Recueillir des informations de première main sur les motifs de refus.
- Identifier les principales raisons avancées par les non-participants.

9. Avec le recul, pensez-vous que certains choix dans l'organisation de cette assemblée ont pu décourager certaines personnes de participer ?

Relances

- Les horaires ?
- La durée ?
- Le lieu ?
- Le sujet ?
- La communication ?
- Le nombre de réunions ?
- La charge de travail demandée ?

Objectifs

- Identifier les éléments du dispositif susceptibles d'avoir constitué des freins.
- Comprendre le rôle du design du dispositif dans la décision de participer.

Bloc 4 - Regard critique et perspectives

10. Selon vous, qu'est-ce qui est essentiel pour qu'une assemblée citoyenne fonctionne bien ?

Relances

- La manière de recruter les participants ?
- L'information donnée aux citoyens ?
- L'animation des discussions ?
- L'implication des élus ?
- Les suites données aux recommandations ?
- D'autres éléments ?

Objectifs

- Faire émerger les critères que les organisateurs considèrent comme essentiels à la réussite d'un dispositif.
- Comprendre leur propre conception d'un dispositif participatif légitime et efficace.

11. Si vous deviez organiser une nouvelle assemblée citoyenne demain, qu'est-ce que vous feriez différemment ?

Relances

- Concernant la communication ?
- Le recrutement ?

- L'organisation ?
- Le suivi des recommandations ?
- La mobilisation des citoyens ?

Objectifs

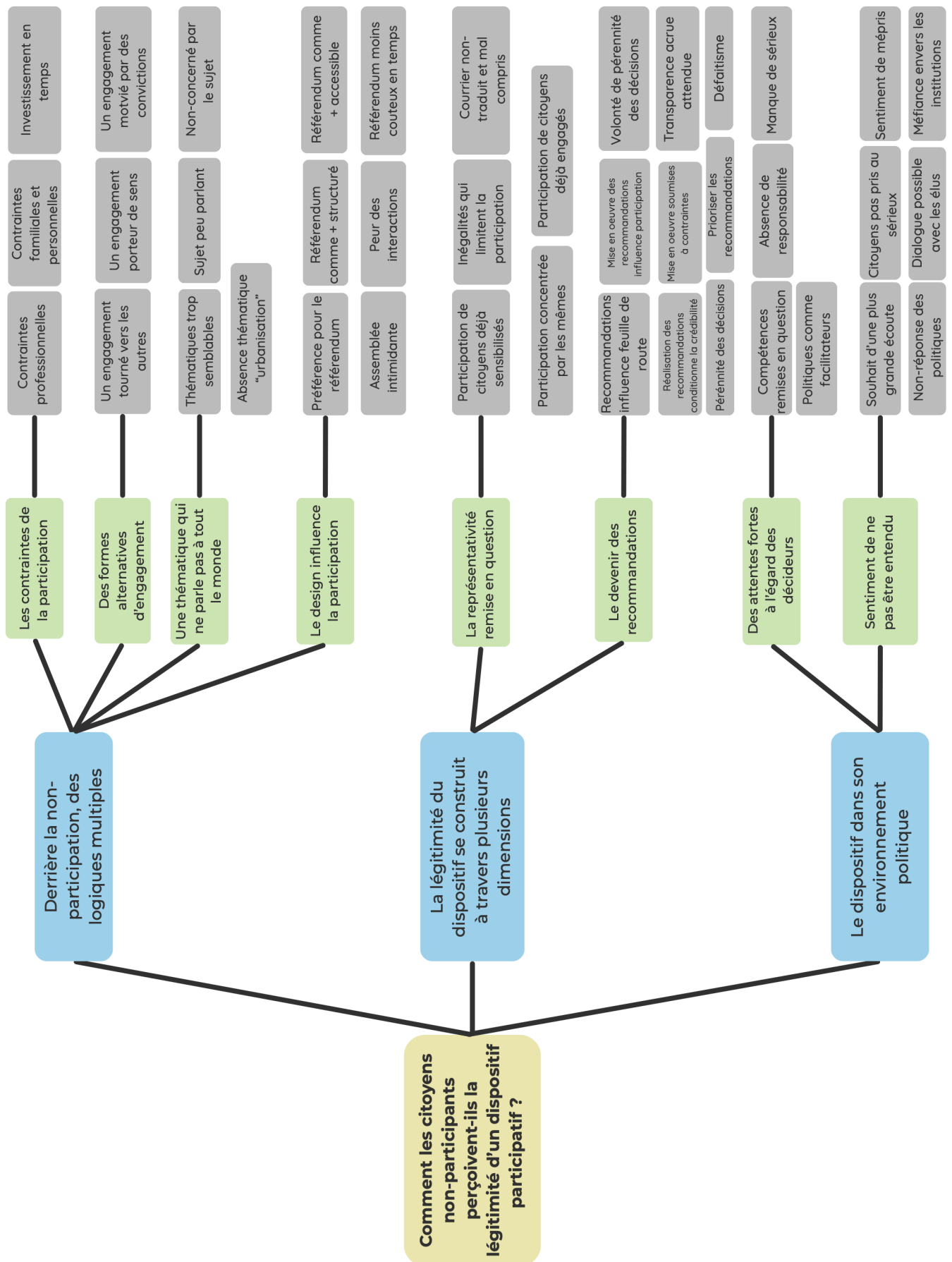
- Identifier les enseignements tirés de cette expérience.
- Faire émerger des pistes d'amélioration, en particulier concernant la participation des citoyens.

12. Y a-t-il un aspect concernant cette assemblée citoyenne ou la non-participation des citoyens dont nous n'avons pas parlé et qui vous semble important ?

Objectifs

- Donner à l'interviewé la possibilité d'aborder un élément non évoqué.
- Clore l'entretien de manière ouverte.

Arbre thématique



Retranscriptions des entretiens

Entretien avec Christophe

Mémorant

Et je vous propose que l'on commence par la première question.

Donc pour commencer, est-ce que vous pourriez vous présenter en quelques minutes ? L'idée c'est que je puisse savoir qui vous êtes, depuis combien de temps vous habitez la région de Charleroi, ce que vous faites comme métier, ce genre de choses, que faites-vous dans la vie ?

Christophe

Alors, je suis né à Charleroi, donc, ça fait déjà un petit temps, 58 exactement.

J'ai toujours habité Mont-Saint-Marchienne précisément, en fait, sauf une toute petite période où on s'est mis en couple.

On a eu notre appart, puis notre maison, puis quand la maison familiale a été libérée par les décès des parents, j'ai repris la maison familiale, donc je connais le quartier où je suis, toujours impliqué.

Je n'ai pas fait spécialement d'études parce que j'étais paresseux côté études, mais pas paresseux côté intellos ou travail, donc j'ai commencé à travailler assez tôt.

À 20 ans et puis j'ai progressé dans le boulot, j'ai commencé à la base comme beaucoup de gens, à l'époque c'est encore possible de faire une carrière sans études et j'ai commencé dans une banque un an puis 8 ans dans l'environnement et puis j'ai commencé dans le pharma un peu par hasard et depuis 27 ans, oui ça fait 27 ans maintenant que je suis dans le pharma.

Donc j'ai tout appris sur le terrain.

J'ai eu des personnes qui m'ont fait confiance.

J'ai pris leur confiance comme un cadeau, donc j'ai évolué assez bien.

J'ai pu voyager énormément dans le cadre du boulot il y a quelques années.

Et je travaille donc toujours dans le pharma, mais j'ai changé, c'est-à-dire que mon contrat de façon fixe, dans une boîte fixe, s'est terminé en 2014, plan Renault.

Donc j'ai commencé la consultance en tant que salarié, je précise, pas consultant indépendant, mais salarié.

Je suis revenu un peu par hasard il y a 4 ans dans la boîte qui m'avait viré, mais je suis en externe. Et là-bas, j'ai retrouvé des gens.

Je suis dans le pharma j'ai tout appris sur le terrain.

Ça, c'est pour la partie pro.

La partie perso, le quartier où je vis, c'est un quartier qui est semi-rural, qui l'a toujours été, dans lequel il y a eu un gros projet de lotissement qui a évolué au fil des années pour devenir une grande surface et puis grande surface avec lotissement sur un terrain de fond.

Avec les riverains, avec les gens du quartier, on s'est battus.

Et on se battra encore parce qu'on sait que ce n'est pas tout à fait fini.

Mais on a obtenu gain de cause après 15 ans au Conseil d'État, ici au mois de mai.

Le 5 mai, on a eu la décision du Conseil d'État.

Et donc, on s'est battus contre Colruyt et Thomas & Piron.

Donc ça peut donner une idée de l'acharnement qu'on a mis dans le combat, de l'énergie qu'on a dû y mettre, du temps passé là-dedans.

Et donc je suis assez sensible à la question citoyenne, à la question du respect des citoyens, à la question de l'environnement, question du bien-être et du bien-vivre ensemble.

Et c'est quelque chose qui est très important.

Et donc j'avais été approché par la MPA parce qu'évidemment, à force de 15 ans de combat, on nous connaît un peu, donc on est un peu sollicités et j'avais dit oui a priori puis le premier truc était intéressant mais le timing c'était sur plusieurs dimanches et c'était incompatible avec mes activités pro et perso donc je me suis dit non et puis petit à petit quand j'ai reçu les invitations je trouvais que les thématiques et on en parlera après étaient peut-être toujours un peu trop ciblées semblables et peut-être pas suffisamment sur les risques de l'urbanisation à outrance.

Et donc, moi, j'aurais aimé avoir des choses participatives plus sur l'urbanisation. Et j'avais déjà fait partie d'ailleurs d'un groupe de travail en 2011, je pense, sur... Comment ils appelaient ça ? C'était un truc lié à la mobilité au niveau régional, au niveau de la région Wallonne Il y avait, voilà, atelier du territoire, ça s'appelait. Maintenant, je me souviens, c'était il y a longtemps. Et j'avais fait partie, on avait eu pas mal de réunions intéressantes, avec pas mal de pistes intéressantes. Et puis, j'ai vu que ça tombait à l'eau faute de budget. Donc ça, c'était un peu vexant. Et après, il y a eu les MPA. Et là, j'ai vu donc des thématiques identiques. J'ai dit, non, stop, j'ai assez avec le quartier. Et en fait, le fait que nous, ici, riverains du quartier où j'habite, on a obtenu gain de cause, on a été sollicité, et on l'est encore, par différents projets sur la commune.

Parce que, comment vous avez fait pour ne pas avoir le Colruyt ? Comment vous avez fait pour ne pas avoir Thomas & Piron ?

Parce qu'il faut savoir qu'en 30 ans, c'est le deuxième échec de Colruyt en Wallonie.

Donc, on a tenu bon. Et donc, on est encore sollicités.

Donc, je m'investis quand même encore dans la commune, même si ce n'est pas mon quartier, pour des gens qui m'appellent en disant « Tiens Christophe, on sait qu'avec tes copains, vous avez réussi. Comment est-ce que tu as fait ? » Et donc, grosso modo, on a donné notre avis, pas que moi, mais ici sur 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, je dirais 14 projets, je pense, à la commune.

L'urbanisme, c'est une demande de construction de quelque chose. Donc d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles, l'urbanisation c'est en fait créer quelque chose de nouveau avec voirie, ensemble d'habitats avec voirie, etc. Et donc c'est changer l'aspect général d'un quartier ou de plusieurs quartiers.

Par exemple, si tu habites en campagne et qu'il y a des prairies derrière chez toi et qu'on vient faire un lotissement avec des rues, etc., qu'on doit équiper cette prairie pour faire l'égouttage, l'éclairage, l'électricité, le gaz, etc., ça, c'est de l'urbanisation. Et donc, quand il y a un promoteur qui veut lotir, il doit passer par un permis double urbanisation pour dire qu'on peut aménager le terrain... pour tout ce qui est impétrant. Et dessus, on construira telle et telle chose. On a envie de construire telle et telle chose. Et donc, ici, on a été sollicité pour pas mal de projets. Et donc, je reste vraiment actif là-dessus. Et donc, je dois un peu choisir mes combats. Et donc, mon combat, moi, c'est pour ça que je suis parti plus sur le respect, en fait, de notre commune qui est une commune semi-rurale. Et donc, le reste, j'ai un peu mis de côté. Voilà.

Alors, il y en a qui me disent que tu devrais rentrer en politique. Je n'ai pas encore trouvé de parti. J'ai vu que tu l'avais fait. Tu n'es pas le seul jeune et heureusement.

Mémorant

Ah, vous avez été consulter mon nom ?

Christophe

Ah, je suis curieux.

Mémorant

C'est très bien. Ce sont les bons réflexes à avoir, oui.

Christophe

Je suis curieux Donc, j'aime bien savoir avec qui je m'adresse.

Mémorant

Une petite précision, du coup, pour que vous ayez toutes les informations. Je suis sur une liste qui est apparentée MR, mais je suis enregistré en tant qu'indépendant. Je n'ai pas de carte de parti.

Christophe

Ok, voilà. Mais si je devais rentrer en politique, ce serait dans cette démarche-là. Sachant que mon voisin direct ici derrière, qui nous a beaucoup facilité les contacts, c'est Olivier Chastel,

que tu connais probablement. Olivier nous a beaucoup passé au moment des premiers projets, c'était quelqu'un de vieux maire qui était à l'urbanisme à Charleroi, qui était ***** et donc Olivier, quand on l'a contacté, c'était le premier à répondre, on avait contacté tout le monde, et Olivier m'a appelé le jour même où il a reçu le courrier,

Et puis je vais dire qu'on est devenus amis, on s'entend bien, on s'entend vraiment bien.

Et donc oui, lui m'avait déjà fait la réflexion, d'autres m'ont dit pourquoi tu ne nous rejoins pas ?

Je rencontrais Denis Ducarme, je rencontrais d'autres personnes, j'ai rencontré aussi côté Rouge évidemment, vu que je suis sur Charleroi, donc il y a des gens qui m'ont demandé, mais pour l'instant, non.

Je pense que mon implication pour aider les gens à combattre des projets qui n'ont pas leur place dans la commune me plaît mieux et me correspond mieux et donc c'est pour ça que les maisons citoyennes, les MPA et tout, c'est très bien ce qu'ils font, c'est nécessaire, indispensable, mais ce n'est pas mon combat, ce n'est pas ma cam.

Mémorant

Qu'on clarifie les choses, on est bien d'accord que du coup, si la maison de la participation vous a contacté, c'est via l'invitation qui avait été envoyée par la commune ou c'est expressément la MPA qui a pris contact avec vous pour que vous participiez au dispositif ?

Christophe

Il y a eu les deux en fait, parce que quand j'avais participé aux études du territoire, on en avait déjà parlé, on avait déjà demandé il y a quelques temps, et puis il y a eu la sélection qui a été faite par la ville de Charleroi, où j'ai été repris, où on m'a dit, vous pouvez en repartir, etc. Et finalement, non, je n'ai pas pris le train en marche.

Mémorant

D'accord, merci.

Alors la prochaine question, du coup, vous m'avez déjà donné quelques éléments de réponse, mais on va pouvoir approfondir un petit peu plus.

Christophe

Pour rentrer dans le cadre. Parce qu'à mon avis, je pousse un peu ton cadre, mais bon.

Mémorant

C'est le principe du semi-directif, c'est que vous avez la priorité sur le guide d'entretien.

Donc vous avez reçu du coup une invitation, vous avez refusé, vous avez décidé de ne pas y participer. Est-ce que vous pouvez m'expliquer pourquoi ? Et qu'est-ce qui a le plus compté dans votre décision ?

Christophe

Alors, ce qui a le plus compté, c'était la contrainte organisationnelle et c'est surtout ça au départ. Je ne me souviens plus pour quel projet c'était la première fois que j'avais été sollicité, mais c'est quelque chose qui me parlait moins et donc je me suis dit non, je ne vais pas aller passer, je crois que c'était 5 ou 6 dimanches pour quelque chose qui ne va pas m'impacter, qui ne va pas impacter mon quartier, qui peut être intéressant, mais donc non, voilà. Je ne sais plus la thématique de la première invitation, c'était il y a déjà un petit temps.

Et donc voilà, maintenant je ressens encore des invites pour des trucs plus locaux, pour Jumet, pour Gosselies, des choses comme ça, mais je ne suis pas de ce côté-là, je suis tout à fait de l'autre côté.

Et donc voilà, c'est vraiment ça, je me dis que je préfère focaliser sur... ceux qui m'entourent, là où je risque de vieillir et de mourir, mais peut-être, ça dépendra un peu de ce qui se passera dans les 5-10 ans.

Mais voilà, ici, comme je suis né dans le quartier, j'ai encore quelques voisins anciens qui me connaissent depuis que je suis tout petit. Ça fait bizarre peut-être, récemment il y en a un qui m'a dit, parce qu'on a une maison secondaire et il sait que j'ai envie d'aller vivre après ma retraite, et il m'a dit en tout cas tu ne quittes pas le quartier tant que je ne suis pas mort.

Mémorant

D'accord.

Christophe

Il m'a connu, j'avais 6 ans quand il m'a connu, j'en ai 50 et quelques en plus. Il l'a dit en boutade, mais je sais que ça lui ferait quelque chose.

Mémorant

Donc, ça veut dire qu'il y a vraiment un véritable esprit fédérateur qui s'est construit autour de votre quartier ?

Christophe

Bien sûr, alors il y a beaucoup de nouveaux habitants parce que le quartier c'était beaucoup des gens de la génération de parents qui petit à petit disparaissent, ce sont des gens qui sont nés dans les années, je vais en lire entre 1925 et 1945, ce sont les premiers vraiment habitants du quartier, donc toute cette génération-là est quasi partie, donc il y a beaucoup de jeunes de 30, 40 ans, 50 ans qui sont là, que je connais plus ou moins selon, mais tous les nouveaux qui sont arrivés les dix dernières années. Ceux que je connais, c'est par le combat contre le lotissement, sinon je ne les connais pas vraiment. Mais par contre, tous les anciens, moyennement anciens ou vraiment anciens, ils me connaissent, je les connais. Et donc je focus vraiment là-dessus,

parce que je ne peux pas me couper en quatre pour tout. Et donc c'est pour ça que les maisons citoyennes et les maisons d'association, j'ai pris un peu de distance. C'est intéressant, mais ce n'est pas mon combat.

Mémorant

D'accord. Pourquoi est-ce que c'est si important pour vous de vous investir dans ces projets citoyens, ce genre de choses ?

Christophe

Alors, il y a les deux aspects.

Il y a l'aspect humain, l'aspect relationnel, donc d'avoir un quartier qui vit, d'un quartier où les gens se parlent, se rencontrent, d'un quartier qui peut, on ne l'a plus fait parce que ça ne s'est plus mis, mais faire la fête, ce type de barbecue, les voisins, des choses comme ça, où les gens se connaissent. Ça permet, en se connaissant, de s'entraider, de ne pas avoir potentiellement peur d'un voisin qui arrive, on ne sait trop d'où, qui débarque dans le quartier.

Et le fait de se connaître ça permet après une certaine solidarité le jour où quelqu'un a besoin pour n'importe quoi, pour des courses, pour un colis qui est livré, pour une visite chez le médecin, pour quelqu'un qui n'a pas de voiture. Voilà, et donc s'il n'y a pas de relation citoyenne, s'il n'y a pas de relation entre les voisins, il ne peut pas y avoir de solidarité et donc c'est un quartier qui se meurt. Ça devient un quartier dortoir où on appuie sur la télécommande de la porte de garage, on rentre chez soi et on ne connaît même pas ses voisins. Donc voilà, ici, on essaie vraiment de se connaître, mais franchement, ça a quand même diminué. Et donc, ça, c'est le côté humain-citoyen. Et puis, du fait du quartier qui est semi-rural, c'est se dire, c'est notre avenir, c'est l'avenir de nos enfants, de nos petits-enfants, si on en a un jour. Et donc, c'est important aussi de pouvoir préserver cet environnement. Et sans solidarité, sans contact, sans se connaître, sans tout l'humain qui est avant, l'environnement, on ne va pas le protéger. Et donc à un moment donné ça va partir en cacahuètes et ce sera foutu et le quartier sera du béton et puis on va se dire, disons, punaise, c'est pas 32 degrés qu'on a joué, c'est 40, 42 c'est la norme et on y est presque, on va y être. Mais voilà, et donc nous c'est ça qu'on veut aussi limiter à notre petite échelle. La commune où j'habite à Saint-Mont-sur-Marchienne, quand j'étais pré-ado 12-13 ans, ma commune il y avait 12 000 habitants. Donc c'était il y a 45 ans, on est à 22 000 habitants sur le même territoire. Tu peux imaginer, je ne sais pas sur quelle commune tu habites, mais qui est assez dense aussi, qui est assez dense.

Mémorant

En comparaison, beaucoup moins peuplé.

Nous, on est entre 8 000 et 8 500 habitants.

Christophe

Et il y a encore des coins verts.

Mais voilà, nous, ici, les coins verts, tout doucement, ils se rétrécissent.

Et je me dis que s'il n'y a pas d'humains, s'il n'y a pas de relations humaines, s'il n'y a pas d'échanges, on ne peut pas conserver un environnement favorable à une bonne évolution, favorable à un épanouissement des personnes. Donc, tout ça, c'est lié. Et donc, c'est pour ça que je m'investis. Et parfois, il y en a qui disent que c'est exagéré. Je sais qu'il y a une période où certains collègues disaient « Attends, c'est que le reste laisse tomber, quoi. »

Mais je travaille en Brabant-Wallon, donc c'est déjà pas la même mentalité.

Du coup, je me suis habitué, ça fait 35 ans que j'y suis, donc je ne suis pas converti, mais je me suis habitué. Et ils m'ont dit, mais qu'est-ce que tu veux faire quand tu as vu qui vous êtes, les mecs ? Je ne suis pas moins que toi, je ne suis pas plus que toi, tu n'es pas moins que moi, tu n'es pas plus que moi, on est tous humains, et donc oui on a droit chacun à son coin de verdure, on a tous besoin d'un environnement de qualité, donc oui c'est Colruyt, et donc ça m'empêche de bloquer ? Non.

Et donc on a bloqué Colruyt, je peux t'assurer qu'ils l'ont à travers la gorge parce qu'on a pu avoir des contacts, entre autres, je te le dis par Olivier, au moment où on croyait avoir gagné, en fait, on a eu une fausse alerte, enfin non, pas vraiment une fausse alerte, mais un recours que Thomas & Piron a fait, et donc on s'est dit merde, merde, merde, là on est coincé.

Donc j'ai appelé Olivier, il m'a pas répondu et puis il m'a envoyé un SMS en disant je suis occupé mais t'inquiète je m'en occupe. Et le lendemain matin Denis m'appelait en disant bon Luc on se voit quand ? Et je l'avais encore jamais vu, Denis. Et donc on s'est rencontré avec le comité de riverains. On lui a expliqué le dossier, il avait pris ses renseignements aussi. Il est allé trouver Willy Boursu à la région et Willy Boursu a eu tous les renseignements, tout le dossier technique qu'on avait construit.

Et quand Thomas & Piron et Colruyt sont arrivés sur Willy Boursu, vous savez, messieurs, dames, désolé, mais les arguments des riverains tiennent la route. Donc non, ça ne marche pas. C'est ça aussi le côté politique, sans être élu, sans être échevin, conseiller ou autre, on fait de la politique à notre façon, c'est se mettre au service des citoyens, des riverains, à mon service aussi, parce que c'est aussi mon avenir qui est en jeu, évidemment, je suis de mes enfants.

Et donc tout ça c'est vraiment un ensemble qui est pour moi indissociable. Et donc c'est pour ça que participer à ce genre de choses, oui c'est important.

Quand il y a eu les établis du territoire en 2011, j'ai trouvé, c'était avec l'espace environnement sur le Roi, c'était ****qui s'occupait de ça à l'époque.

Et c'était super intéressant. C'était super intéressant parce que c'était pour, déjà, donner un peu les lignes directrices de transports publics mieux adaptés pour des régions rurales ou semi-rurales.

C'était pour vraiment essayer d'aller vers un mieux qui ne s'est pas fait, hélas, mais il y a des idées qui ont été reprises à gauche, à droite, mais pas de façon globalisée.

Et c'est ça que je reproche un petit peu

Il y a beaucoup de choses qui sortent de ces maisons citoyennes, il y a beaucoup de choses qui sortent de ces mouvements où on veut impliquer le citoyen.

On apporte, nous, citoyens, je ne parle pas de moi uniquement, je parle de l'ensemble des gens, je vois la tête des gens et ce qu'ils peuvent dire à ce genre de réunion. Je me dis waouh ! Mais les gens, ils sont loin d'être bêtes, ils sont loin d'être ignares. Et il est temps qu'on les écoute un peu plus. On a eu un projet de bus à haut niveau de service. On a tellement insisté au niveau de la commune que la ville n'a pas eu d'autre choix que de faire des réunions participatives par quartier impacté par ce bus à haut niveau de service.

Et ce qui est ressorti de là, on s'est dit « Waouh ! » Et le bus, à haut niveau de service, il ne s'est pas fait. Il n'avait pas sa place, il n'avait pas sa raison d'être de la façon dont c'était fait. On a été en voir en France avec certains échevins et la presse. J'ai pris des congés pour ça.

Et.. Et puis à l'échelon, je lui ai dit, parce que je le connaissais aussi, je lui ai dit, tu ne peux pas faire ça. Si tu fais quelque chose, tu dois le faire comme ici. On est allé voir le truc à Lens. Si tu veux faire quelque chose, tu dois le faire comme ici. Ça marche bien. Mais ce que tu proposes à ce droit, ça ne sert à rien. Tu vas faire pire que mieux. Donc ne le fais pas. Et il s'est passé finalement à la trappe faute de budget. Voilà.

Mémorant

Donc, de ce que j'entends, en gros, vous considérez que... J'ai deux questions qui me viennent par rapport à ce que vous me dites.

La première, c'est, j'entends que vous avez eu quand même pas mal de relais politiques dans les combats que vous avez menés.

Et pourquoi vous avez décidé, du coup, de quand même vous investir vous-même, personnellement, avec d'autres riverains dans ce combat, alors même que vous aviez des relais politiques ?

Christophe

Les relais politiques, ils facilitent les contacts, donc ce ne sont en général pas les décisionnaires, si je peux dire comme ça, je ne sais pas si on peut dire décisionnaires, ce ne sont pas eux qui

vont pouvoir...signer un document en disant on ne le fait pas. C'est dire tiens, ces personnes-là, on peut se mettre en relation.

Par exemple, grâce à Olivier, de nouveau, on a eu des contacts avec l'urbanisme de Charleroi, donc avec les chevilles Nornela, mais aussi avec le directeur de l'urbanisme de Charleroi qui est ***** Et on a eu des réunions avec eux. Ils nous ont écoutés.

C'était assez constructif, *****et ***** étaient là, et *****un jour m'a dit, mais tu sais qu'il me dit, parce qu'au début c'est monsieur, etc, donc c'est assez formel, mais à force de se recueillir, il y a toujours le respect, mais ça devient plus proche, entre guillemets, on se respecte, on se tutoie, et on peut discuter plus en avant sur les projets et il me dit tu sais un jour sur le terrain il est en zone rouge tu devras quand même toi et tes copains accepter quelque chose je suis conscient mais pas en l'état je dis tu sais très bien quelle est la destination du terrain tu sais très bien ce qu'on est capable d'accepter et ce qu'on est capable de refuser et je sais qu'un jour il y aura des briques Mais ça ne peut pas être du béton.

Ça peut être quelques maisons, oui, pas en terrain de fond, affront de rue, oui, mais pas en terrain de fond. Ça, tu sais qu'on va accepter et qu'on n'aura pas le choix. Donc, on n'est pas fermé à ce point-là. Mais il a été capable de nous lire, nous, on a été capable de l'entendre.

Et donc, c'est ça que les relais politiques, c'est important pour qu'ils nous entendent directement. Ça a été aussi important au début du projet pour avoir une tripartite entre le promoteur, les riverains et la ville.

La possibilité existait depuis des années et ***** nous a dit, vous savez, ça fait des années que je suis directeur et c'est la première fois que je le fais. C'était en 2012-2013, je ne sais plus l'année, mais dans ces eaux-là. Et donc, ce sont des choses où nous, on a dit, c'est possible de discuter avec les élus, c'est possible d'avoir un dialogue, c'est possible d'être écouté. Il n'y a pas que les entrepreneurs qui sont écoutés.

Et en fait, c'est un message que beaucoup de gens ne connaissent pas.

C'est-à-dire que tu connais un peu l'urbanisme, tu vois que quand il y a un terrain à vendre, il est vendu, puis il y a une affiche jaune, maintenant il y a aussi des vertes. Sur le terrain, on va construire. Non, non, non, non, on ne va pas construire. Il y a quelqu'un qui demande s'il peut construire. Donc c'est tout à fait différent. L'approche est différente.

Ici, on a un quartier qui est vert.

C'est un des derniers poumons verts dans une partie de la commune.

Ce poumon est nécessaire parce que c'est vraiment une enclave avec des grands arbres, certains centenaires.

Le projet abat les arbres et on construit un immeuble d'appartements, 29 appartements.

Et là on se dit mais c'est pas possible, tout autour c'est bâti, c'est le seul endroit d'environ une quinzaine d'arts je pense, non un peu plus, il y a 50 arts au total et sur 15 arts on va mettre du béton et sur 2-3 arts on va mettre des parkings donc le poumon, là, il est parti. Il y a une école juste à côté. Et donc, là-dessus, on se dit, les gens, ah, on va construire, on va construire, c'est dégueulasse. Non, non, les gars. Et c'est ça aussi, quand on me demande, quand je suis sollicité, c'est ça que je dois expliquer aux gens dans les réunions.

Je suis déjà allé à des réunions d'autres quartiers où on me dit, « mais explique ».

Je dis, déjà, partir du principe, c'est pas qu'on va construire, partir du principe, il y a quelqu'un qui a un projet de construction et c'est très différent.

Et donc, ça donne déjà une autre approche et les gens sont déjà un peu, je ne dirais pas calmés, mais rassurés en disant, tiens, on peut quand même donner notre avis, on peut quand même essayer de faire quelque chose, ça peut marcher.

Pas dire que ça va marcher, mais ça peut. Et donc, donner ce courage aux gens en disant, c'est possible parce que nous, on l'a fait contre deux gros groupes pourvoyeurs d'emploi, pourvoyeur de beaucoup d'argent en Belgique, ce sont les gens qui rendent des milliards de taxes chaque année à l'état fédéral et aux collectivités locales, ils ne sont pas là, ils ne sont pas là.

Donc, si on peut dire non, il faut que les gens sachent qu'on puisse dire non.

Et donc, c'est ça que je trouve important. Et les gens ne sont pas suffisamment informés. Et les maisons pour associations, les maisons citoyennes, elles ont aussi, je pense, un peu un devoir d'information. Pas que l'action, mais d'information. Et c'est peut-être un peu... Le bémol que je mettrais dans ce genre d'assos, c'est que si on sait que ça existe, si on y participe, c'est parce qu'on est déjà intéressé par la problématique. Quelqu'un qui n'y est pas confronté, quelqu'un qui n'est pas intéressé a priori, va avoir les réflexes « ce sont des salauds, ils vont construire, ils vont abattre mes arbres ». Et donc, ces maisons doivent avoir vraiment cette approche pédagogique-andragogique de dire « les gars, nous on est là, vous n'êtes pas seuls, il y a moyen de faire quelque chose ». Donc pour moi elles doivent avoir un rôle pas seulement d'action strictement locale, d'action ponctuelle mais elles doivent aussi avoir un rôle d'éducation, d'information et donc essayer d'élargir peut-être, je ne connais pas suffisamment tout ce qu'elles font je sais qu'elles font déjà pas mal de choses mais je pense qu'elles doivent plus se faire connaître, beaucoup plus en tout cas

Mémorant

Dans l'hypothèse, je rebondis sur ce que vous venez de dire, dans l'hypothèse où l'association, dans le cadre de ce dispositif, avait présenté le sujet, avait documenté, avait fait l'effort de

finalement fournir la documentation que tous les citoyens n'avaient pas, ça aurait pu faire changer votre avis de participer ou pas ?

Christophe

Je ne pense pas, non. Je ne pense pas parce que, comme je te disais, je suis déjà pas mal pris par d'autres choses. Et donc, je me focalise vraiment ici sur les quartiers de ma commune, quand on me le demande. Et je te dis, en 15 ans, avec mes potes, on a fait capoter quelques projets.

Alors, ce n'est pas le plaisir de les faire capoter, c'est le plaisir de montrer que On ne peut pas faire n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment. Et qu'il y a un certain respect de l'environnement et de l'humain à prendre en compte dans ce genre de projet.

Et quand on nous prend pour des cons, quand on nous prend pour des petites merdes qui n'ont pas d'influence ou pas suffisamment de moyens financés pour faire bouger les choses, parfois ce n'est pas la finance qui fait bouger. J'ai dû remettre un responsable de colloque à sa place, je l'ai fait poliment mais il est parti parce qu'à un moment donné il nous a pris vraiment de haut on est allé sur le terrain avec lui. Et il est arrivé, et puis le terrain était acheté sous réserve de pension du permis, pour te faire l'histoire rapidement.

Donc il n'était pas encore officiellement propriétaire, vu que le permis était à l'étude. Et puis on commence à discuter, etc. Et puis il me dit, oui, mais ici, vous verrez, on fera ceci, on fera cela. Je lui dis, « attendez, vous avez envie d'eux, vous n'êtes pas encore propriétaire. Donc, pour l'instant, vous n'avez encore aucun droit sur ce terrain ».

Mais si, c'est notre terrain.

Je dis, « monsieur, je suis désolé, je peux vous certifier que vous n'êtes pas propriétaire. J'ai suffisamment d'informations, de bonnes sources pour vous dire que vous n'êtes pas propriétaire. Vous avez acheté sous réserve d'occasions du permis. »

Comment vous savez ça ? Je dis, on s'informe.

Il dit donc... On pourra peut-être... Oui, il parlait, oui, ici, on est entre voisins et entre futurs voisins.

Et donc, je lui avais dit, attention, on n'est pas sûr qu'on sera voisins. Et donc, parce que vous n'êtes pas encore propriétaire. Et là, le gars, il a mal pris. Et avant ça, en début de réunion sur le terrain, il m'avait dit, oui, ça fait 28 ans que je fais le métier, j'ai jamais eu d'échec en 28 ans. Vous savez, un échec, c'est toujours constructif, on apprend de ses erreurs.

C'est un peu dommage que vous n'ayez jamais eu d'échec, vous n'avez jamais rien appris.

Donc, il n'avait pas bien appris non plus, déjà, évidemment.

Et puis, quand il a dit, oui, de toute façon, si vous commencez comme ça, on va rentrer avec des batailles juridiques, avec des avocats, et moi, vos petits comités de quartier, comme ça... à

la con, je connais ce que ça fait, vous êtes potes, vous buvez une bière, vous discutez, vous avez des réunions sympas, et puis quand il s'agit de payer un avocat, d'avoir du fric, il n'y a rien qui se passe, finalement tout le monde se dispute, et chacun construit un mur entre lui et son voisin.

Ah, vous le prenez comme ça ?

Je dis, monsieur, je crois que tout à l'heure, je me suis trompé. Je pense que j'ai vraiment fait une erreur.

Comment ça ?

Alors, le gars, il se redresse tout fier parce qu'il croit que... Parce que tout à l'heure, quand je vous ai dit que vous auriez votre premier échec,

Dans votre carrière, je pense que je me suis trompé.

Parce qu'un échec, vous n'en aurez jamais, en tout cas pas avec nous.

Parce que le temps qu'on va se battre, le temps qu'on va vous résister, que vous pensez peut-être, éventuellement, potentiellement, mettre une putain de pierre sur ce putain de terrain qui ne vous appartient pas, je dis, il y a longtemps que vous serez pensionné. Et peut-être même, déjà mort et enterré, que votre famille vous aura déjà pleuré depuis longtemps. Vous aura déjà pleuré depuis longtemps.

Le mec, il m'a regardé, il a pris son classeur, ses documents, il est parti.

Mes collègues m'ont regardé et m'ont dit « Luc, je crois que tu es allé un peu fort. Je crois que là, on s'est fait un ennemi. On ne le verra plus. » Et en fait, la raison d'après, c'était que lui, c'était quelqu'un d'autre. C'était fini.

Et je suis désolé, mais j'ai vraiment été vexé en disant, le petit comité comme vous, on connaît, j'ai pas bien pris, on n'est pas plus, on n'est pas moins que lui, on est citoyen, et donc c'est ça.

Et donc c'est ça aussi que j'étais sensibilisé par tout ce que les maisons citoyennes font, les maisons pour associations font, ça me parle, je trouve que c'est super chouette et super important, mais c'est pas, comme je l'ai déjà dit trois fois, c'est pas ma cam aujourd'hui.

mais c'est vrai qu'ils devraient aussi être un peu plus visibles et ça c'est peut-être le reproche que je leur ferais c'est le manque de visibilité de ce qu'ils font quoi ça reste très local c'est super important mais une visibilité à plus grande échelle avoir des événements plus grand public en disant les gars on a fait ça et donc venez voir que ça passe sur une télé locale que ça passe dans la presse locale ou régionale des choses comme ça beaucoup plus Beaucoup plus.

Mémorant

Ça pourrait selon vous renverser ou en tout cas encourager des non-participants à pouvoir se dire tiens, j'ai vu que ça, ça avait fonctionné, je vais finalement décider de ne pas participer.

Christophe

Bien sûr. Oui, ça je pense.

Des gens qui pensent, qui ont du temps, qui pensent et s'investissent, qui finalement ne le font pas en se disant « on ne voit quand même pas ce qu'on fait, on ne voit que le noir » alors que le pays noir devient un pays gris dans le sens gris de l'intelligence de la matière grise du cerveau. Pas gris de béton uniquement, il y a du béton à Charleroi et beaucoup trop, on est d'accord, mais pour moi c'est un pays qui devient gris parce qu'il y a beaucoup d'intellectualisation, il y a des pôles intellectuels qui se font, le biopôle à Gosty, il y a la construction ici de l'usine pour satellites à Marcinelle, il y a pas mal d'entreprises de pointe, il y a la Sonaca, il y a beaucoup de choses de pointe à Charleroi.

Mais qu'est-ce qu'on voit ? Ce qui ne va pas.

On voit le noir, on voit le gris, on voit la pollution.

Et j'ai une collègue qui est bolivienne, qui habite à Bruxelles depuis quelques années, on en a parlé à midi, c'est assez dingue, et elle m'a dit, tu sais, arrête de dire de Charleroi que la criminalité, elle est très grande. Elle dit non, je sais bien, je te taquine, qu'elle me dit, en fait, c'est la même chose à Bruxelles, sauf qu'à Bruxelles, ils sont un peu plus intelligents, ils font en sorte qu'on n'en parle pas et Charleroi, on en parle.

On ne le met pas sous le tapis, on ne pousse pas ça sous le tapis, non.

C'est au-dessus du tapis, il y a un gros tas de poussière, un gros tas de merde, on va le traiter.

Mais alors les gens voient ça, ils ne voient pas tout ce qu'il y a autour.

Ils voient le tas de merde sous le tapis, mais ils ne voient pas que le reste du tapis, il est beau. Et donc, ça c'est aussi quelque chose, cette visibilité des maisons citoyennes, elle doit être beaucoup plus grande, vraiment. Et ça va encourager les gens, et ça va faire tache d'huile, ça va faire boule de neige dans le sens positif du terme.

Et Charleroi, et quand je parle de Charleroi, c'est Charleroi-Ville, les 15 communes, mais aussi l'arrondissement Charleroi-Thuin, ont tiré vachement au profit.

Mémorant

Vous dites les ASBL, maison de la participation, je suppose que vous désignez aussi par tout ça le terme de dispositif participatif en tant que tel ?

Oui, oui, oui.

Mémorant

C'était pour être sûr.

Il y a justement certaines personnes qui pensent que ce genre de dispositif ne sert finalement à rien, et il y en a d'autres au contraire qui pensent que ça peut quand même être utile. Votre avis à vous sur cette question-là, c'est quoi ?

Christophe

Alors, l'utilité, moi je pense que c'est utile.

Pourquoi ? Parce que, de nouveau, c'est souvent des projets locaux.

Il y a eu, il y a quelques années, je ne sais pas si c'était déjà dans ce cadre-là, mais j'assimile ça à ça, il y a une place à Charleroi-Nord où ils ont décidé, la place était moche. Honnêtement elle était devenue moche et ils ont décidé de colorer les maisons un peu comme on fait en Irlande ou dans d'autres pays ou au Portugal ou s'il n'y a pas eu l'occasion d'aller au Portugal, Lisbonne ou autre il y a des quartiers très colorés et donc ils ont décidé de faire alors il y avait forcément des conseils urbanistiques à respecter il y avait des codes à respecter, on ne pouvait pas faire n'importe quoi n'importe comment mais ils ont repeint les façades des maisons là-bas. Conclusion : C'est pas le même quartier. C'est pas le même quartier.

Et donc, si ce genre d'initiative qui est vraiment locale est connue, ça peut le toucher et vraiment s'élargir dans un périmètre beaucoup plus large. Et finalement, on va embellir pas juste les trois rues où on a fait quelque chose, où on a mis des plantes, où on a repeint, où on a refait une voirie, où on a mis des fleuves. Ça va toucher peut-être les rues un peu plus loin. Puis il y a un autre quartier qui dira, ah mais chez nous aussi, il y a des choses à faire. Tiens, chez nous, on a arraché les haies, on va en remettre. C'est des choses que j'ai vécues aussi ici, d'ailleurs.

Et donc, c'est des choses, oui, c'est utile. C'est petit, c'est local. Si ça se sait, les gens vont avoir envie, c'est-à-dire, ne le prends pas péjorativement, par jalousie et fierté, bien placés, ils ont envie d'avoir la même chose chez eux.

Quelque chose qui va les mettre en valeur, mettre leur quartier en valeur.

Dans Charleroi, comme dans certaines communes autour de Mons, il y a quand même des gens qui sont relativement modestes, qui ne travaillent pas, mais parce qu'ils ont peut-être des boulots qui payent moins, des choses comme ça. Mais ce n'est pas pour ça qu'ils sont, de nouveau, pas intéressants.

Ils sont intéressants parce qu'il y a aussi une espèce de respect du patrimoine.

On a beaucoup de maisons ouvrières, beaucoup de maisons minières, etc.

C'est important de conserver, c'est important de remettre en état, d'avoir de la verdure, d'avoir une convivialité, d'avoir des rues plus calmes que les gens se connaissent.

Et donc oui, cette participation citoyenne à petite échelle, en petit comité où il n'y a que 15-20 personnes, oui c'est à Agosty, oui c'est à Jumet, à Rensart. Et petit à petit, ça va s'élargir. Pas que sur les 15 communes, ça va aller dans l'arrondissement de Charleroi-Thuin.

Et puis tiens, ça va peut-être aller jusqu'au Beaumont, ça va peut-être aller jusqu'au Chimay, où il y a des déserts ruraux, où on se dit « tiens, il y a peut-être moyen de refaire de l'économique et du rural en même temps ».

À l'époque, Paul a fait une conférence à Chimay, Paul Magnette, là-dessus, en disant qu'il y a moyen de concilier le rural et l'économique. Il y a moyen de maintenir les jeunes dans les campagnes et respecter l'environnement, faire de l'économique, respecter l'environnement et maintenir les jeunes à la campagne, maintenir les écoles à la campagne et avoir cette ruralité. Il y a moyen de maintenir tout ça. Ce sont des efforts. Et si on ne part pas de centre-ville pour faire tâche d'huile vers cette agglomération semi-verte ou verte, on peut s'arrêter tout de suite.

Mémorant

Vous parlez essentiellement d'urbanisation, de quartier, etc. Mais dans l'hypothèse d'un dispositif à plus grande échelle, comme on a pu réaliser le G1000 ou d'autres exemples du style, vous diriez la même chose ? Ou justement, le fait que ça ne se réalise pas à la même échelle et que ça ne traite pas forcément du même sujet, ça change l'utilité que peut avoir le dispositif ?

Mémorant

Je pense qu'il faut d'abord, dans les participations citoyennes, ici on parle du centre-ville de Charleroi, le centre-ville, il est vraiment en souffrance.

Le centre-ville, j'ai eu l'occasion de le dire à *****plusieurs fois, il sait très bien mon avis là-dessus, mais de nouveau, ***** je le connais depuis que je suis gamin, donc c'est plus facile.

On a fait la place verte. Donc, tu as déjà eu l'occasion de te balader dans Charleroi, je suppose. Tu connais la place verte. Mais la place verte, il n'y a pas d'arbre. Il n'y a que du béton. Il y a du commerce. Et dans ce commerce, je crois qu'il y a dix ans maintenant que le centre commercial est ouvert, une dizaine d'années à peu près. Je crois que c'était 2016 de mémoire. Il y a plein de cellules vides. Il n'a pas fallu 10 ans pour que la moitié ou un tiers des cellules soient vides. Ce n'est pas normal. Le béton est roi tu vas te balader dans une semaine comme on a eu la semaine passée, tu ne peux pas t'asseoir parce que les bancs sont en béton. Tu t'assieds là-dessus, tu as les fesses brûlées. Ça paraît con, hein ? Voilà, c'est dommage. Le Palais des Beaux-Arts, qui est une des plus belles salles de Wallonie au niveau de salles de spectacle, avec une excellente acoustique, avec des matériaux.

Si tu as eu l'occasion d'y aller, c'est un bâtiment merveilleux.

C'est un bâtiment qui a été fait lors de l'Expo 58.

Il est né il y a... presque 70 ans je dirais, il y a 58 ans, c'est un magnifique bâtiment, il y avait une grande place avec parking, c'était foireux, c'était le bordel, il fallait refaire, ils avaient des subsides européens, ils pouvaient faire un parking en sous-sol sur toute la place et avoir de la

verdure en surface, ils ont fait un parking de 89 places en sous-sol, qui n'est même pas tout à fait sous la place, et la place c'est du béton, point.

On ne peut plus circuler en voiture, il y a des jingo biloba, je ne sais pas si tu vois ce que c'est, c'est des grands arbres tout étroits, tout minces, pas d'ombre, les bancs c'est du béton, et puis comme je tiens, vous avez vu, il n'y a pas de poubelle. Ah mais non, les vandalises, on ne va pas en mettre.

C'est une place immense, près de l'hôtel de ville, entre l'hôtel de ville et les beaux-arts, et tu n'as pas un arbre. T'as pas une poubelle, t'as pas une zone d'ombre alors ils ont refait la gare qui est superbe ils ont fait, si t'as eu l'occasion aussi de descendre du train sur le roi central tu as la gare de bus qui est devant tu roules sur le ring en voiture au-dessus tu dis waouh c'est beau ce design et tout sauf que l'abri pour le public qui prend le bus il est à 3 mètres ou 2 mètres 50 je sais pas exactement donc s'il y a un peu de vent, un peu de pluie, un peu de grêle ou autre t'es pas à l'abri

Ah oui, mais on ne peut plus mettre les abris en vert, on nous les vandalise.

Il y a peut-être moyen de présenter les choses autrement, il y a peut-être moyen de faire autre chose. Alors, elle est superbe.

La gare, aujourd'hui, à Charleroi, je pense que c'est la seule gare de Wallonie, je pense, il faudrait que j'aille en voir d'autres, j'en ai déjà vu quand même quelques-unes, je pense que c'est la seule gare de Wallonie où tu n'as pas de place officielle pour t'arrêter, pour déposer et reprendre des passagers. Donc, si mon fils rentre de son kot, je me gare de façon illégale le temps qu'il arrive du train pour le reprendre Ou je me gare en double fil ou je me gare sur un trottoir. Et maintenant, il y a un dépôt de minute, il y a la place pour 4 ou 5 voitures.

On est dans une ville de plus de 200 000 habitants. Oui, c'est pas proportionné.

Il y a un problème, quand même. Il y a un problème.

Mémorant

Et est-ce que, du coup, le fait de faire remonter, de relayer ces problèmes aux quelques politiques que vous connaissez, ça change quelque chose ?

Et si non, est-ce que c'est aussi de la raison de votre engagement, finalement, dans tous ces conseils de quartier ?

Christophe

Alors, est-ce que ça change quelque chose ?

Je ne sais pas, parce que... Je ne vais pas dire du mal, mais disons que Paul Magnette est fort proche du bourgmestre que beaucoup de gens à Charleroi sont fort proches du bourgmester qui est un bureau d'études et qui est très contemporain dans son approche.

Mais je pense qu'ils auraient peut-être pu prendre quelques cours chez Francis Clayton

Si tu connais Francis Clayton, je ne sais pas si tu connais.

Si pas, tu vas faire des recherches sur Francis Clayton, les cités végétales, et tu verras, tu comprendras.

Et Francis Clayton, ça fait quand même 40 ans qu'il parle de cités végétales.

C'est un architecte bruxellois. Quel âge est-ce qu'il doit avoir ? Il doit avoir dans les 70 ans maintenant. Et donc c'est un gars qui a fait des BD, qui a fait la série des cités obscures en BD. Ça vaut la peine d'aller voir. Et les cités végétales, François Clayton ça fait longtemps qu'il en parle. Et la végétalisation qu'on voit dans des villes comme Strasbourg, comme Nancy, comme Bordeaux, Grenoble aussi qui commence, Lille aussi a commencé.

Ils ont raté le coach parce qu'ils avaient des subsides européens qui leur permettaient de faire cette cité végétale. Je suis allé à Mulhouse il y a un peu plus d'un an. Mulhouse était dans le même état que Charleroi. Je suis allé il y a un an, il commençait.

Il faudra du temps, il faudra 5 ans, 10 ans. Mais Mulhouse a commencé et a écouté les citoyens en disant « il faut de la verdure ». Strasbourg s'est fait, Bordeaux s'est fait, Nancy s'est fait, Grenoble s'est fait en partie. Il y a des villes dans le sud qui le font. Pourquoi ? Parce qu'à Charleroi, on n'a pas pu le faire.

Et ça, c'est un peu dommage.

Et je pense qu'il y a à Charleroi la mainmise de certaines personnes un peu trop influentes où on n'ose peut-être pas aller contre ça.

Il y a un vote traditionnel pour certaines personnes.

Je ne te donne pas la couleur, tu la connais.

Tu as une chemise qui s'en rapproche très fort.

Elle n'est pas tout à fait assez rouge d'ailleurs.

Il y a un peu de bleu.

Mais disons qu'il y a une mainmise quand même du Parti socialiste sur le droit depuis un peu trop longtemps.

Comment je dirais ça ? Cette diversité qu'on a dans la population n'est pas suffisamment représentée et c'est peut-être aussi la faute de la population qui n'ose pas voter pour un changement.

En se disant, on va nous prendre plus de taxes.

Non, on va les répartir différemment. Et ça c'est possible.

Et donc je pense que, oui, on a des politiques, oui, on a des gens qui sont fort bien, et je ne dis pas que l'équipe qui est en place c'est de la merde, je connais Thomas, il habite aussi dans le

quartier, je pense qu'ils veulent faire beaucoup de choses, Thomas veut faire beaucoup de choses, mais parfois... Il y a un peu trop d'influence de certaines personnes. On a privatisé le quai de Brabant qui s'appelle maintenant quai Verden ou je ne sais pas comment. On l'a privatisé. La circulation est interdite sauf pour les riverains.

L'influence, ce quai, je sais pourquoi il est privatisé, je ne peux pas te le dire parce que je connais les noms, je ne peux pas te les donner, je n'ai pas envie que ce soit diffusé, mais il y a une personne proche du bourgmester et proche de Paul qui a fait en sorte d'embellir le quai, c'est très bien, mais d'un autre côté, ça fait quand même fortement à la ville.

La gare de Charleroi il n'y a aucun véhicule qui passe devant la gare de Sœur-le-Roi.

Il n'y a que les bus qui s'arrêtent à l'entrée et les taxis, c'est tout. Et donc, un quidam ne peut pas passer ni devant la gare, ni de l'autre côté de la Sambre pour prolonger la Sambre.

Ça n'existe pas. Le boulevard Tirou a été coupé en deux. On parle de le rouvrir.

Ce serait quand même bien, parce que ça coupe la circulation, ça coupe la fluidité, ça coupe l'envie d'aller à la rue de la Montagne, ça coupe l'envie d'aller à la rue d'en premier, la rue de Montigny.

Donc ce sont des choses qui ont été pensées par un beau mesteur qui a réussi à imposer ses idées à une équipe dirigeante qui n'a peut-être pas vu suffisamment large.

De là à dire qu'ils ont été corrompus, je ne pense pas. Je ne pense pas que c'est de la corruption. Mais c'est juste qu'ils n'ont pas eu suffisamment de canaux d'information ou de retour citoyen. Et c'est seulement à postériori qu'on le demande et ça c'est un peu dommage. Parce que les suicides, ils ont été dépensés. Ils ont été dépensés, ils sont là dans le béton. Alors qu'il y aurait eu moyen de faire une ville verte, avec une circulation pas trop dense, avec une circulation possible, avec une fluidité de trafic...pour beaucoup plus de gens et ça aurait attiré beaucoup plus de monde. Si des villes comme Bordeaux, Mulhouse, Nancy et tout ça arrivent à le faire, pourquoi pas Charleroi ?

Même Lens, qui est une ville minière du nord de la France, même Lens a réussi à faire une partie, c'est pas waouh non plus, mais ils ont réussi à faire des choses sympas, ils ont réussi à faire un plus haut niveau de service réellement utile vers des quartiers plus loin.

Nous, c'était juste une bascule entre deux trucs Non, ce n'était pas ça que je voulais faire. Ils ne l'ont pas fait, tant mieux.

Mais... Voilà, et c'est un peu dommage qu'on n'ait pas eu cette possibilité plus tôt, quand les riverains se sont opposés à la démolition de la place, qui est aujourd'hui la place Verte, toutes ces anciennes, comment ils appelaient ça, les colonnades, si tu vas un peu dans l'histoire de ce

droit d'architecture, tu verras les colonnades et tout, on a abattu tous ces commerces, ces commerçants se sont battus, ils ont été dégoûtés et on a tout démoli pour faire du béton.

Mais ces commerçants-là ne sont pas revenus et ne reviendront pas.

Et on n'aura pas l'équivalent.

On a mis des grandes enseignes, enfin grandes enseignes populaires à la place et enseignes qui certaines ne restent pas parce que ce n'est pas suffisamment rentable.

Et donc cette participation citoyenne pour le centre-ville, je ne vais pas dire qu'elle arrive trop tard, elle est nécessaire.

Qu'est-ce qu'ils vont en faire vu que les budgets ont déjà été dépensés ?

Mémorant

Ça me permet de rebondir et d'enchaîner avec la question que je voulais vous poser. Est-ce que, justement, pour vous, les propositions qui ont été faites par l'Assemblée citoyenne concernant la redynamisation vont et peuvent réellement influencer les décisions qui vont être prises par la commune ?

Christophe

Je pense que... Oui, pour faire une feuille de route qui tienne la route, sans mauvais mot, je pense que oui, que de ça va sortir une feuille de route qui sera cohérente, qui sera intéressante, je pense que oui. De là, est-ce que la ville aura les moyens, est-ce que la région aura les moyens de payer la mise en place de cette feuille de route, des actions qui ont été établies ?

J'ai un doute.

J'ai le doute parce que quand on a fait des cellules de territoire justement pour tout ce qui était repenser le transport en commun jusque dans les milieux semi-ruraux et ruraux, ils n'ont pas pu le faire. Ils ont pu faire certaines choses, mais loin de tout ce qui avait été dit et pensé. Il y avait eu l'assemblée à Charleroi, il y en avait une à Mons, ça tournait, il y en avait cinq ou six sur la Wallonie, mais ça ne s'est pas fait. En tout cas, pas comme ça aurait dû l'être, parce que peut-être on est arrivé un peu trop tard et que les budgets... ils sont ce qu'ils sont et que donc il y a un peu un manque d'anticipation là-dedans et donc oui la démarche est intéressante oui elle peut déboucher sur une feuille de route intéressante est-ce qu'ils auront les moyens de la mettre en place ?

J'ai un doute.

Et donc il faut qu'il y ait quand même des actions pensées et proposées par les citoyens dans cette redynamisation il faut qu'en fait elle soit...un certain pourcentage au minimum de réalisation parce que sinon ça va décrédibiliser complètement la chose et il n'y aura plus de candidats pour les prochaines il n'y aura plus ce sera fini parce que dans votre logique quelqu'un

qui aura participé qui aura pris du temps pour ces dimanches qui aura formulé une proposition qui ne sera pas suivie va le décourager de se dire finalement que je ne le ferai plus et ne va pas encourager ses amis ou sa famille à le faire

Oui, ça c'est le risque.

Et donc il faut qu'il y ait quand même un minimum de réalisation. Et ça ne doit pas être des choses « waouh », ça peut être des choses qui sont pratico-pratiques, qui donnent l'envie de se dire « tiens, on a pu mettre ça en place, on a pu mettre ça en place, bon ok, ça on n'a pas pu ». Est-ce qu'on ne peut pas un peu revoir cette action-là, ce projet-là, un peu à la baisse, un peu modifié, pour qu'il soit quand même faisable ?

Oui, non. Si ce n'est pas faisable tout de suite, est-ce qu'on peut étalonner ça sur une décennie, ou sur un quinquennat, ou des choses comme ça ? Et derrière ça, il y a aussi l'idée politique qui n'est pas encore suffisamment développée chez nous, mais qui l'est dans des pays nordiques, c'est que...

Il doit y avoir une certaine quantité dans ce qui est acté aujourd'hui.

Aujourd'hui, on a une majorité qui est ce qu'elle est. Demain, c'est une autre majorité. Il ne faut pas qu'elle démolisse ce qui a été fait avant. On va voir ce que ça donne aux États-Unis. Ça, c'est la caricature ultime et la pire qu'on puisse voir.

Mais il faudrait qu'en Belgique, en Europe, de façon globale, on ait cette approche comme ça se fait dans les pays nordiques, la Norvège, le Danemark, de se dire « on a voté des choses, on a pris des décisions, c'est pas juste pour la durée de mon mandat, c'est au-delà de mon mandat, les mandataires suivants doivent s'engager à respecter ce qui a été fait avant ». Et ça, c'est un peu ce qui risque de décourager les citoyens à s'engager dans ce genre de trucs participatifs.

C'est vraiment... S'il n'y a pas un continuum, il n'y aura pas d'engagement.

Ici, si tu prends le cadre en politique, je prends le cadre d'Adrien Dolimon, que tu connais probablement.

En fait, Adrien, je l'ai connu tout jeune.

Il était plus jeune que toi.

En fait, mes enfants étaient en pleine de jeu.

Et Adrien était jeune élu dans la commune d'Ham-Sur-Heure

Il faisait campagne, il allait avoir ses 18 ans pour les élections communales, mais il était déjà en campagne avant d'avoir ses 18, et donc il est venu visiter les plaines de jeu où mes enfants étaient.

Et donc, je me suis dit, tiens, un jeune qui est en politique, c'est intéressant.

Puis, comme on n'habitait pas la commune, je n'ai pas spécialement suivi, mais Adrien, aujourd'hui, 20 ans après, il est toujours là. Et il a des idées, et il évolue, évidemment. 36 ans, quand on est à 17-18, on a vécu, on a des études, on a beaucoup de background en plus, mais il est toujours là. C'est un parmi les autres. Il n'est pas le seul. Il y a Thomas Dermine, qui était engagé relativement jeune aussi, qui a lu d'ici dans le quartier aussi.

Donc ce sont des gens qui ont aujourd'hui 35-38-40 ans, qui étaient engagés à ces jeunes.

Mais si on veut que nos jeunes d'aujourd'hui s'engagent Pas spécialement pour être élu, mais dans des mouvements citoyens pour l'amélioration du quotidien, pour l'amélioration d'une ville, d'un quartier, pour une redénimalisation socio-économique et sociale, culturelle et autres.

Il faut qu'on leur donne... La garantie qu'il y aura, ce continuum, s'ils ne l'ont pas, ils ne vont pas s'engager. Et donc ça, c'est peut-être aussi un peu ce qui manquerait, c'est cette garantie. Quand on participe à ce genre de choses, est-ce qu'on va vraiment avoir du concret au-delà du mandat des gens qui sont là pour se faire voir aujourd'hui ? C'est un peu l'impression que certains ont.

Ils se disent, tiens, le politique, il est là, il nous encourage à participer. Dans 10 ans, le mec, il n'est plus élu. Ce qu'il aura fait avec nous, ça va tomber à la poubelle. Donc, est-ce que ça vaut vraiment la peine de s'engager ? C'est vraiment penser à moyen et long terme et vraiment essayer de faire passer. Et si tu restes en politique, c'est le genre de choses que je t'encourage à essayer de faire passer autour de tes potes, de ton âge ou plus âgé, peu importe.

Essayons de faire passer un truc où ce qu'on vote aujourd'hui sera encore valable demain. Même si moi je ne suis plus élu dans cinq ans après mon mandat je veux que ce que j'ai mis en place reste en place tu vois et ça c'est important et dans ce genre de participation citoyenne je pense que l'une des craintes des gens c'est oui on fait mais c'est local et ponctuel local c'est pas grave ponctuel c'est plus embêtant

Mémorant

Qu'est ce qui ferait du coup pour vous qu'une assemblée citoyenne serait une bonne manière d'associer les citoyens aux décisions de la commune, du point de vue des personnes qui participent, de la manière dont on travaille, des discussions, des décisions prises pour la suite, etc.

Christophe

Mais la façon dont ils travaillent, je ne suis pas dans une assemblée, donc je ne peux pas dire exactement comment ils travaillent. Je sais qu'ils vont sur le terrain, je sais qu'ils font des choses et tout. Je sais qu'ils prennent des gens de différents niveaux d'études et tout, qu'il y a un peu toutes sortes là-dedans, et c'est ça qui est génial.

Qu'est-ce qu'il faudrait en plus ? Je ne sais même pas s'il faut une reconnaissance.

Je ne pense même pas que c'est ça que les gens attendent.

C'est plus... Moi, je parle égoïstement, pour moi la reconnaissance serait de se dire c'est vraiment ce que j'ai fait aujourd'hui servira demain et continuera à servir après-demain.

Motiver les gens, c'est leur donner la garantie que ce qui est fait aujourd'hui sera encore là demain. Ça, je pense que c'est la plus belle chose qu'on puisse faire pour motiver les gens.

Si vous le faites aujourd'hui, on ne peut pas vous garantir que dans 10 ans, l'art que vous avez planté, on ne va pas l'arracher et les gens ne vont pas venir.

Mémorant

C'est vraiment un critère qui devrait, j'enchaîne du coup avec la question qui suit parce que c'est intéressant, ça fait partie de ce qui devrait changer pour que vous considériez ce type d'assemblée comme une bonne manière d'associer les citoyens et finalement comme ayant envie de participer.

Christophe

Oui, alors l'idée de l'assemblée elle est bonne, mais ce serait une bonne manière, la durabilité, la garantie de durabilité serait une manière vraiment de motiver les gens, il y aurait beaucoup plus de gens qui seraient motivés. Vraiment, et montrer, mais forcément comme ce sont des choses qui sont assez nouvelles, c'est difficile d'arriver avec un bilan.

On ne peut pas encore faire de vrai bilan si ce n'est très localement.

Un bilan à plus large échelle et à plus long terme n'est pas encore faisable aujourd'hui.

C'est difficile de montrer aux gens que c'est faisable. Je vais reprendre le parallèle avec les études cliniques en pharma. Une étude clinique peut durer 15 ans avant que le produit soit sur le marché. Et la motivation des chercheurs, c'est de se dire que dans les 20 produits sur lesquels j'ai travaillé en développement, il y en a au moins un qui va être vendu pour améliorer la vie de certains patients. Et donc, ils ont cette garantie qu'ils savent qu'à un moment donné, il y a quand même bien quelque chose qui va sortir, quelque chose qui sera efficace. Dans les assemblées citoyennes, c'est un peu ça. Il faut que ce soit quelque chose sur le long terme et qu'on puisse faire le bilan sur le long terme.

Voilà, c'est ça qui manque. Mais la loi est en telle aujourd'hui, on peut demain démonter ce qu'on a monté aujourd'hui. Ce n'est pas aussi catastrophique qu'aux States, d'accord. Je pense qu'on est aligné là-dessus. Ce n'est pas aussi catastrophique qu'aux States où tu as un Trump qui va signer un arrêté il y a quelques années pour dire qu'on sorte de Paris. C'est aberrant, c'est pas envisageable chez nous, c'est pas notre culture donc on sait qu'on ira pas dans ces extrêmes

là mais montrer que oui c'est faisable et oui c'est du long terme ok ça ça va motiver les gens c'est le seul critère ou vous pensez à d'autres

Alors, pour moi, si tu penses à un critère de style, un critère pécuniaire, non, je ne pense pas.

Je ne pense pas que les gens qui s'intéressent à ça font ça pour avoir une rentrée d'argent.

Je ne pense pas. Je ne pense pas que ce soit une motivation. S'ils en ont une, ils sont contents.

S'ils n'en ont pas, ce n'est pas grave. Je ne pense pas que ce soit une motivation.

Moi, quand on a fait des ateliers pour le BHNS, quand on a fait des ateliers du territoire, on n'avait rien. On n'a rien demandé. Si on avait eu 100 balles, on les aurait pris. On ne les a pas eu, on ne les a pas demandé. Ce n'était pas ça l'intérêt. Je ne pense pas qu'il y ait un intérêt pécuniaire. C'est valoriser le travail qu'ils ont fait, montrer la mise en valeur du travail de fond par les médias, Une publication au conseil communal. Il y a des trucs dans le magazine, il y a des petits trucs comme ça, mais qui dit ce magazine ? Je ne sais pas.

Il y a Télé Sambre qui arrive sur certains projets locaux.

Qui regarde Télé Sambre ?

Toujours un peu le même public.

Oui, c'est la même chose pour les télé locales à Mons ou à Namur ou autre.

Est-ce que tu regardes la télé locale de Mons ?

C'est Canal C à Mons ou c'est plus quoi ?

C'est Télém. Est-ce que tu regardes Télémons-Marinage ?

Mémorant

Uniquement en période de Ducasse.

Christophe

Voilà, mais c'est ça. Mais donc, ce n'est pas suffisant.

Ce n'est pas suffisant. Et donc, une publicité sur ce qui est fait, à plus large échelle, ça motiverait aussi les gens.

Mémorant

Dans le cadre de ce dispositif, il y a quand même une présentation des résultats auprès des membres du conseil communal. Selon vous, ce n'est pas suffisant ? Il faudrait pouvoir démontrer par la suite avec des actes que ce sera effectivement reconnu ?

Christophe

Oui, et voir aussi l'analyse à long terme des modifications qui vont être faites. Je ne sais pas ce qui a été décidé finalement pour le centre-ville au niveau du boulevard.

Finalement, je n'ai pas tout suivi parce que j'ai eu d'autres choses, d'autres préoccupations, voir un peu l'impact à long terme, une mesure objectivée des résultats de ce qui a été décidé, de ce qui a été mis en place. Vraiment une visibilité, un droit de regard chiffré sur ce qui a été fait.

Qu'est-ce que la commune en a tiré comme bénéfice direct et indirect ?

Qu'est-ce que les commerçants en ont tiré comme bénéfice direct et indirect ?

Est-ce qu'il y a eu un impact environnemental direct ou indirect ?

C'est des choses comme ça. Vraiment, il va se présenter un rapport, ok, et après ?

Je veux vraiment objectiver les choses et montrer aux citoyens que oui, à long terme, on a pu faire, oui, il y a un impact. L'impact est un peu moins fort, l'impact est un peu plus fort, mais que les gens le sachent. Juste des chiffres ne vont pas suffire. Juste des chiffres, les gens s'en foutent, en fait. Pour eux, ça reste des stats, ça reste abstrait.

C'est-à-dire, tiens, il y avait trois commerçants dans la rue, il y en a huit aujourd'hui.

Ah ! On en a espéré 12, on n'en a pas les 12, on en a 8. C'est déjà mieux que 3.

Tu vois, c'est ce genre de choses. Et le fait de montrer, tiens, il y en a 8, il y en a quand même 8. Et les 8, depuis 2 ans, ils n'ont pas fermé, ils sont rentables.

Tiens, est-ce qu'il n'y a pas envie de tirer encore 4 de plus ?

Si, évidemment, si on montre que les 8 sont rentables, il y en a peut-être 4 ou 5 ou 6 qui vont arriver.

Plus de commerce dans un centre-ville, c'est plus de population qui vient, c'est plus d'échanges. Et donc, petit à petit, ça va faire boule de neige. Il faut, si tu ne l'as pas fait, mais il faut que tu fasses un travail, enfin, je me permets de donner un conseil, de recherche sur le vieux Charleroi. Il y a des trucs, moi, que j'ai découvert il n'y a pas longtemps sur l'architecture de Charleroi.

Je me suis dit, OK, c'était comme ça. Waouh ! Tu connais la rue de la Montagne ? Elle est coupée par un boulevard.

Et la rue, elle est en continu.

Donc, tu as un faux plat et puis la rue continue.

D'accord ? Sauf qu'avant, elle s'arrêtait. Et tu avais un immeuble avec un grand escalier qui montait dans un grand escalier vraiment injustueux et qui allait dans la deuxième partie de la rue et c'était pas une rue continue et c'était piéton et donc tu avais ce grand immeuble qui était là au milieu enfin ce grand escalier si tu fais un peu de recherche voilà et donc il y avait beaucoup de gens dans ce endroit il y avait beaucoup de commerces le quai de Brabant enfin ce que j'appelle le quai de Brabant parce que moi je l'ai connu comme ça le long de la Sambre de chaque côté de la Sambre il y avait double rangée d'arbres aujourd'hui il n'y a plus que d'un côté une seule rangée d'arbres ça fait quand même 4 fois moins c'est mathématique

Ce genre de choses. On se plaint que la ville est très chaude. On dit qu'on va placer des climatiseurs. Non, plaçons de la verdure. Il faut que le citoyen puisse dire de placer de la verdure. Tu vois, c'est toutes des choses comme ça sur le long terme. On revient à des choses de base. Mais si la ville est plus vivable en termes de climat, si la ville est plus vivable en termes de pollution, de chaleur, de froid en hiver, parce que là, on va aussi retenir un peu, si on a des choses comme ça, moins de problèmes d'eau, parce qu'on a des arbres, ça va donner envie de revenir en centre-ville.

Des villes, je recite la même ville en France, elles revivent grâce à ça. Elles revivent grâce à ça, parce qu'on a remis de la verdure, qu'on a remis l'envie d'y être. Parce que quand t'as une ville qui est que du béton, comme ça à Louvain, t'as pas envie d'y être.

Simplement, simplement, voilà, et donc la participation des citoyens, ok c'est bien, visibilité à long terme, publicité à large échelle, et ça va motiver les gens, je pense que ce sont des axes majeurs pour donner envie au public de participer Parfait

J'ai parlé beaucoup.

Mémorant

Non, mais on a couvert pas mal d'aspects.

J'ai une dernière question.

Pour être honnête, peut-être qu'au fur et à mesure de la relecture et de l'analyse de votre entretien, je me permettrais peut-être de vous recontracter en me disant si j'ai pensé à telle ou telle autre question.

À ce stade-ci, est-ce qu'il y a un élément dont on n'a pas parlé que vous souhaiteriez absolument aborder ou est-ce que vous pensez qu'on a fait le tour ?

Mémorant

Par rapport à ta thématique, je pense qu'on a fait le tour globalement.

Comment est-ce que... Oui. Moi, je suis parfois déçu un peu de... Justement, du manque...

Comment est-ce que je vais dire ça ? Je dirais, manque de participation parce qu'on n'est pas suffisamment ambitieux ou défaitistes a priori.

Quel que soit l'endroit où l'on vit, je pense qu'on peut être fier de l'endroit où l'on vit.

Si on donne un peu de fierté à qui on est, d'où on vient, quel que soit l'endroit, pour moi, un quartier de mineurs de Marcinelle ne vaut pas moins qu'un quartier de Villa de luxe à La Hulpe et je pense que les gens devraient être fiers de qui ils sont, là où ils sont.

Parce que moi, je travaille en international et je travaille aussi avec des Flamands, ce qui est parfois plus compliqué qu'avec l'international, je précise, sur les a priori.

Pas en termes de travail parce que ça c'est super facile, mais sur les a priori.

J'ai un jeune collègue, il a 22-23 ans, il est un peu plus tôt, il a 27 ans.

Et à un moment donné je lui dis, mais tu sais, il faut imaginer qu'il n'y a pas 200 ans, il y avait 250 000 travailleurs qui descendaient travailler à Charleroi tous les jours.

Il y avait des trains entiers, des cars entiers qui venaient tous les jours à Charleroi.

On avait 250 000 travailleurs dans la sidérurgie, dans les mines.

Et je dis, il n'y a pas si longtemps, c'est la génération de ton papa, de ton grand-père,

Et je dis « Et si vous, en Flandre, vous avez de l'argent, et que vous, Flamands, aujourd'hui, vous avez pu développer des choses et continuer à vivre, c'est parce que vos parents et grands-parents sont venus travailler et gagner leur vie chez nous.

Et c'était nécessaire, parce que Flanders, c'est travailler classe.

Et je dis « De leur richesse, ils ont tiré autre chose. Ils se sont dit qu'on doit tirer vers autre chose. Il y avait aussi des mines dans le Limbourg, tu connais l'histoire ».

Mais ils ont réussi, eux, à prendre le tournant technologique plus tôt que nous.

Pourquoi ?

Parce que nous, on a fait croire, et j'en veux un peu à certains syndicats, à une certaine forme de syndicalisme, pas à tous les syndicats, mais à une certaine forme de syndicalisme qui a fait croire aux gens qu'il faut maintenir cet outil.

Non, à un moment donné, on met la clé sous le paillason et on construit quelque chose d'autre. Et ça, on a laissé les gens dans l'assistanat et dans cette croyance que oui, il y a encore de la place pour le monde ouvrier traditionnel.

Non, il y a encore de la place pour le monde ouvrier, oui, mais qui doit évoluer.

Et il y a pas mal d'ailleurs d'ouvriers à chaud droit qui ont beaucoup évolué, la plupart ont évolué et on a de l'industrie, de nouvelles technologies qui arrivent et les gens s'adaptent. On a des gens qui sont de très bon niveau, on a des très bonnes écoles techniques à Charleroi, mais ça ne se sait pas.

Et donc, on doit faire comprendre aux gens que oui, ça existe, oui, c'est possible et oui, on peut avoir une vision à long terme.

et d'être arrêté d'avoir une vision de clocher, de faire plaisir aux parents de ma fille, aux tontons de mon fils, enfin tu vois ce que je veux dire, le copinage, c'est plus l'époque du copinage, c'est plus l'époque du clocher, c'est l'époque d'une globalisation où on doit s'intégrer en gardant nos spécificités. Et c'est ça qui est important. Et donc, le citoyen, il a sa place, qui qu'il soit, où qu'il soit. Et ça, je pense que le carolo ne l'a pas suffisamment en tête tellement c'est un peu différent, vous avez votre doudou qui est d'une importance capitale pour vous, et on ne peut pas dire du mal du doudou, moi ce n'est pas mon truc, mais je peux comprendre un attachement comme ça,

je peux le comprendre, mais ce n'est pas ma cam de nouveau, je n'irai pas voir le doudou, par contre l'histoire du doudou, du combat, pour moi ça m'intéresse, mais avoir cette foule, avoir ce genre de choses,

Moi, c'est quelque chose que je ne suis pas capable de faire.

Mais j'avais un gars qui était un collègue, qui était dans le doudou, et il prenait sa semaine, point.

Il prenait sa semaine. Nous, on en souriait, mais... On ne s'est jamais foutu de sa gueule parce qu'il n'y a pas de poisson de la gueule du monde.

C'est important. Voilà. Liège, ils ont Tchanché et Nénès, là. Bruxelles, ils ont l'Ommegang

Nous, on a maintenant le carnaval avec le corbeau.

Pourquoi est-ce qu'on est allé taper un putain de corbeau ?

Il y avait moyen d'avoir un symbole un peu plus joyeux, quoi.

On brûle le corbeau, oui, OK. Est-ce qu'il n'y avait pas moyen d'avoir un carnaval plus joyeux avec un truc un peu plus...

Voilà, on a un symbole qui n'est pas joyeux, a priori. Tu vois, pourquoi est-ce qu'on est allé faire ça ? Voilà, donc, c'est un peu dommage. Votre doudou, il est super joyeux. Il y a de la bagarre, bon, ça c'est pas partie du jeu, mais il est joyeux. Il y a un combat, mais il est joyeux, il est convivial. Ici, nous, à la fin de l'hiver, au carnaval, on va brûler un corbeau. Et les gars mettaient un peu de couleur, quoi. On a le bal blanc qui est organisé, ça c'est une initiative de l'Eden, Fabrice a lancé l'idée il y a quelques années de faire un bal blanc.

Et donc tout le monde s'amène en blanc. Mais avancé à des ateliers où les gens viennent fabriquer leur costume blanc.

Tu vois ? Et ça c'est des choses, des petites choses, mais qui devraient faire en sorte de faire tâche d'huile et de redynamiser vraiment la ville de Charleroi.

Moi, quand j'étais gamin, j'ai fait mes études secondaires à Charleroi. Mon épouse aussi était dans la même école. On sortait à midi, les rues étaient bondées, les magasins étaient bondés. Ici, les enfants restent dans les écoles, il n'y a plus de commerce, juste la galerie, donc t'as des gens dans la galerie, et à part ça, pas. T'as plus grand monde dans la rue de la montagne, t'as plus grand monde au Louvain-Tiroux, sauf dans les grandes enseignes, mais t'as plus cette foule où les gamins et les gamines de secondaire s'asseyaient sur un banc, allant d'un arbre, en train de bouffer un sandwich, il y a plus ça.

Mémorant

Et pour retrouver cette vision, ce que vous avez connu quand vous étiez jeune, pour vous l'assemblée telle qu'elle a été faite ne permettra pas ça ?

Christophe

Je ne sais pas dire qu'elle ne permettra pas ça.

Il ne faut pas non plus être paciste et revenir à ce qu'on avait tel quel.

Il faut adapter à ce qu'on a aujourd'hui parce qu'on a en main ce genre de jouets.

Tout le monde. Tout le monde, je me mets dedans, plus certains que d'autres, mais tout le monde a ce jouet, et donc ça coupe aussi.

Alors on dit oui, on sait être en relation, mais c'est pas la même chose imagine que je sois assis sur un banc en béton à Charleroi en train de te parler toi sur ton béton à Mons ce serait pas la même chose que maintenant et déjà maintenant par l'écran c'est pas la même chose que si t'es en train de boire une bière à un café à Mons ou à Charleroi tu vois ? Donc on doit s'adapter on peut avoir ces technologies on peut avoir différentes choses mais l'Assemblée citoyenne, pour moi, elle doit remettre de la vie dans la ville. Je pense qu'il y a moyen mais il faut qu'on s'en donne les moyens financiers et je pense qu'il y a de l'argent qui a été un peu dépensé sans avoir cette vision à suffisamment long terme et elle arrive peut-être un peu tard mais c'est pas pour ça que c'est perdu parce qu'il y a quand même des gens qui ont participé, il y a des gens qui ont fait des choses, qui vont encore faire des choses, il y a des choses qui ont été signées, il y a des accords qui ont été signés, donc il y a des choses intéressantes qui sortent de là, mais on pourrait se donner plus de moyens.

Mais il faut choisir ses combats.

Financièrement, une ville comme Charleroi ne veut pas tout payer, évidemment.

Donc, il faut trouver le juste équilibre et il faut choisir ses combats. Donc, oui, il y a moyen, alors que tout sorte et que tout se fasse, non, ça je ne pense pas. Il faudra choisir et prioriser les choses pour que ce soit efficace. Et de dire, tiens, dans l'Assemblée, on a parlé, on a tel et tel et tel point qui ont été évoqués,

Est-ce qu'on aura le moyen de tout faire ? Non.

Lesquels ne sont pas absolument indispensables selon vous.

Je pense que l'approche a été un peu comme ça aussi.

Mais si dans ce qui a été décidé, on arrive à les faire vivre, alors ça, c'est gagné.

Mémorant

J'ai une dernière question.

On a fait le tour du sujet en tant que tel.

Ici, elle est plutôt pratico-pratique et je teste un peu par effet boule de neige.

Est-ce que par hasard, vous connaissez d'autres personnes remplissant les critères et qui accepteraient de participer à un entretien ?

Christophe

Je ne sais pas si tu pourras ou pas accepter, mais je sais que mon épouse ne dirait pas non. Elle dirait pourquoi toi tu participes ou elle ne ment pas. Je ne sais pas si deux personnes d'un même foyer peuvent ou non participer à ton étude.

Mémorant

Est-ce qu'elle a elle aussi reçu le courrier ?

Bonne question. Ceci étant, je vais quand même le noter, je vais demander... Bonne question, est-ce qu'elle a été contactée?

Christophe

Je ne pense pas, non.

Mémorant

D'accord.

Je vais quand même poser la question.

Christophe

Je ne pense pas.

Est-ce que je connais d'autres personnes qui ont été courues ou pas ?

Moi, j'avais vu la liste à l'époque, il y avait une liste avec 311, je pense, à peu près, et je sais que j'avais pointé là-dedans des noms que je connaissais, mais j'ai plus cette liste.

Je ne pense pas l'avoir gardée.

Bon, j'ai regardé dans mes messages, mais je ne pense pas l'avoir gardée.

Mais ça va, donc tu me dis et tu me tiens au courant.

Moi j'aimerais aussi avoir un retour une fois que tu l'auras défendu un peu le retour que tu auras eu de ta défense ou quoi, un peu les critiques potentielles ou autre, ça m'intéresse aussi.

Mémorant

Bien évidemment, vous aurez un retour de ce à quoi vous avez participé.

Christophe

Merci beaucoup en tout cas.

De rien, avec plaisir.

Bonne soirée.

Bonne soirée, à bientôt.

Entretien avec Nicolas

Mémorant

Je vous propose que l'on commence par la première question. Pour commencer, vous pourriez vous présenter en quelques minutes. L'idée, c'est de savoir où vous habitez, depuis combien de temps, ce que vous faites dans la vie, ce genre de choses. C'est une présentation assez brève, mais qui me permettra de pouvoir contextualiser qui vous êtes.

Nicolas

J'ai encore une particularité, c'est que je suis en cours de changement de prénom.

Je mets le nouveau ou l'ancien ?

Mémorant

C'est comme vous souhaitez, celui dont vous vous sentez le plus proche.

Nicolas

Ok, si vous êtes d'accord, autant mettre le nouveau.

Mémorant

D'accord, je vous écoute.

Nicolas

Donc, mon prénom c'est... J'ai 45 ans, j'habite Marcinelle, j'habite Charleroi depuis ma naissance et je suis président d'une ASBL.

Mémorant

D'accord.

Quel type d'ASBL ?

Nicolas

En fait, j'ai créé mon ASBL qui a pour but d'aider les personnes dans le numérique et dans l'aide administrative et un petit peu aider les personnes qui ont des difficultés dans la vie quotidienne pour s'en sortir quand on reçoit un courrier, qu'on ne comprend pas trop, qu'on doit faire des démarches administratives, qu'on doit servir pour faire recherche d'emploi, recherche de logement, écrire un huissier et tout ça.

On essaie d'aider au plus possible les citoyens.

Mémorant

D'accord.

On rebondira un peu sur cet ASBL un peu plus loin dans le questionnaire, mais vous avez reçu donc une invitation à participer à l'Assemblée citoyenne Carolo, mais vous avez fait le choix de ne pas y participer.

Est-ce que vous pouvez m'expliquer pourquoi ?

Nicolas

En fait, justement, par rapport à notre expérience de l'ASBL, on sait qu'on n'est pas trop écouté par la ville, quoi. J'ai écrit plusieurs fois aux échevins j'ai écrit au Bourgmestre la dernière fois que j'ai écrit au Bourgmestre c'était au mois de décembre, j'attends toujours la réponse donc on ne se sent pas très écouté et voilà il y a beaucoup de choix qui me semblent très étranges et quand on fait les remarques vas-y, cause toujours, tu nous intéresses d'accord

Mémorant

[C'est le seul aspect qui a motivé votre refus ?

Nicolas

Alors, il y a eu des petites... La MPA n'est plus la même. Et on connaît la... Donc, normalement, l'Assemblée citoyenne a été faite en collaboration avec l'ASBL Périféria, si je ne me trompe pas. Et sans l'ASBL Périféria, ben... Je ne serais peut-être pas là aujourd'hui. Dans un sens, j'étais dans une situation particulière aussi, mais c'est surtout le fait de ne pas se sentir écouté par la ville qui m'a surtout fait dire à quoi ça sert en fait, mais qu'il va encore se passer plein de choses et ça ne servira à rien.

Mémorant

Pourquoi est-ce que vous avez parlé spontanément de Periferia ?

Est-ce que vous êtes au courant qu'ils ont participé au dispositif parce que c'était mis dans le courrier qui vous invitait à participer ? Ou est-ce que c'est parce que c'est vous qui avez fait le choix de faire des recherches sur le dispositif ?

Nicolas

Aucun des deux.

C'est parce qu'en fait, on connaît très bien Periferia. On va aux AG, dès qu'il y a une activité, on va aux activités. Voilà, la... Notre idée de créer notre association s'est faite suite à un voyage avec Periferia. On a un contact très privilégié avec eux. Dans le cadre du coup de votre ASBL, ok. Dans le cadre de notre ASBL, oui. Même avant en fait.

Mémorant

D'accord.

Pourquoi est-ce que c'est important pour vous de vous investir d'une manière ou d'une autre dans votre commune ou plus largement dans la société ?

Nicolas

Tout ce qui est la ville de Charleroi, il faut bien que ce soit les citoyens qui le font. C'est les citoyens qui doivent le faire. Pour moi, c'est vraiment ça.

Les manquements de la ville de Charleroi doivent être comblés par les citoyens et j'ai des témoignages et j'ai des preuves qui le prouvent.

Mémorant

Est-ce que vous pouvez davantage développer ce point-ci ?

Nicolas

Mais en fait, à mon avis, je vais beaucoup parler de mon ASBL, mais voilà, on aide la ville de Charleroi dans les démarches, on aide le CPAS.

Quand le CPAS est surchargé pour... Pour les entretiens et tout ça, ça leur arrive de nous envoyer les gens en disant, allez faire les premières démarches à cette ASBL et...et ensuite vous reviendrez, et j'ai des contacts réguliers avec le CPAS, on a eu un soutien par le passé du CPAS, et voilà, il y a les gens qui nous sont envoyés par l'hôtel de ville, par la cité des métiers, par le forum, par le CPAS, il y a beaucoup de gens qui nous sont envoyés par des structures qui normalement devraient avoir la capacité de savoir faire les choses elles-mêmes, mais malheureusement on demande de plus en plus aux travailleurs et les travailleurs dans une journée il n'y a que 24 heures c'est quoi ce n'est pas vis-à-vis des travailleurs c'est plus vis-à-vis du système qui devient de plus en plus exigeant par rapport à ces personnes.

Mémorant

Et ça part aussi du coup, je suppose, d'un vécu personnel ou pas du tout ?

Nicolas

En fait, en 2018, 2017, j'ai demandé à ma femme. En 2017, suite à un accident de parcours, on s'est retrouvé sans abri. Et là, on a été aidé par l'ASBL Comme Chez Nous, qui fait un travail de malade, qui nous a présenté l'ASBL Périféria, qui nous a présenté à la MPA.

C'est à partir de ce moment-là qu'on a mis un pied dans ce monde-là.

Et c'est là que toutes les personnes autour de nous nous ont dit « vous avez les compétences, vous avez la motivation, lancez votre propre ASBL ».

Donc ça vient vraiment de ce moment-là.

C'est triste à dire, mais tomber à la rue, c'est la meilleure chose qui nous est arrivée.

Voilà, dans un sens, on a un profil un petit peu particulier aussi.

Mémorant

C'est toujours ça qui est plus intéressant, du coup, c'est justement la diversité et la richesse d'un citoyen comparé à un autre.

Donc, vous êtes engagé à 100% dans votre ASBL ou vous travaillez aussi sur le côté ?

Nicolas

Alors, là aussi, je vais sûrement dire qu'on est particulier.

En fait, on est bénéficiaires du CPAS, mais avec l'accord du président du CPAS, notre PIIS... est d'aider les personnes via notre ASBL. Et c'est ainsi qu'eux se permettent de nous dire, on vous envoie des gens parce que dans un sens, c'est dans votre PIIS. Mais nous, on a vraiment des expériences qui nous valorisent. Pour moi, je n'ai pas de diplôme en fait.

J'ai un diplôme de sixième professionnel qui n'a aucune valeur sur le marché du travail et donc voilà dans la situation actuelle c'est impossible de retrouver un travail pour moi et je ne veux pas rester chez moi rien faire toute la journée donc pour moi l'ASBL qui va fêter ses 7 ans la semaine prochaine pour moi la SBL c'est se dire oui mais je suis au CPAS mais je reste pas devant ma télé toute la journée je me lève tous les matins je sais pourquoi et je vais travailler et voilà. Je n'ai pas de salaire, j'ai une allocation qui me permet de survivre, mais je fais quelque chose pour la mériter.

Mémorant

Vous êtes combien à travailler dans votre ASBL ?

Nicolas

Alors, on est quatre dans les statuts et on est deux sur le terrain.

Alors, ici, il va y avoir une modification des statuts parce qu'on doit changer de local. Il y a une personne qui va partir, il y en a une autre qui va rentrer, donc on sera toujours quatre personnes dans les statuts, mais il va y avoir un petit peu de changement.

Mémorant

Donc, si je comprends bien, vous avez vraiment choisi de vous investir de cette façon-là parce que pour vous, les structures officielles, plus institutionnelles comme la ville, les associations, ce genre de choses, ne sont selon vous plus capables de répondre aux problématiques de la gestion d'une ville ?

Nicolas

Totalement.

Le plus gros exemple, c'est que les personnes, généralement, quand elles ont une convocation dans les bureaux, à la ville, au CPAS, au Forum ou quoi que ce soit, elles ont droit à un quart d'heure. Chez nous, si elles veulent prendre 4 heures, elles prennent 4 heures. Et si elles veulent revenir le lendemain, elles reviennent le lendemain pour 4 heures.

Voilà, on n'a pas de limite de temps et on essaie vraiment de s'adapter à chaque personne.

On a vraiment un public très varié, que ça va de primo-arrivants, des étudiants qui recherchent leur premier emploi, des personnes au CPAS, des personnes qui font les démarches à la Vierge Noire, des personnes au chômage, des personnes qui travaillent.

Des personnes à faible revenu, des personnes à revenu très très très à l'aise.

Tout le monde a besoin d'aide en fait. La personne qui dit qu'elle sait tout et qu'elle sait faire tout toute seule, pour moi c'est un gros mytho. Pour lancer, pour aider à démarrer les démarches. Quand on a des personnes qui reçoivent des documents, elles ne comprennent pas forcément. Quand il faut faire un dossier à la sambrienne qui fait un nombre de pages incroyable, ce n'est pas facile.

Il faut aller chercher les extraits de rôle, il faut aller chercher l'historique d'habitation et voilà, tout ça maintenant c'est sur internet et quand on dit aux gens, ben voilà, il faut le code de la carte d'identité, ah bon, il y a un code de la carte d'identité ?

Ben oui, donc soit vous cherchez, soit on va vous expliquer les démarches à faire.

Mais tout ça, si les personnes doivent le faire dans une structure, ben c'est du temps perdu pour la structure, voilà, pour le CPAS, pour les autres, et voilà...

Moi, j'espère être un petit coup de pouce, un facilitateur pour que les personnes qui doivent travailler derrière, parce qu'être travailleur du CPAS, être travailleur à la ville de Charleroi, être travailleur de tout ça, ce n'est pas tout rose, ils s'en prennent plein la gueule aussi.

Donc, sinon, on peut être un petit peu utile pour adoucir les choses.

C'est du bon pour tout le monde, en fait, parce que la personne... qui doit se déplacer pour les bonnes explications. On ne la prend pas pour un neuneu.

Et puis derrière, le travailleur, il a directement la personne qui vient avec son dossier qui est prêt. Il n'y a plus qu'à lancer les affaires.

Mémorant

Donc, vous le faites vraiment, non pas par méfiance, mais vraiment par volonté d'aider.

Nicolas

Oui, moi, je trouve.

On a eu une chance d'être aidé quand on était dans les difficultés.

Si on ne nous avait pas épaulé, aidé, redonné confiance et tout ça, j'en serais pas là aujourd'hui.

Et donc, pour moi, c'est normal de rendre la pareille.

On a vraiment des... Des anecdotes où une personne s'est fait éjecter, on ne voulait pas trop l'aider au CPAS, on lui a dit « allez à l'ASBL », nous on l'a aidé, on a pris notre temps, pour finir la personne a retrouvé un logement, et elle a récupéré une garde partagée de ses enfants, alors que la personne ne pouvait plus voir ses enfants à la base.

Et puis un petit peu après on le croise dans Charleroi « toi viens ici, on va aller boire un verre ». Pour moi, c'est magique quand on croise des gens et qu'ils disent « Ah ben merci parce que vous m'avez aidé ».

Et franchement, on a des tonnes d'anecdotes comme ça en ces temps qui nous disent « Ben voilà, si on le fait, c'est pas pour rien ».

Moi, je dis « Je suis rien, j'ai pas de diplôme, je suis rien ».

J'essaie simplement de donner mes petites astuces.

Ce qui a marché pour moi ne marchera pas forcément pour quelqu'un d'autre mais voilà, dire au moins, je suis tombé au plus bas, maintenant j'arrive quand même à quelque chose, donc essaie, si tu n'essaies pas, tu ne sais pas réussir.

Mémorant

J'entends bien votre volonté d'aider par un peu votre parcours, mais est-ce que du coup on ne pouvait pas considérer qu'en décidant de participer à cette assemblée, je ne sais pas si vous fréquentez souvent le centre-ville de Charleroi, mais est-ce que vous n'auriez pas pu vous dire « J'habite au centre-ville considérer de se dire tiens étant donné que j'habite le centre-ville je vais décider de participer à l'assemblée faire un projet parce que j'ai mon vécu etc je sais comment ça fonctionne au quotidien et aider finalement cette fois-ci la ville de Charleroi et les élus pour finalement que au fond le projet proposé soit qualitatif ». Vous n'avez pas eu ce raisonnement-là ?

Nicolas

L'envie est là, mais on sait bien qu'on n'est pas écouté en fait.

Quand on écrit et qu'on dit, j'ai écrit il y a plus de six mois au Bourgmestre en demandant c'est qui le nouvel échevin du numérique ? Il a fallu que je m'emballe un petit peu quand il a commencé à sortir sa vidéo avec Madiba en disant « Vous êtes un petit peu trop occupé avec les youtubeurs pour me répondre ».

Elle m'a dit « Oui, mais c'est parce que j'ai beaucoup de personnes à répondre ».

« Oui, mais tu as des secrétaires, tu as beaucoup de gens qui travaillent pour toi.

Au moins, tu dis « Ok, j'ai vu votre mail, je vous répondrai un petit peu plus tard ».

Mais tu ne laisses pas les gens dans le vent. Et depuis, je l'ai encore recontacté. Je l'ai contacté au mois de novembre. On est au mois de juillet. Je n'ai toujours pas eu de nouvelles. Pour moi, c'est inadmissible de la part d'un bourgmestre.

Et pendant ce temps-là, il fait des films sur TikTok, quoi.

Mémorant

Le seul argument c'est la communication ou est-ce que vous avez aussi cette idée que finalement ils ne font rien dans les faits, dans les actions concrètes ?

Ou c'est uniquement le fait de se dire on n'a pas de contact, on n'a pas de réponse du bourgmestre ?

Nicolas

C'est les deux.

J'ai vraiment l'impression soit qu'ils sont dans un autre monde où quand ils font des appels à projets, ils disent les gens pour voter, il faut la carte d'identité. Donc il y a beaucoup de gens... qui ne veulent pas mettre leur carte d'identité sur Internet. Donc voilà, un public défavorisé comme nous on reçoit, ils ne connaissent pas forcément leur code PIN, ils ne savent pas forcément l'utiliser. Mais par contre, si des personnes de Bruxelles veulent voter, là ils peuvent. Donc ça joue aux relations, plus on a des relations... à l'aise, qui ont des connaissances de facilité intellectuelle, plus on a de chances d'avoir des votes pour son appel à projet.

Pour moi, ce n'est pas normal. Et quand on fait la remarque, à ce moment-là, l'échevine c'était Mme Patte, mais quand on fait la remarque, ah oui, ah oui. Voilà, c'est ça.

Et plusieurs fois, je pense que ça commence à se voir, j'ai une grande gueule.

Donc quand je croise quelqu'un, ça ne me dérange pas de dire, mais bon, explique-moi.

On est les mêmes, ce n'est pas parce que... Toi, tu as un poste comme ça maintenant que je ne sais pas comprendre ce que tu fais, mais explique-moi pourquoi.

Oui, mais c'est parce qu'on bifurque pour ne pas répondre à la question.

Oui, mais donc au final, quand on dit oui, on va mettre le Wi-Fi dans la ville de Charleroi.

Oui, on va mettre le Wi-Fi dans la ville de Charleroi, mais les sans-abris, comment ils font pour recharger leur téléphone ? Ah oui, mais ce n'est pas notre rôle.

Oui, mais tu mets le wifi, ça ne sert à rien le wifi si les personnes ne savent pas l'utiliser parce que le téléphone est mort. Et voilà, on trouve bien de l'électricité pour les parcmètres, ça coûte quoi de mettre une prise au parcmètre en plus ? Et quand on dit ça, oui, mais on a eu des difficultés avec le local. Je dis, vous avez bien une pièce qui ne sert à rien dans l'hôtel de ville. Vous nous envoyez des gens, plutôt que de nous envoyer des gens et les faire partir à Montignies-sur-Sambre. Vous nous prêtez une salle à côté de vous, ça ne va pas vous coûter plus cher en électricité, ça ne va pas vous coûter plus cher en Internet.

Et les gens, directement, ils auront les informations. Ah oui, mais ce n'est pas si simple que ça.

Non, mais ce n'est pas si simple que ça. Si on n'essaie pas... Et c'est ça, à chaque fois, j'essaie de secouer les choses et j'ai l'impression que... soit on ne prend pas au sérieux, soit on se dit, ouais, celui-là c'est un ancien sans-abri, pour qui il se prend ? On ne se sent pas pris au sérieux.

Donc si déjà, en tant que citoyen ordinaire, on ne se sent pas pris au sérieux, qu'est-ce qui va se passer dans une assemblée citoyenne ? Donc ce qui va se passer, c'est que ça va encore être les mêmes qui vont donner les idées, on va dire, ah oui, toi t'es mon copain, donc j'aime bien ton idée.

Mémorant

Ok, donc selon vous, le fait qu'une assemblée soit quand même représentative, qu'il y ait eu un tirage au sort, ça n'infuse pas sur le fait que ça a plus de légitimité à vos yeux ?

Nicolas

Alors, la façon dont je vois les choses, c'est, qui est-ce qui va surtout s'inscrire ?

La majorité, c'est les personnes qui sont déjà intéressées par ce qui se passe sur Charleroi

Donc généralement, elles ont au moins un petit pied dans une association ou un autre.

On sait bien que les associations qui fonctionnent bien ont toujours un petit politicien dans le CA. Au final, ça reste toujours le même noyau de copinage qui reste décideur parce que c'est pas c'est pas Monique qui a 83 ans qui va aller aux réunions dans Charleroi avec la sécurité qu'il y a dans Charleroi qui voilà ça reste voilà moi je dis pas que c'est comme ça, je dis de la façon dont je le ressens. C'est ouvert à tout le monde, mais tout le monde ne se sent pas forcément bienvenu ou n'a pas la possibilité d'y aller.

Mémorant

Et si on rendait transparent la composition de l'Assemblée en disant, voilà, il y a autant de personnes âgées, autant de personnes à mobilité réduite, pourquoi pas même un sans-abri ? Pourquoi pas quelqu'un, un bénéficiaire du CPAS, admettons.

Est-ce que si on rendait transparent la composition d'une assemblée, ça pourrait changer votre regard sur le fait de se dire, OK, peut-être que j'y participe parce que je vois que toute la population est représentée ?

Nicolas

Peut-être, mais honnêtement, je doute qu'il y ait vraiment toute la population à représenter, en fait.

Parce qu'il y a vraiment une... Une tranche de la population qui se dit qu'il y a de même avec moi, qu'au final, c'est toujours les mêmes personnes qu'on voit et c'est toujours... Voilà, ça tourne en rond et on a l'impression que c'est du copinage.

Sur 100 personnes, il y a 50 potes qui sont là et 50 habitants... Lambda, on sait bien qu'il y aura une grande partie des potes qui seront pris.

Nous, on voit qui gagne les appels à projets de la ville de Charleroi et tout ça. Étrangement, c'est toujours les mêmes tous les ans. Donc, pourquoi c'est comme ça dans les appels à projets

ou c'est les citoyens qui doivent voter. Donc, c'est ça qui... J'ai l'impression que tout va au copinage, en fait.

Mémorant

OK. Donc, pour vous, puisque c'est comme ça dans un appel à projet, vous partez du principe que ce sera, je ne vais pas dire toujours le cas, mais dans la plupart des cas, ce sera quand même comme ça dans une assemblée citoyenne aussi.

Si je reformule bien.

Nicolas

Je ne dis pas dans une assemblée citoyenne, je dis dans l'assemblée citoyenne de Charleroi

Mémorant

Ah, c'est intéressant. Je rebondis là-dessus.

Partons du principe alors que vous habitez dans une autre ville.

Disons, je ne sais pas, moi, Mons, Liège, Bruxelles, peu importe.

Mais est-ce que du coup, ça pourrait peut-être changer votre regard là-dessus ?

Nicolas

Si la façon de gérer les choses sont différentes, oui, mais je ne sais pas comment sont gérées les choses ailleurs.

Mémorant

Ok, donc si je comprends bien, ici vous avez refusé de participer parce qu'il y a une mauvaise gestion de la ville et que, in fine, pour tout ce qui est projet, il y a une sorte de copinage, c'est le terme que vous employez.

On pourrait se dire qu'alors que, quand bien même vous n'êtes pas satisfait de la gestion de votre ville, le fait qu'un dispositif soit mis à votre disposition ne vous incite pas à participer en se disant « Ok, on va changer les choses ». Ou en tout cas, faire entendre votre voix un peu plus fort

Nicolas

Pour la première fois, non.

Après, on se dit qu'il y en aura peut-être un deuxième.

Et voilà, voir ce qu'a donné, voir les résultats du premier, pour se dire, OK, ça a vraiment donné quelque chose de particulier, ou bien se dire, c'est...

Voilà, on dit qu'on fait quelque chose et au final, il n'y a rien qui se fait.

C'est vraiment voir les résultats qu'il va y avoir pour voir si ça va changer quelque chose ou bien si c'est juste du vent.

Mémorant

Et dans l'idée où ce serait positif, où il y a réellement quelques projets qui sont mis en place parce que les citoyens l'ont soumis dans leurs recommandations, ça pourrait faire dire, tiens, s'il y a encore un type d'assemblée comme ça, je pourrais peut-être y participer alors ?

Nicolas

Alors oui.

Mais voilà, c'est comme dans tout, quand il y a quelque chose de nouveau, on est méfiant.

Parce que c'est quand même un investissement de temps, d'énergie.

et se dire, je vais m'impliquer là-dedans et si au final ça ne sert à rien, je ne vais pas apprécier.

Mémorant

Vous évoquiez tout à l'heure le fait que la MPA avait changé.

Et que ça a contribué aussi à votre décision.

Est-ce que vous pouvez développer un petit peu plus ce point ?

Nicolas

Avant, c'était la maison pour association. Une association indépendante qui a vraiment tout fait pour nous aider. Et maintenant, c'est un nouveau service de la ville de Charleroi qui dépend de la ville de Charleroi, qui fait tout pour la ville de Charleroi qui, voilà, même le personnel qui reste, il faut préciser celui qui reste, n'est plus le même. On n'a plus le contact comme on avait avant.

Mémorant

On n'a plus le contact comme on avait avant. Parce qu'ils n'ont plus le temps, parce que là aussi vous n'avez pas de réponse, ce genre de choses, ce sont les mêmes arguments pour la ville en tant que telle ?

Nicolas

C'est, voilà, quand...

Quand j'explique les difficultés de l'ASBL, je dis qu'est-ce que vous savez faire pour nous aider ? Je me souviens au début, à la création de l'ASBL, on a eu des problèmes et tout ça, mais ils ont retourné ciel et terre pour nous aider. C'est grâce à eux que l'association s'est créée. La dernière fois où j'ai demandé un conseil, « Ouais, mais on sait bien que tu as déjà fait tout ce qu'il faut ». Oui, mais c'est pas ça que je demande. Je demande, voilà, maintenant c'est déjà plus la maison pour association. Déjà à partir du moment où le nom change, c'est un symbole fort en fait. Quand ça change, ça change de nom, ce n'est plus indépendant. Je me souviens, ils ont fait la fête du mariage, on y était, et maintenant on sait bien qu'ils portent la culotte. D'accord.

C'est vraiment ça. Et on a des bons contacts avec des anciens travailleurs. Il y a eu beaucoup de dépression dans les travailleurs.

Mémorant

Dépression de qui ?

Nicolas

Des travailleurs, en moi j'en compte au moins trois.

De la MPA. Pourquoi ?

Étrange Voilà, c'est... C'est... Trois personnes qui pètent un plomb comme ça, presque toutes en même temps ?

Au moment du changement de nom, c'est surprenant.

Mémorant

On se posait question.

Et qu'est-ce qui a justifié le changement de nom et le changement de fonctionnement de la MPA

Nicolas

Mais c'est le rapprochement, le mariage avec la ville de Charleroi.

Mémorant

Ok. Donc, si je reformule bien votre idée, en fait, vous êtes méfiant.

Vous me direz si on peut employer ce terme-là ou pas ? Ou si vous préférez un autre ?

Mais si je comprends bien, en fait, vous êtes méfiant de tout ce que touche de près ou de loin la ville de Charleroi.

Nicolas

C'est méfiant, déçu.

Il y a de la déception, en fait. C'est... J'ai vraiment l'impression de voir Charleroi mourir.

Le meilleur exemple, c'est la gare. On se faisait encore la réfection tout à l'heure avec ma femme. Lorsqu'on était sans abri, on passait les soirées devant la gare dans un coin où il y avait plein de verdure, où il y avait des arbres, Ouais, maintenant, il y a plein de béton, il y a à peine de la place pour s'asseoir, on manque de se faire renverser par les métros parce que la signalisation est déplorable, les bus, c'est pas mieux, pour s'asseoir, je trouve moins convivial, il y a du béton, du béton qui recrache la chaleur, du béton, c'est impersonnel, il n'y a même plus... Avant, les gens s'arrêtaient devant la gare pour déposer les voyageurs.

Mais maintenant, combien de fois on ne doit pas dire aux gens « Non, ce n'est pas là, vous prenez une voie qui est interdite ». Ça devient du n'importe quoi.

On a déjà voyagé dans plusieurs villes grâce au contact qu'on a eu avec l'ancienne fondation Abbé Pierre. Mais je n'ai vu aucune autre gare où on rentrait par l'arrière donc normalement on

rentre par le beau côté à Charleroi, non l'image est peut-être grossière et un petit peu poussée mais voilà, c'est le symbole c'est On sort par le cul, quoi. C'est même pas beaucoup... J'ai du mal à expliquer. C'est quelqu'un qui connaît rien. La première image qui vient de Charleroi, c'est l'arrière de la gare avec des terrains vagues derrière, avec tout qui est mis n'importe comment. Les gens qui ne savent pas par où aller, c'est bizarre. L'image de Charleroi, moi j'ai connu une image où j'ai connu Charleroi quand il était compliqué de marcher à la rue de la montagne à cause des gens. Maintenant c'est compliqué de marcher à la rue de la montagne parce qu'il y a des voitures qui passent à fond de balle. C'est différent. Voilà, il y a la brocante des quais, avant c'était magique.

Ici, la brocante des quais qu'il y a eu, c'était à la limite plus sur les quais.

Et niveau communication, la ville de Charleroi, pour le moment, c'est... c'est champion quoi c'est ben avant on voyait des affiches partout pour la brocante des quais il y avait des flyers qui étaient distribués et tout ça oui je suis d'accord qu'ils se font foutre l'oxygène et tout ça mais voilà c'est ça coûte rien de faire deux affiches en plus quoi donc en fait pour vous c'est vraiment la ville qui n'agit pas

Il y a un problème. Pour moi, oui, il y a un problème là-dessus. Ici, ce samedi, il y a le joyau de bordel dans la rue de Marcinelle. On le sait parce qu'on connaît des associations qui participent. Sinon, il n'y a pas d'affiche pour l'expliquer. Ce n'est pas normal.

Après, quand il y a des réunions et le bourgmestre dit « Oui, on veut attirer les gens de l'extérieur ». C'est compliqué.

Il n'y a pas longtemps, il y a eu une course cycliste juste en bas de chez moi.

Je l'ai su en regardant la RTBF parce que j'ai vu les caméras en direct.

J'ai dit, je connais cette rue-là. Oui, c'est la mienne.

Mais c'est dingue. Et pourtant je sors tous les jours donc on peut pas dire que je suis resté dans ma grotte sans sortir et voilà j'habite vraiment tout contre la gare et s'il y a une communication à faire c'est la gare quoi avant quand on se baladait la première chose qu'on voyait dans Charleroi c'était les plans de la ville pour se dire vous êtes ici et il y a ça, ça, ça maintenant rien du tout Mais bientôt, il va y avoir des plans interactifs faits par mon ASBL.

Mais voilà, une fois de plus, on se bat sur les réflexions des gens en se disant « Oui, mais je dois aller là-bas, comment je fais pour y aller ? » On fait bien un plan une fois, deux fois, trois fois, et à partir d'un certain moment, on se dit « Oui, mais il y a vraiment un problème, en fait ».

Pourquoi ?

Le plan de la ville de Charleroi, je me souviens, ils avaient fait un plan style BD.

Et quand j'étais à l'école primaire, je l'avais reçu. Tous les élèves avaient reçu le plan et tout le monde était content. Et dans chaque classe, il y avait le plan. Et on arrivait à se repérer un petit peu dans Charleroi. Maintenant, c'est compliqué. Il n'y a plus de communication quand il se passe quelque chose.

Mémorant

Et donc le fait que vous réalisiez vous-même vos plans par rapport où vous êtes ici, etc., c'est quelque chose que vous considérez qui n'est pas possible d'être réalisé par l'intermédiaire de la ville ou par l'intermédiaire d'un dispositif qui mettrait à disposition des citoyens, en fait ?

Nicolas

Si moi je suis capable de le faire, quelqu'un d'autre serait capable de le faire.

Mais pourquoi ils ne le font pas ? Voilà, c'est ça la question, pourquoi ils le font pas ?

Et voilà, et tout ça, j'en parle de ce problème-là, quand on croise les échevins, il y a des échevins avec qui on s'entend bien, d'autres un petit peu moins bien, mais voilà, donc on parle de tout ça, et la réponse c'est, ben oui, mais c'est pas moi qui décide, Et au final, il n'y a rien qui se fait. Et au final, il n'y a rien qui se fait. Un autre exemple, mais là qui est flagrant. Au temps où c'était Babette Gendrin qui s'occupait des festivités et Alicia Monnard qui faisait l'égalité des chances, à chaque fois qu'il y avait la fête de l'amour, on savait quand c'était, ce qui allait se passer et tout ça. Maintenant, c'est la journée des fiertés, un truc comme ça. Déjà, changer de nom un événement qui est là depuis cinq ans, c'est un petit peu spécial. Mais j'ai galéré pour trouver des informations. Ce n'est pas normal.

Même sur le site de la ville de Charleroi, il n'y a pas d'informations.

Alors que c'est le mois prochain. Ce n'est pas normal.

Mémorant

Donc vous diriez en fait qu'il y a un fossé, qu'il y a une gouvernance opaque de la ville finalement, parce qu'on ne sait pas ce qui est décidé et on ne sait pas plus largement ce qui se passe dans la ville finalement.

Nicolas

Honnêtement j'ai l'impression que c'est des guignols quoi.

Non mais sérieusement, c'est pas opaque, c'est... C'est Gilbert Montagnier.

Honnêtement, je ne comprends pas ce qui se passe. Je ne comprends pas parce que des choses qui fonctionnaient très bien, tout d'un coup, ça se casse la figure.

Pourquoi ? C'est quand on remarque tout ça, on se dit que c'est de pire en pire.

Voilà. Est-ce qu'il va y avoir une solution ?

Mémorant

Et donc en fait, ça participe à vous décourager de participer aux quelques initiatives qui pourraient voir le jour finalement.

Nicolas

Totalement, parce qu'on se dit, à chaque fois qu'il se passe quelque chose, c'est pire.

Et puis on se dit, est-ce que ma parole a vraiment un poids ici ? On avait fait une petite pétition dans le quartier où il y a notre ASBL pour avoir une plaine de jeux.

Il y a eu une réunion avec la ville de Charleroi qui nous a demandé quel type de jeu on voulait. On ne nous a pas écouté.

Mémorant

OK, donc il y a eu l'effort des citoyens de se dire OK, on veut ça, ça et ça. Et la ville ne vous a pas écouté.

Nicolas

Mais à la limite, les citoyens voulaient le faire.

Ils se sont bougés pour faire la pétition.

Mais quand il y a eu la réunion avec la ville de Jean-Laurent, on était trois.

Donc même là. Quand on voit qu'on a eu plus de 150, 200 signatures, et on était trois à La Réunion, alors que nous, on n'est même pas habitants.

Nous, on était là pour représenter en tant que structure, pour rassembler les gens.

Mais donc, ça veut dire qu'il y avait deux habitants du quartier sur 150 signatures.

Donc, on ne peut pas dire que c'est les personnes qui ne sont pas intéressées.

Elles veulent faire bouche-trous.

Mais c'est simplement que quand il y a quelque chose, on a l'impression de ne pas écouter.

Mémorant

Vous m'avez donné quand même pas mal d'exemples

J'ai vraiment ce sentiment dans ce que vous me dites, que c'est vraiment l'écoute, le manque d'écoute et le manque d'action par rapport aux demandes des citoyens qui vous découragent vraiment dans les institutions officielles, en fait. Et en fait, ce qui vous a, si je reformule, donné l'envie de lancer votre association, c'est votre expérience personnelle, finalement.

Nicolas

C'est pas tellement le fait de se dire, tiens, j'ai reçu de l'aide, etc., j'ai envie de faire la même chose, c'est juste... L'idée, mais vraiment la chose qui m'a mis une claque, c'est pour justement

un dossier pour un logement social, il fallait les extraits de rôle, il fallait les extraits de compte, il fallait... Donc, hop, extraits de rôle, je vais aux contributions.

Ah non, monsieur, je ne peux pas vous les donner, il faut les imprimer sur Internet.

Oui, mais je suis à la rue, je n'ai pas d'imprimante dans ma poche.

Ah ben, nous, on ne peut pas.

Je vais à la banque, les extraits de compte, vous avez un compte gratuit, on ne peut pas vous les imprimer.

Oui, mais je suis à la rue, je fais comment ?

Ah, et puis il y a eu plusieurs trucs comme ça où c'est même pas la foute des travailleurs, c'est juste la hiérarchie qui dit non, vous pouvez pas, le travailleur il va pas foutre son boulot en l'air, il va faire plaisir quoi.

Et donc c'est là où on s'est dit si on peut pas les faire dans ce temps-là, on va les faire chez nous.

Et c'est là qu'on nous a poussé à dire, ben voilà, vous avez les compétences, vous avez les connaissances, et plus votre expérience du vécu, et lancez-vous.

Et c'est là qu'on s'est lancé, qu'on a eu des coups de pouce, et voilà, maintenant, on essaie de survivre, mais voilà, c'est... même là pour les associations, pour toutes les associations c'est compliqué.

Je sais que là c'est pas forcément d'un faux avis de Charleroi, mais c'est compliqué.

Mémorant

Je vais aller un peu en revue les questions parce qu'on a quand même abordé déjà pas mal de points. Selon vous, les propositions qui seront faites par l'Assemblée citoyenne, qui ont été faites, est-ce qu'elles pourront réellement influencer les décisions prises par la ville ?

Nicolas

Si ça intéresse des gens de la ville, oui.

S'ils peuvent en tirer un bénéfice, oui, ça c'est certain.

Mémorant

D'accord. C'est intéressant ce que vous dites. Donc ça veut dire que quelque part, on irait chercher les propositions que celles qui intéressent finalement la ville de Charleroi.

Donc on pourrait peut-être écarter des propositions qui sont bonnes, mais que la ville dit « non, moi j'ai pas envie de celle-là ».

Nicolas

On trouve toujours un moyen de justifier.

Oui, mais ce n'est pas réalisable parce que, en fait, vous voyez, là, ça dépasse de 1 cm, du coup, on ne peut pas. C'est du vécu.

Par contre, quand l'idée intéresse, là, c'est autre chose.

Mémorant

Est-ce que les assemblées citoyennes, pour vous, c'est la bonne manière d'associer les citoyens aux décisions que la ville prend ?

Nicolas

Je ne sais pas.

Je ne sais pas.

D'après moi, avant de faire une assemblée citoyenne, essayez au moins de faire un petit référendum.

Là, ça ne prend que cinq minutes.

Je trouve que c'est déjà un petit peu plus ouvert. On donne son avis sur quelque chose, plutôt que dire, voilà, assemblée citoyenne, ça fait tout de suite gros, voilà, une grosse agora grecque qui, voilà, tout le monde se rassemble et se balance les trucs à la gueule, quoi. L'assemblée citoyenne, c'est

Il y avait combien de personnes sélectionnées ? 25 à peu près, je pense.

Mémorant

Il y avait normalement autant de personnes qu'il y a de sièges au conseil communal pour les habitants de Charleroi. Mais ils ont décidé d'ouvrir aussi à une vingtaine, je pense, je n'ai plus les chiffres en tête. Je les ai, mais je ne les ai pas comme ça. Ils ont, en plus de ça, ouvert à une vingtaine de gens qui n'habitent pas à Charleroi, mais qui y travaillent.

Donc, on tournait globalement autour d'une septantaine de personnes sur le papier.

Nicolas

Et combien sont venus à toutes les réunions et sont restés jusqu'au bout ?

Pas septante. Donc, pourquoi des personnes qui se sont engagées au départ ne restent pas jusqu'à la fin ? Si elles se sentent écoutées, si elles se sentent valorisées et écoutées, pourquoi ne restent-elles pas jusqu'au bout ? C'est une question qu'on peut se poser oui parce qu'on touche directement plus au processus en tant que tel de l'Assemblée parce que là c'est encore même pas se dire pourquoi les gens ne participent pas c'est pourquoi les gens qui se sont dit je veux m'investir tout compte fait c'est pas pour moi je trouve qu'à la limite c'est encore ça la question la plus importante. Parce que c'est se dire, oui, mais je représente tous les habitants. C'est une

chance dans un sens. Et puis se dire, ouais, mais... Je ne sais pas, il y a un truc qui me... Il manque une donnée pour...

Il y a quelque chose qui ne va pas.

Il y a quelque chose qui cloche.

Mémorant

Pourquoi est-ce que vous auriez préféré un référendum ?

Spontanément, vous m'avez dit peut-être d'abord un référendum et puis éventuellement une assemblée citoyenne. C'est intéressant comme remarque.

Nicolas

Parce que le référendum, déjà, ça met un cadre un petit peu plus strict.

Généralement, on a un choix entre 1, 2, 3, 4 propositions et on regarde ce qui est faisable.

Donc déjà là, il y a déjà un cadre et puis c'est plus facile de se dire je m'investis 5 minutes, 10 minutes, un quart d'heure, une heure même à aller donner mon avis plutôt que de dire je vais devoir me taper des réunions et puis se dire le référendum c'est secret. Donc on peut vraiment donner son avis, chose que, quand on est en groupe, on n'ose peut-être pas. Je pense que ça serait une étape pour faciliter les choses. Après, je ne suis qu'un simple citoyen sans diplôme.

Mémorant

Oui mais donc si je comprends bien, on aurait organisé un référendum, vous l'auriez fait ?

Nicolas

Ah ça c'est certain !

Mémorant

D'accord.

Donc vous n'êtes pas contre le principe de la participation en tant que tel ?

Vous n'êtes pas contre le fait qu'on puisse associer des citoyens à la prise de décision ? On n'est plus sur une question de design alors à ce moment-là ?

Nicolas

Oui parce qu'en fait, ça fait moins mal de se dire « Ok, si on n'est pas écouté, ça fait moins mal de se dire « J'ai perdu un quart d'heure » plutôt que se dire, j'ai perdu un mois.

Mémorant

D'accord.

Nicolas

Parce qu'il faut savoir se dégager du temps pour s'occuper de tout ça. Et puis, si on rate une fois, il faut se renseigner sur les comptes rendus. C'est un investissement. Et à l'heure actuelle,

c'est compliqué. Une dame qui vit seule avec ses deux enfants, qui travaille, est-ce qu'elle saurait aller à une assemblée citoyenne ?

Mémorant

Il y avait un dispositif de garderie qui était mis en place, oui.

Nicolas

Oui, une garderie. Mais la dame, elle travaille déjà toute la semaine et elle ne voit déjà pas beaucoup ses enfants c'est vraiment très intéressant même des personnes qui voudraient dans un sens sont exclues les personnes qui travaillent à horaires décalés on sait que on ne sera pas disponible toujours je suppose que les réunions se font en soirée les réunions avaient lieu un dimanche par mois. Dimanche, dimanche, c'est le jour du poulet frites. Le dimanche, chez certaines familles, c'est encore le repas de famille. Et c'est se dire, le dimanche, demain on reprend le boulot, je n'ai pas rien cassé la tête là-bas. Et dimanche, les enfants sont là et Voilà, s'il fait bon, s'il y a une activité, s'il y a quelque chose, on peut en profiter pour aller faire quelque chose avec les gosses parce qu'on ne sait pas le faire en semaine. Et du coup, il y a déjà toute une partie de la population qui est exclue. Les sans-abris, ce ne sont pas vraiment des citoyens alors que c'est eux qui vivent le plus souvent dans la rue. C'est eux qui connaissent le mieux la rue. Et on croise un nombre de sans-abri dans Charleroi, incroyable, sans se rendre compte que c'est des sans-abri. Parce que le sans-abri, c'est pas forcément la personne qui est sale, qui gratte 5 euros parce qu'elle lui manque 50 centimes pour prendre son train, quoi. Voilà, non, quand on est sans-abri, on est propre, on a sa dignité, on est propre, on ne fait pas forcément la manche, on a le CPAS de rue, on a, voilà, une fois qu'on... Voilà, il y a les abris de jour, il y a les abris de nuit, il y a les structures, voilà. Donc, je suis certain que vous croisez plein de sans-abris sans vous en rendre compte. Et pourtant... Ils ne sont pas considérés comme des citoyens.

Mémorant

Qu'est-ce qui devrait changer pour qu'on considère cette partie de la population-là comme des citoyens ?

Nicolas

Qu'est-ce qu'il faut changer ?

Le bourgmestre, les échevins

Parce qu'on s'est rendu compte qu'avant, il y avait un groupe de personnes qui étaient sur la place verte. Donc à ce moment-là, c'était encore la place Albert Ier, mais ça ne dérangeait pas. Maintenant, depuis qu'il y a Rive-Gauche, quand il y a un groupe de 3-4 personnes, on se rend compte que c'est des sans-abris. Il y a les petits chelous qui arrivent. Veuillez partir, monsieur ! C'est étrange, ça ne correspond plus à l'image de Charleroi.

Ils font tout pour faire partir les sans-abris de Charleroi, du centre. Et voilà, ils essayent de dire, ah ben non, à Charleroi, il n'y a pas de sans-abri. Ben si.

Voilà, et c'est pas du, il paraît que, c'est les chiffres à l'appui, c'est les chiffres à l'appui, c'est les contacts à l'appui, c'est pas du, il paraît que et on a vécu la situation. Et il y a plein de choses comme ça. Non, ça ne correspond pas. Et après, on ne va pas savoir accueillir Thomas Pesquet s'il y a trop de sans-abri. Voilà, c'est l'image. C'est le paraître avant l'être. On a beaucoup mes TikToks. Mais c'est vraiment ça.

Quand on le voit en train de faire ses vidéos dans la piscine, quand on le voit en train de courir dans l'hôtel de ville, désolé, pour moi, ce n'est pas l'image d'un bourgmestre sérieux.

Mémorant

Et ça contribue à alimenter le fossé qui se creuse entre vous et vos élus.

Nicolas

Oui, c'est vraiment dire... L'hôtel de ville, c'est un terrain de jeu. Je fais le clown.

J'ai le temps de faire des TikToks, mais répondre aux gens qui m'écrivent... Écoutez, j'ai beaucoup de travail. Et ça, ça a du mal à passer. Et une fois de plus, il paraît que les vidéos TikTok... Vidéo TikTok, Vidéo YouTube, je ne les invente pas, il y a tout le monde qui peut les voir. Pour moi, ce n'est pas normal. Quand on dit à un youtubeur, même si c'est pour l'image, je te confie la ville de Charleroi pendant deux jours. Voilà, pour moi, c'est pendant le temps qu'il a fait les vidéos avec le youtubeur, il ne s'est pas occupé de Mme Y qui a des difficultés avec son voisin et qu'elle aurait besoin d'un petit coup de main ou d'un avis ou de quelque chose. C'est ça le problème. On est dirigé par des clowns. C'est pas normal. Les résultats d'une assemblée citoyenne qu'il y a eu avant.

Mémorant

Ok. Mais si on considère que celle-ci, c'est la première ?

Nicolas

Un bourgmestre et des échevins plus sérieux.

Parce que, franchement, j'ai... Quand il y a les élections, c'est plein de promesses, c'est plein de... Ah oui, ne te tracasse pas, on va aider. Ah oui, on va faire ci. Ah oui, c'est vrai que ce que tu fais, c'est important. Ah oui, c'est vrai qu'il faut agir. On a fait une demande parce qu'à Montignies-sur-Sambre, il y a une rue où les voitures passent à 200 km heure, on a demandé.

Juste à côté de la plaine de jeu qu'on a réussi à faire installer... En face de la plaine de jeu, il y a une crèche et les voitures passent à fond de balle. On a dit, ça serait bien de mettre en zone 30 et un petit dos d'âne. C'est prévu. On ne sait pas quand. Ah oui, mais on n'a plus d'argent. Fais une vidéo TikTok, elle te rapportera de l'argent. C'est la vie des citoyens.

Et ce n'est même pas dire... Voilà, à la limite, les citoyens font une cagnotte, ils achètent les briques eux-mêmes pour faire une chicane. Mais non, on ne peut pas, ce n'est pas possible. Ah oui, mais il n'y a pas moyen, il y a X ou Y. Il y a toujours des excuses. Ah oui, mais on est sous plan oxygène, on ne fait pas ce qu'on veut.

Mémorant

Vous n'êtes pas pleinement convaincu. Donc les résultats d'un dispositif précédent, ou en fait le fait d'avoir des élus qui prouvent qu'ils peuvent avoir un impact concret sur la vie des gens. Ça, ça aurait pu vous dire, ok, je vais peut-être décider de m'investir. Parce qu'en fait, dans votre logique, c'est vraiment pour m'aider à comprendre, dans votre logique, si vous voyez qu'il y a des élus qui font des choses et qui sont bonnes pour la ville, vous auriez pu dire, la proposition que l'assemblée à laquelle je vais participer...

Nicolas

A partir du moment où il n'y a rien de terrible, de positif qui se passe à Charleroi, est-ce qu'on a encore l'espoir qu'il se passe quelque chose de positif pour l'améliorer ?

Qu'est-ce qui s'est amélioré dernièrement à Charleroi ?

Un métro qui a été commencé en 1980 et qui n'est toujours pas fini, est-ce que c'est une preuve de sérieux ? J'ai toujours connu la bouche de métro. Depuis que je suis tout petit, c'était en face de mon école. La bouche de métro, elle a toujours été construite. Le métro, il ne passe toujours pas, hein. C'est prévu, un jour. Mais ça fait 45 ans. À un certain moment, 45 ans pour faire un métro, pour faire 5 kilomètres, il y a un problème.

Et est-ce que ça permet de dire, oui, la ville est sérieuse ? Mais par contre, pendant ce temps-là, on a déjà rénové plusieurs fois la gare,

la façade de la gare pour faire un truc de plus en plus moche.

C'est... Voilà. Ils cassent tout et au final, les zones piétonnes, désolé, je passe à un autre truc, mais les zones piétonnes, on se dit, ok, c'est bien, moi j'ai pas de voiture. Donc les zones piétonnes, pour moi, c'est de l'or. Ah bon, dernière nouvelle, on ré-ouvre les zones

Ouais, excepté qu'il n'y a pas de trottoir, vu que c'était une zone piétonne.

Voilà, et c'est ça le problème.

Charleroi, quand on n'a pas de voiture, c'est la catastrophe et quand il y a des associations de personnes à mobilité réduite qui disent, venez faire un tour avec nous, vous allez voir ce qui se passe. Ah oui, ils vont faire le tour, il n'y a rien qui change. Pourtant, les personnes à mobilité réduite, il y a l'égalité des chances, ça touche plusieurs échevinats.

Et malgré tout, il y a plusieurs portefeuilles et malgré tout, il n'y a rien qui change.

Les trottoirs, c'est catastrophique. Ce matin, j'ai dû aller à Marché-Nopon, un endroit où on ne pouvait tout simplement pas marcher sur le trottoir parce qu'il y avait de la verdure qui était là et qui envahissait tout le trottoir. Et derrière la gare, c'est la même chose. Et à plein d'endroits, c'est comme ça. Voilà. Il y a des problèmes. Parce qu'une personne en chaise roulante, elle fait quoi ? Les poussettes ? Voilà.

Quand les véhicules de chantier se gardent sur les trottoirs et que la réponse pour me dire « T'as qu'à traverser ! » Ben oui, pour traverser, moi j'aime bien traverser sur les passages pour piétons. Quand on se balade dans Charleroi avec un papier, une canette et qu'au bout d'un quart d'heure, on n'a toujours pas croisé une poubelle. On fait quoi ? On en a marre et on le balance par terre. Et puis on se dit, ben, Charleroi est dégueulasse. Ben oui, mais essayez de mettre des poubelles, quoi. Et on a vu des villes qui sont considérées pires que Charleroi. Grenoble, par exemple. Mais Grenoble, c'est... On a été à Grenoble, on est revenus, c'était... On est revenus au Moyen-Âge quand on était à Charleroi.

Mémorant

Vous n'êtes pas le premier citoyen à me parler de la ville de Grenoble.

Il y a eu quelque chose de citoyen qui a fait que vous avez été plusieurs à aller visiter Grenoble ou pas ? Ou c'est complètement une coïncidence ?

Nicolas

Je pense qu'il y a plusieurs associations qui ont été.

Et c'est vrai qu'il y a beaucoup d'associations à Grenoble et il y a une solidarité qu'il n'y a pas sur le roi. C'est certain et nous on a créé un événement il y a 2-3 ans et c'est sur base d'un événement pour lequel on avait été invité à Grenoble, on s'est dit on va faire ça à Charleroi. Et donc oui, mais Grenoble en fait c'est considéré comme un truc atroce en France quand on parle avec les Français, mais comparé à Charleroi c'est...

C'est des bisounours, ça ! Donc voilà, on a des contacts avec... Vu qu'on est dans le domaine de la précarité, les contacts qu'on a avec les associations sont dans des villes un petit peu plus compliquées. Même les coins de Paris, on ne va pas aller dans les beaux coins de Paris quand on va quelque part, quoi. Et quand on va là-bas, franchement, on dit, mais pourquoi vous ne vous sentez pas en sécurité ? Mais pourquoi vous dites que c'est... Et quand on les fait venir à Charleroi, là, ils comprennent. Ils comprennent que c'est un autre niveau. Et pourtant, voilà, il suffit de regarder TF1. Quand ils parlent de Grenoble, c'est... C'est catastrophique, on en a fait des chansons et tout ça. Mais on s'est baladé, il était quoi, minuit, une heure du matin dans Grenoble, alors qu'on ne connaissait pas la vie ni rien du tout. Vraiment, en gros touriste belge,

on n'a jamais croisé quelqu'un qui allait moquer 50 centimes pour prendre mon travail. Voilà, à Charleroi, si je donne 50 centimes à chaque personne que je croise, à la fin de la journée, j'ai dépensé 100 euros.

Mémorant

Voilà.

Et tout ça, c'est dû à un manque d'actions des politiques, finalement, dans votre raisonnement ?

Nicolas

Qui peut agir là-dessus ?

Voilà, la question, c'est à part les politiciens, qui peut agir là-dessus ? C'est pas moi un citoyen qui peut dire à la personne vas-y dégage ou voilà il essaie de faire les choses autrement quand on voit que il y a la difficulté des personnes pour avoir l'autorisation de jouer de faire de l'art de rue à Charleroi mais quand on regarde dans les rue de Dublin, quand on regarde dans les rues à l'étranger, le nombre de personnes qui sont là à jouer de la musique, à Rotterdam. J'aime bien visiter les autres villes. J'ai vu aucune ville au niveau de Charleroi. Et pourtant, on ne va pas que dans des belles villes. Pourquoi ?

Le problème doit venir de quelque chose. Voilà, arriver à un certain moment.

Si moi, je vais faire quelque chose et je n'y arrive pas, je vais faire quoi ?

Je vais aller demander à la personne qui sait le faire comment le fait. Et pourquoi ils ne font pas sur Charleroi ? La France n'est pas mieux lotie que la Belgique. L'Espagne ou l'Italie, c'est pas forcément mieux que la Belgique. Et pourtant, ils s'en sortent. Quand on voit que la croissance est en train de remonter en Espagne, pourquoi ? Alors qu'en Belgique, ça s'écroule. Voilà, il y a un problème. Les autres réussissent là où Charleroi n'y arrive pas.

Voilà, vous restez pas à dire, ah ben j'ai pas compris, ben tant pis. Si vous voulez avancer, vous demandez de l'aide. Ben c'est pas l'impression que j'ai de Charleroi.

Mémorant

J'ai l'impression en fait que tout ce qu'on discute depuis une heure repose là-dessus finalement. Toute votre volonté de vous impliquer ou de ne pas vous impliquer dans certaines dimensions vis-à-vis du dispositif, etc., j'ai l'impression que tout repose en fait sur ce pourquoi. Oui. Oui, c'est intéressant. Parce que du coup, tout ce qu'on a discuté se ramène à ça finalement, au fait qu'il y a des problèmes, que soit les problèmes sont relayés et il n'y a pas d'intervention, soit ils ne sont tout simplement pas relayés. Et on regarde ailleurs.

Et j'ai vraiment l'impression en fait que cette relation-là avec les politiques est au fondement même de votre logique.

Nicolas

Et quand on demande pourquoi justement à ces personnes-là, on n'a pas la réponse.

Pourquoi ? Soit on nous prend de haut en pensant qu'on ne va rien comprendre, donc c'est vraiment considérer les habitants comme des moins que rien, soit ils n'ont pas la réponse. Et là, c'est eux les moins que rien. D'un côté comme de l'autre, il y a un problème.

Parce que la réponse au pourquoi, on ne l'a pas.

Ici, avec l'AISBL Periphéria, on a créé, avec un groupement d'associations françaises et nous, l'université populaire d'ici et d'ailleurs où il y a le site Unipopia où on est on se revendique en tant que chercheur chercheur de solutions et donc la particularité de toutes les associations de ce regroupement en fait c'est qu'elles ont toutes été créées par des personnes qui ont connu la galère. Parce que on ne sait pas résoudre un problème qu'on n'a pas vécu.

Tout à l'heure, le problème de son, de micro, la personne qui n'a jamais eu ce problème-là ne saurait pas vous donner la solution.

Je parle beaucoup dans les images.

Mémorant

Oui, mais c'est intéressant.

Si on recentre sur le sujet, vous dites, à très juste titre d'ailleurs, qu'on ne peut pas résoudre un problème qu'on n'a pas vécu. Est-ce que du coup, si on replace ça au niveau de l'Assemblée citoyenne de Charleroi, que peuvent finalement apporter les habitants sur cette problématique ? Est-ce qu'il y a une plus-value quand même à faire ce dispositif-là en se disant, on va donner la parole à des citoyens

Nicolas

Ça dépend des propositions des gens et de l'écoute qu'on va leur apporter parce qu'on peut expliquer tous les problèmes qu'il y a et proposer des solutions Si la personne dit, ouais, mais on n'a pas l'argent pour le faire. Ah oui, mais ça, on ne peut pas le faire parce que, au final, le problème est toujours là. Et la solution, on ne la trouve pas.

Parce qu'au final c'est quand même eux qui mettent les choses en place c'est eux qui donnent la possibilité l'opportunité aux gens de résoudre les problèmes parce que le but de l'Assemblée citoyenne c'est de parler des problèmes c'est pas de dire ce qui va bien c'est vrai et si on donne pas les moyens de résoudre les problèmes ou de vraiment comprendre quels sont les problèmes aussi Voilà, c'est... Moi, je ne peux pas imaginer le problème que vous pouvez rencontrer dans vos études. Tout comme vous, vous pouvez avoir plus de difficultés de savoir les problèmes qu'on rencontre de devoir gérer une association, par exemple.

Parce que, voilà, et même une personne, un de vos amis qui fait les mêmes études que vous, n'a pas les mêmes problèmes que vous, parce que... Chacun a sa vision, a son vécu, a son expérience. Donc, c'est compliqué. Je me demande s'il y a moyen de satisfaire les gens. Parce que satisfaire les gens à 100%, c'est impossible. Donc, au final, les gens vont se dire quoi ? J'avais proposé ça, on m'a dit non. Même si on a fait 50%, oui, mais c'est pas ce que j'avais demandé.

Après, c'est la façon dont moi je vois les choses.

Je dis pas que c'est la vérité, mais c'est mon ressenti.

Mémorant

Oui.

Donc pour vous, les élus n'ont plus de légitimité, puisqu'il n'y a de toute façon aucune solution qui est apportée au problème dont on a parlé dans cette discussion.

Puisqu'il n'y a pas de solution, pour vous, il n'y a pas de légitimité à ce que le bourgmestre, ce soit lui et pas un autre, finalement.

Nicolas

Je trouve qu'il ne montre pas qu'il a les épaules pour... Ouais, il a fait Harvard, c'est bien.

Ouais, mais c'est pas parce qu'on fait Harvard qu'on est... C'est pas parce qu'on fait des études qu'on est plus intelligent que quelqu'un qui ne fait pas d'études.

Mémorant

Vous légitimez par les actions, en somme ?

Nicolas

C'est dans tout.

Dans une entreprise, si l'ouvrier n'apporte pas de résultats, il se passe quoi ?

Il est viré. Il n'y a que dans la politique où on pique de la thune, il n'y a qu'à la Ville de Charleroi, qu'il se passe quelque chose et on se dit, bon, pas grave, on va tout remettre à un autre poste. Allez, ne le refais plus, ce n'est pas bien. Mais c'est quoi ça ? Et nous, parce qu'il manque un euro sur une facture, on nous envoie les huissiers, quoi.

Quand on vote pour une personne, d'après moi, il a la responsabilité d'avoir des résultats. S'il n'a pas de résultats, ça veut dire qu'il n'est pas apte à cette fonction. Parce que dans un autre emploi, si la personne était dans le privé, s'il ne fournit pas les résultats attendus, il se fait virer. Pourquoi ce n'est pas la même chose en politique ? Si le travailleur n'écoute pas ce que le client veut, il va perdre les clients. Pour moi, c'est exactement la même chose. La ville, c'est une grosse entreprise qui est en faillite déjà, mais bon.

Parce qu'une élection, c'est quoi ? C'est pour suivre un boulot. Et au final, est-ce qu'il fait bien son boulot ? Voilà, c'est... Si votre prof passe plus de temps à faire des TikTok que dans les cours... Ça, je vois que je lis mauvais avec ça, mais bon...

Mémorant

Non, non, mais je comprends, c'est du vécu et ça participe au raisonnement que vous avez, donc c'est intéressant à entendre.

Nicolas

Parce que si on transpose la situation dans un modèle d'entreprise, la personne, elle ne fait pas un mois. Ah, tu fais quoi ? J'ai demandé après, mais on est encore plus dans la merde. Voilà et donc il se passe quoi ? on est encore plus dans la merde donc vas-y on va engager quelqu'un qui fait mieux son boulot alors il y a un problème mais quelle est la solution ?

Mémorant

Oui parce que du coup pour vous la participation citoyenne ça n'est pas la solution ?

Nicolas

À partir du moment où les décideurs ce sont des bras cassés. C'est ça, si on sait que la personne qui prend les décisions prend toujours des mauvaises décisions, pas toujours, souvent, quand on va lui soumettre une décision à prendre, il y a quand même de grandes chances de se dire qu'on va encore se foirer, quoi. Il y a un manque de sérieux. L'image de Charleroi, ce n'est plus une bonne image. Ça n'a jamais été vraiment une image terrible, mais quand on voit avec... Avec ce qui s'est passé sur le site de Caterpillar. Ah, il y a des entreprises qui sont intéressées. Ah ben désolé, on l'a déjà loué à quelqu'un d'autre pendant plusieurs années. Mais non, mais c'est du n'importe quoi. Ah, on a trouvé quelqu'un pour le reprendre. On lui a donné une prime, mais tout compte fait, il ne vient pas. Il va rembourser la prime ? Ah ben non, on lui a donné. Voilà, et ça, il n'y a pas de chaleur de main. C'est au-delà de Charleroi, c'est la Wallonie, c'est... Et voilà, étant donné que Charleroi dépend du Hainaut, le Hainaut dépend de la Wallonie, à un certain moment, ça devient compliqué.

Je parle beaucoup, désolé.

Mémorant

Non, non, ne vous excusez pas, c'est le but d'un entretien qualitatif, justement. Est-ce que vous pensez qu'on a abordé par rapport au sujet du dispositif participatif et des raisons pour lesquelles vous n'avez pas participé, est-ce que vous pensez qu'on a abordé tous les éléments ou est-ce que vous considérez qu'il y a encore quelque chose d'important dont on doit discuter ?

Nicolas

Je ne pense à rien de plus, c'est plus à vous de me dire si on a oublié quelque chose.

Mémorant

Oui, sur le moment, je pense que j'ai tout ce qu'il me faut.

Nicolas

De toute façon, si vous avez besoin de compléments, de quoi que ce soit... Vous avez mon adresse mail, vous avez mon messenger, vous avez tout.

Il ne faut vraiment, vraiment pas hésiter.

Mémorant

Est-ce que, j'en profite par effet boule de neige, est-ce que vous connaissiez d'autres gens qui ont reçu une invitation et qui ont fait le choix de ne pas participer à l'Assemblée citoyenne ?

Nicolas

Regarde ma femme, mais ça ne lui dit rien non plus.

On n'en a pas beaucoup parlé en fait.

Moi je l'ai reçu parce que je suis inscrit à la newsletter de la MPA, mais est-ce qu'on en a parlé ?

Mémorant

C'est la MPA qui vous a envoyé une invitation, ce n'est pas la ville de Charleroi ?

Nicolas

Ma femme n'a rien su en tout cas, moi c'est parce que je suis inscrit à la newsletter de la MPA mais sinon j'ai rien vu passer.

Mémorant

Ok, parce qu'en fait le type de profil que je recherchais c'était quelqu'un qui avait reçu une invitation courrier de la ville de Charleroi à participer et qui a refusé.

Mais du coup votre profil m'intéresse, c'est juste qu'en fait il y a un autre biais visiblement

Donc vous, votre porte d'entrée, l'information, elle vous est parvenue par la MPA en fait ?

Par la MPA, étant donné que la MPA c'est la ville de Charleroi. Ouais, ok. Dans un sens, ça correspond. Oui, oui, oui, c'est pas ça le problème du tout, mais ok. Mais donc, ça fait soulever un autre problème, ça veut dire qu'il n'y a pas eu suffisamment de communication, si j'entends bien, sur le fait que cette assemblée existait.

Nicolas

Ah ben, il faut croire que non.

Parce qu'en théorie, il aurait bien en avoir un à mon nom et un au nom de ma femme, alors.

Mémorant

Non, parce que c'était par tirage au sort.

Nicolas

Ok. C'était par tirage au sort.

Mais pourquoi la MPA a parlé, alors, si c'était par tirage au sort ?

Eh bien, c'est une bonne question, parce que moi, on m'avait dit, et je vais vérifier parce que je veux aussi avoir des entretiens, enfin, d'autres entretiens.

On m'avait dit que c'était par tirage au sort. Je vais essayer de retrouver le mail.

Entretien avec Laura

Transcription organisatrice dispositifs participatifs – Laura

Mémorant

Est-ce que vous pouvez vous présenter brièvement ce que vous faites dans la vie, où habitez-vous, depuis combien de temps, etc. L'idée c'est de vous présenter brièvement et pour qu'on puisse un peu planter le décor.

Laura

Ok, donc me présenter... J'ai fait mes études un peu comme toi aux anciennes FUCAM, à l'UCL Mons maintenant. Et depuis, disons que j'ai toujours travaillé dans ce qu'on appelle... relations publiques, participation citoyenne, co-construction dans ce genre de dispositif, alors parfois vocation plutôt culturelle et donc depuis peu, depuis quatre ans, dans tout ce qui est vocation vraiment sur la participation citoyenne au sens un peu plus J'ai d'abord commencé sur Mons et j'ai vécu à Mons pendant quelques années après mes études et puis je suis revenue sur Charleroi. Donc voilà, même personnellement, je veux dire, la campagne de Charleroi, on va dire, Pont-à-Celle. Et donc voilà, ça m'a donné aussi envie à ce moment-là de repostuler plutôt dans ma région, puisque la région de Charleroi est une région qui a des difficultés sociales plus importantes que celles de Mons, en tout cas. Et donc du coup c'est un défi d'arriver à intéresser les citoyens sur des besoins qui ne sont pas des besoins primaires, on va dire ça comme ça. Donc les besoins primaires c'est se loger, se nourrir, etc. Et quand on a une grande partie de la population dont le principal problème c'est déjà Donc d'arriver à se nourrir et à se loger, les intéresser à participer à des dispositifs comme ceux qu'on crée, c'est un défi qui est d'autant plus grand.

Mémorant

Donc si je comprends bien, c'était une volonté de revenir à Charleroi ?

Laura

Oui, c'était une volonté de ma part. Parce que disons que quand j'étais à Mons, je suis partie de Charleroi et je suis arrivée à Mons en me disant que Mons était génial et magnifique et Charleroi était au plus bas. Mais il y a eu depuis des vraies politiques qui ont été mises en place pour remonter la pente sur certains points à Charleroi. On a notamment eu le plan Place qui a refait pas mal de place dans le Grand Charleroi parce qu'il y avait beaucoup de choses qui tombaient un peu en décrépitude. On a vu pas mal aussi de nouvelles initiatives citoyennes pour redynamiser la ville. La brocante des quais est revenue un peu plus fort.

Il y a eu pas mal de choses qui se sont mises en place et qui faisaient que la ville vivait un peu plus. Je me suis dit que j'avais vraiment envie de participer à ça et donc ça a vraiment été une volonté, bon voilà, après s'il avait trouvé un travail sur Bruxelles, je serais partie sur Bruxelles, mais le fait que c'est vraiment une volonté de ma part de postuler sur Charleroi et de trouver un travail ici.

Mémorant

Est-ce que vous pouvez vous présenter un peu plus dans l'organisation, le rôle en fait que vous avez occupé dans l'organisation de l'Assemblée citoyenne Carolo ?

Laura

Donc en gros ici à la MPA on est cinq chargés de participation citoyenne, ça correspond en fait aux cinq districts de Charleroi qui regroupent en fait des ensembles de communes puisque c'est un peu comme à Mons, on a des communes périphériques tout autour qui dépendent du même commun. de la même décision communale, on va dire. Et du coup, on était cinq à la base parce qu'on s'occupe à chaque fois d'un district en particulier. Moi, c'était le district nord et j'ai repris le district centre aussi. Et en plus de ça, on mène des projets qui sont transversaux, je vais dire plutôt. donc c'est des projets qui sont à plus grande portée, plus grande ampleur et qui ne concernent pas qu'un district et disons que c'est en fonction des affinités de chacun déjà qu'on choisit qui va être un peu plus en charge parce qu'il faut toujours qu'il y ait quelqu'un qui soit un peu plus en charge que les autres, c'est plus facile c'est en fonction des affinités et c'est aussi en fonction du timing quoi par exemple Donovan lui gère l'appel à projet initiative citoyenne. On sait bien qu'entre décembre et janvier il est full et donc du coup s'il y a autre chose qui se présente c'est quelqu'un d'autre qui va le faire. Et donc disons que c'est bien tombé pour moi parce que ce genre de dispositif m'intéresse. J'avais organisé aussi en 2024 un colloque sur la participation citoyenne ici C'était un peu dans la lignée de cette réflexion. Ça paraissait pertinent pour toute l'équipe. En plus de ça, en termes de timing, ça correspondait bien à mon temps de travail. C'est moi qui me suis retrouvée un peu en charge avec Donovan en supplément de l'Assemblée citoyenne. Je ne sais pas si tu veux que je t'explique déjà maintenant comment ça

s'est mis en place avec la ville ou est-ce que... C'est parfait, c'était la question qui suivait, donc c'est une transition naturelle. Donc en gros, on a la ville de Charleroi qui nous a contactés à la toute base des bases, et ça je peux le dire, il n'y a pas de souci, c'est le réalisateur Cyril Dion, je ne sais pas si tu vois c'est qui, c'est celui qui a fait le reportage de demain, le documentaire demain avec Mélanie Laurent, qui a contacté la ville de Charleroi et qui souhaitait organiser un colloque sur la participation citoyenne, mais plus tourné sur l'écologie et le retrait de la voiture en ville.

Donc, on a participé à cette première réunion et le réalisateur s'est bien rendu compte qu'en fait, ce n'était pas trop dans les plans de la ville de Charleroi de retirer la voiture du centre-ville parce que la ville de Charleroi venait vraiment de réfléchir justement à réouvrir certaines rues à la voiture.

[00:06:51 - 00:07:18] donc disons que lui il n'y a pas vraiment trouvé son compte et le projet de documentaire à Charleroi a été un petit peu, il a trouvé un autre endroit quoi mais le bourgmestre en fait cette idée du coup d'assemblée citoyenne lui est restée en tête et du coup il a demandé à l'échevine de la participation citoyenne qui est Babette Gendrin et à son cabinet de pouvoir organiser ça et comme on est en contact avec eux et qu'on avait déjà participé à la première réunion. C'est tout naturellement que le cabinet s'est tourné vers nous pour organiser un petit peu les choses donc voilà

Mémorant

Question de clarification la maison de la participation ne fait pas partie de la ville de Charleroi c'est deux entités différentes

Laura

Non, en fait, on est une ASBL qui est indépendante, mais en même temps, on dépend des subsides et d'une échevine de tutelle. Donc, forcément, dans les politiques que va mener le cabinet de la participation citoyenne, peu importe quel est l'échevin, on est inclus dedans.

En fait, si tu veux, à la base, la participation citoyenne est une compétence de la ville de Charleroi, mais On a hérité de la participation citoyenne en 2020, si ma mémoire est bonne. Moi, je n'étais pas encore là. Mais parce que pour faire de la participation citoyenne, il faut arriver à avoir un timing qui correspond aux citoyens. Or, le timing d'une administration communale, c'est des marchés publics, ça prend plus de temps, etc. Et donc, les citoyens, quand ils ont une idée de projet, ils n'ont pas envie de l'avoir se réaliser dans un an et demi. Et donc ils se sont rendus compte un peu avant 2020 que c'était plus pertinent de donner la compétence à l'ASBL qui va aller plus vite et tout simplement mieux correspondre au timing des gens. Donc c'est un peu notre lien, mais on n'est pas... On est quand même reliés à la ville de par les subsides

qu'on reçoit et forcément les politiques qui sont menées au sein de l'administration communale vont influencer ce qu'on va faire. Mais on n'est pas des agents communaux. Donovan et Laurie sont des agents communaux parce que du coup, quand la participation citoyenne a été transférée, ils ont transféré les agents avec, mais ce sont comme des employés de la MPA si tu veux.

Mémorant

Et ça a toujours fonctionné comme ça ou il y a eu une évolution de la MPA au cours du temps ?

Laura

Il y a eu une évolution de la MPA dans le sens où à la base la MPA c'est la maison pour association et pas la maison de la participation des associations.

Donc l'objectif premier de la MPA en 2000 quand elle a été créée c'est d'aider des associations de fêtes et des ASBL ou futurs ASBL à se créer et à mener des projets sur le territoire carolo. Carolo au sens large, Charleroi métropole, donc ça comprend vraiment beaucoup beaucoup de communes, on va jusque Chimay quasiment. Et donc quand la ville de Charleroi veut donner la participation citoyenne à un autre organe pour que ça aille plus vite, en fait ça fait sens que ce soit la MPA qui hérite de ça, parce que le secteur associatif est une forme de participation citoyenne et donc ça va dans la continuité parce que le secteur associatif remplit des missions qui sont essentielles pour la société pour faire vivre le territoire et c'est à l'initiative bien souvent des citoyens et donc ça fait sens à ce moment-là et pour la ville et pour la MPA de récupérer ces compétences.

Mémorant

Au niveau de... Pourquoi avoir choisi ce sujet en fait ?

Laura

C'est une volonté du bourgmestre. Ça clairement, quand nous on est contacté, le bourgmestre a déjà en tête le fait qu'il veut une assemblée citoyenne, qu'il veut que ce soit sur cette thématique-là. Alors on a quand même pu réfléchir à la portée du territoire sur laquelle la question allait porter. parce que bon c'est un peu comme si on se disait oui mais rendre quoi plus attractif ? A la base la question c'est rendre Charleroi plus attractif, oui mais Charleroi-Centre-ville, les 15 communes ensemble et donc on a vraiment quand même pu mener une réflexion sur sur quoi on travaille en premier parce que faire l'ensemble des 15 communes ça allait être très compliqué on avait peur de se perdre en quelques dates avec les citoyens et donc il y a quand même déjà une volonté de travailler sur l'attractivité il y a une volonté de travailler sur l'attractivité dès la

fin de l'année donc quand on est contacté nous c'est en août et il faut que la première date de l'assemblée citoyenne ait lieu en 2025 ça c'était un peu le cadre dans lequel on arrive voilà

Mémorant

Pourquoi avoir choisi d'organiser un dispositif participatif sous forme d'assemblée citoyenne plutôt que sous une autre forme ? Du style budget participatif, jury citoyen, ce genre de choses ?

Laura

Parce qu'on fait déjà ce genre de choses. Donc le budget participatif, justement, c'est l'appel à projets et initiatives citoyennes que Donovan gère, justement. Il a une particularité, c'est que ce sont les citoyens qui votent et pas un jury. Il y a parfois un vote du jury en plus, mais c'est une grosse soirée où les associations viennent présenter... Leur projet est où il y a un vote citoyen, du coup. On fait déjà des dispositifs de type jury, etc. Donc, on a l'appel à projet initiative citoyenne et on a l'appel à projet initiative locale où là, c'est un jury qui se réunit et qui attribue aussi un subside à des associations qui le demandent et on réalise en plus de ça des rencontres citoyennes où on travaille vraiment sur de la co-construction. Ce n'est pas vraiment des citoyens qui viennent avec un projet, c'est de la co-construction où on réunit les gens et on essaie de déterminer des problématiques du territoire et comment est-ce que nous, citoyens, on peut se réapproprier l'espace public pour enlever ces problématiques.

Mémorant

Ok, donc ça c'est des projets qui sont, je vais dire, réguliers en fait ?

Laura

Oui, les rencontres citoyennes on en fait tous les mois, et alors l'appel à projet d'initiative citoyenne il a lieu une fois par an, et l'appel à projet d'initiative locale c'est en fonction des demandes qui rentrent jusqu'à ce qu'on ait épuisé le budget. Donc ça commence bien souvent en février et mars, et ça peut avoir lieu ici, normalement la dernière a lieu mardi prochain, mais si le budget n'est pas épuisé, on peut encore aller jusqu'en octobre ou en novembre ?

Mémorant

Et donc l'assemblée citoyenne Carolo, c'est quelque chose que vous diriez d'extraordinaire, qui sort un peu du cadre de vos missions habituelles quand même ?

Laura

[00:13:58 - 00:14:03] Oui, disons que ça fait sens que ce soit nous qui ayons ce genre de mission, mais... on n'a pas le budget pour ça tous les ans je pense donc c'est pas quelque chose qui vient de nous en tout cas mais quand il y a une commande de la ville oui on y répond mais après je sais que le bourgmestre a pour volonté de faire en sorte qu'au moins sur son mandat ça

ait lieu encore une fois ou deux mais c'est pas quelque chose qui est inscrit dans notre contrat de gestion si tu veux c'est ça aussi qui fait qu'on est relié à la ville c'est que comme on reçoit des subsides on a un contrat de gestion avec eux et donc du coup ce contrat de gestion en fait il détermine certaines missions avec certains ordres de priorité de ce qu'on doit faire et l'assemblée citoyenne fait partie un peu des choses extraordinaires ne fait pas partie de notre gestion quotidienne.

Mémorant

Au niveau du déroulement concret de l'assemblée citoyenne comment les citoyens ont été sélectionnés ?

Laura

Alors, ça c'est plus le cabinet du coup qui a géré, enfin le cabinet et nous, mais je veux dire la première sélection, elle se fait avec la ville, puisque c'est la ville qui a le registre des citoyens carolos, auxquels nous on n'a pas le droit d'avoir accès, parce que ce sont des données qui sont à caractère confidentiel et qui doivent être traités de manière très sérieuse. Et donc, du coup, c'est plutôt le cabinet de l'échevine avec qui on a établi certains critères. Donc, on voulait une représentativité en termes de genre. On voulait une représentativité en termes de communes aussi, puisque l'idée, c'était qu'il y ait à peu près... le pourcentage représenté par exemple Jumet est une commune qui est très très grande, plus grande que Gilly mais il y a peut-être eu plus de Jumétois qui ont été invités que de Gilliciens donc pareil pour la représentativité femmes-hommes pareil pour sur quoi on a travaillé aussi sur tout ce qui était PMR par exemple Donc il y a eu un nombre de PMR qui ont été invités qui correspondaient à la population de personnes avec mobilité réduite de la population. Et donc, tout ça, c'est fait par tirage au sort. Donc, dans le registre de la population, on a établi certains critères en disant, par exemple, s'il y a 60% de femmes et 40% d'hommes, on va envoyer 10 000 courriers. Mais sur ces 10 000 courriers, il faut qu'il y ait 60% de femmes et 40% d'hommes. Donc, ça, c'est un tirage au sort qui a été fait une première fois avec un courrier qui a été envoyé. Là où je trouve, par manque de temps, Je préfère être honnête, où on n'a pas réussi à aller à 100%, c'est sur le fait qu'on n'ait pas traduit le courrier.

parce que pour moi, on a certaines communes comme ici, Marchienne-au-Pont, où on est, on a 60 communautés qui sont représentées, on en a beaucoup qui ne parlent pas français et on n'a malheureusement pas eu le temps de pouvoir faire traduire le courrier pour mettre des QR codes et qu'au moins les gens puissent l'avoir dans leur langue, voilà. Donc ça c'est la première vague de sélection. Et puis après, dans ce courrier, il était bien indiqué, je ne sais pas si Donovan te

l'a peut-être déjà envoyé, mais il était bien indiqué. Ça je peux peut-être noter de te l'envoyer, comme ça tu vois un peu à quoi ça ressemble.

Mémorant

Je serais intéressé, oui, ce serait gentil.

Laura

Et donc dans ce courrier d'invitation, il est bien noté la question de recherche, qu'est-ce que c'est qu'une assemblée citoyenne, les dates auxquelles ils vont participer s'ils sont intéressés. On précise qu'il y a eu un défraiement. Je ne sais pas si les participantes en ont déjà parlé, ce n'est pas un gros défraiement, mais c'est 100 euros pour l'ensemble du dispositif, avec 20 euros distribués par jour de présence, comme il y avait 5 rencontres. Parce qu'on s'est dit que tout travail, même bénévole, mérite au moins un remboursement des frais de déplacement et ce genre de choses donc il y avait tout un tas d'informations dans ce courrier avec une invitation à y répondre que ce soit par retour de courrier ou par internet avec un formulaire à compléter et ce formulaire reprenait les données qu'on cherchait avec emploi, sans emploi, etc. Tous les certains critères qu'on s'était donnés. Je ne me rappelle plus tout, mais oui, il y avait la mobilité, il y avait le niveau d'études, il y avait avec travail ou sans travail, femmes, hommes, l'âge. Je pense que c'était les 5 critères, je pense que je les ai tous dit et donc on a laissé un délai je crois d'à peu près 3-4 semaines de réponse pour laisser aux gens le temps de le faire entre temps il y a eu des relances sur les réseaux en disant si vous avez reçu un courrier chez vous et que vous souhaitez participer, il s'agit de ça, il s'agit de ça et donc on a reçu 300 réponses sur 10 000 courriers qui ont été envoyés on avait la volonté d'avoir 51 participants de Charleroi, donc les 15 communes de Charleroi, parce qu'il y a 51 conseils communs. Et donc on s'est dit que ce serait symbolique. Et en plus de ça, là c'était aussi une volonté du bourgmestre, je pense à laquelle on n'aurait pas pensé mais qui est une bonne idée. On voulait aussi avoir un avis des gens qui fréquentent le centre-ville de Charleroi sans habiter Charleroi et donc là on parle plutôt du coup de Charleroi métropole, donc c'est Fleurus, Montigny-le-Tilleul, c'est tous des communes qui ne dépendent pas administrativement de Charleroi mais où on est à 15, 20, 25 minutes en voiture du centre-ville de Charleroi et où forcément il y a des gens qui pour sortir viennent à Charleroi pour travailler, viennent à Charleroi aussi et donc la vie de ces personnes-là est aussi importante ou justement qui ne fréquentent pas le centre-ville de Charleroi alors qu'ils sont proches et donc du coup qu'est-ce qui leur manque ? C'était aussi l'idée d'avoir ce genre de... ce genre d'avis et là on a eu un manque de temps de nouveau parce que l'idée c'était aussi peut-être de travailler avec les différentes administrations communales de ces communes-là pour faire aussi un tirage au sort, un courrier, ça aurait été le monde parfait mais la réalité de

terrain avec le manque de temps fait qu'on a dû lancer un appel, on a d'abord travaillé avec notre réseau associatif en disant voilà si des centres culturels, etc., centres culturels de Courcelles, de Pont-à-Celle, en disant est-ce que vous sauriez, si vous avez une base de données, envoyer une invitation pour les gens qui sont volontaires, sans respect de critères du coup parce que pas le temps. Et on n'a pas eu énormément de réponses via ces canaux-là. Donc on a relancé plutôt via de la com, réseaux sociaux, et là on a eu le répondant tout juste pour remplir, enfin peut-être pas tout à fait, on avait 24 places et je crois qu'on a eu 22 inscrits.

Mémorant

Donc en termes de séance, il y en avait 5 si j'ai bien compris. Comment les discussions étaient-elles animées ?] Comment se déroulait en fait une séance type ?

Laura

Alors, déjà en interne, il faut savoir que pour décider de ça, ça n'a pas toujours été facile. Parce qu'en fait, il y a eu énormément d'acteurs autour de la table pour décider de comment aller se dérouler de ces journées. Donc, nous-mêmes avec la ville, on était un comité de pilotage. On a décidé d'avoir un comité d'accompagnement constitué d'experts de la participation citoyenne pour nous remettre parfois aussi en question. Parce que nous, on est le nez dans le guidon et que nous, on n'a pas fait... Enfin, je veux dire, j'ai fait des études en communication, mais je veux dire, il y a des gens, des théoriciens qui, eux, ont le nez dedans tout le temps et qui peuvent parfois aussi nous proposer des choses auxquelles on n'avait pas pensé, etc. Donc, il y avait le comité de pilotage à qui, à chaque fois qu'on prenait un peu une décision, on essayait... de leur communiquer pour qu'ils puissent nous donner un avis. Et en plus de ça, on a travaillé avec un prestataire, notamment pour les animations, qui est spécialisé aussi dans la participation citoyenne, qui est l' AISBL Periphéria, qui organise en Belgique et à l'international des animations de ce type-là. C'est leur métier, quoi. Et donc du coup, on a réalisé aussi, pendant que les gens étaient en train de répondre au courrier, on a réalisé le marché public pour trouver le prestataire.

C'est Périphéria qui a remporté le marché public. Et donc, ce qui fait que pour décider d'une journée d'animation, avec le manque de temps qu'on avait, on avait... 4 acteurs, enfin on était 6-7 au total, mais je veux dire on avait 4 instances différentes, Périphéria, nous et le comité de pilotage et le comité d'accompagnement. Et pour réunir tout ce petit monde et se mettre d'accord, ça n'a pas toujours été simple, mais en gros Périphéria en nous remettant son offre pour le marché public a fait une proposition de méthodologie générale sur les 5 journées qu'on a validé, mais on a bien précisé que ça devait être modulable en fonction de la réalité de terrain et de l'envie des gens. Parce que les gens, on ne les avait pas encore rencontrés et on ne savait

pas trop un peu leur mode. En tout cas, l'envie générale pour ces cinq journées, c'était d'avoir des animations qui soient le plus diversifiées possible. Donc on voulait du travail en plénière, on voulait du travail en petits groupes, on voulait des interventions d'experts, on voulait des sorties dans Charleroi, des balades, des rencontres avec d'autres citoyens. Donc on voulait vraiment que ce soit vraiment... Entre guillemets multifacettes. Qu'une journée ne ressemble pas à la précédente, qu'il puisse y avoir pas mal d'informations qui leur soient données aussi. Alors ça, ça a parfois été bien et pas bien aussi d'après les retours qu'on a. Il y en a qui ont trouvé qu'on avait donné trop d'informations donc ça ça dépend un petit peu des retours qu'on a eu il y en a qui étaient très contents par contre aussi et donc en gros l'idée c'était la première et la deuxième journée la première journée et demie on va dire c'était vraiment beaucoup d'informations données sur ce qu'ils avaient le droit de proposer enfin pas ce qu'ils avaient le droit. Mais ce qu'il pouvait proposer, qui allait être traité de manière efficace par l'administration communale, parce qu'il y a des choses qui sont dépendantes des pouvoirs régionaux et fédéraux, et où donc la commune n'a pas le pouvoir direct de... d'engager plus d'agents policiers pour contrôler les rues, par exemple. Ça, ça ne dépend pas du communal. Et donc, il fallait bien que les participants comprennent ça pour pouvoir faire des propositions qui allaient être à plusieurs échelons. Mais s'ils faisaient que des propositions qui devaient être traitées par le fédéral, au final, on s'était vu cinq fois pour dire quoi ? Pour qu'il y ait un retour qui dise « ça, on ne sait pas voir nous-mêmes, on va devoir demander au fédéral ». et ça c'est pas très porteur, les gens auraient eu l'impression de se déplacer pour rien. Donc il y a eu beaucoup d'informations qui étaient données par l'association des commerçants de Charleroi, par vraiment beaucoup de rencontres. C'est là notamment qu'on a fait venir le professeur ***** pour expliquer ce que c'est que l'attractivité d'une ville, quels sont les leviers sur lesquels on peut bouger aussi, donner des exemples de ce qui se fait, déjà à Charleroi mais aussi ailleurs. Et puis après, à partir de la moitié de la deuxième journée, là, on s'est vraiment concentré sur du travail, avec encore des rencontres ponctuelles, des avis d'experts qui venaient, etc. Mais là, on s'est plus concentré sur le travail en lui-même et la proposition de projet.

Mémorant

OK. Comment s'est élaboré un projet ?

Laura

Alors... On a fait des groupes de travail. Donc en gros, après qu'ils aient reçu toutes ces informations-là, on a d'abord, j'essaie de me souvenir bien de ce qui s'est passé, mais donc en gros, on a mis des fiches avec un peu différentes thématiques. Les gens ont pu tourner dans la salle en remplissant ces fiches un petit peu avec... Des questions, des enjeux, des points forts,

des points faibles. Il y avait vraiment plusieurs choses. Et puis, à la fin de la deuxième journée, les participants ont pu se rassembler un peu par points d'intérêt. Et ça a constitué des premiers groupes de travail.

Mémorant

Autour d'une thématique un peu plus circonscrite, alors.

Laura

Voilà, c'est ça. Donc, il y avait, par exemple, la thématique un peu espace vert. Il y avait une thématique un peu plus culturelle il y avait plusieurs thématiques comme ça et donc les gens ont pu du coup se réunir un petit peu plus par intérêt ça a été une manière de travailler là où ça nous a un peu desservi et là où ça a été un peu un point faible c'est que du coup les gens se sont un peu accrochés à cette thématique et quand on a voulu faire en sorte qu'ils ne travaillent plus sur la même thématique ou en tout cas qu'ils puissent aller donner leur avis sur d'autres thématiques ils ont été très déstabilisés ils ont eu l'impression de perdre un petit peu leur projet bébé c'était un petit peu ça pourtant ils ne sont pas restés là-dedans tout au long du processus je pense qu'il y a eu deux fois un travail peut-être d'une heure et demie sur leur première thématique et après dès qu'on a voulu les faire changer ils n'étaient pas très contents ils l'ont manifesté mais en même temps il y en avait d'autres qui étaient très contents de changer aussi et qui ont voulu faire confiance au processus et donc finalement ça a été mais du coup premier groupe de travail un peu en thématique où ils ont pu vraiment déverser toutes leurs idées Dans un premier temps. Et puis le deuxième temps, ça a été de les remettre dans ces groupes thématiques pour faire un premier tri en fonction d'informations qui avaient été données par la ville. Donc nous, en interne, entre les séances, on a regroupé des informations qui pouvaient aider les citoyens à travailler. Par exemple... Ils avaient une idée sur, je ne sais pas moi, faire un pont entre deux aspects de la ville. Donc il y a le Décathlon de Charleroi et il y a le Palais des Beaux-Arts où il y a en fait le chemin de fer qui traverse et qui fait que si à pied on veut aller au Décathlon, il faut faire tout un détour. Les citoyens avaient envie de proposer une espèce de passerelle Et là, nous, en relation avec le cabinet, on a déjà pu travailler sur la thématique. Est-ce que la ville avait déjà fait des propositions dans ce sens-là ? Si oui, est-ce que ça avait été refusé ? Pourquoi ça a été refusé ? On avait aussi l'idée d'une salle de consommation. et c'était déjà une thématique qui avait été traitée par la ville et là on a vraiment pu détailler comment ça s'était passé avant pour que les citoyens puissent réagir et faire une proposition qui correspond vraiment... En tout cas que les projets qui soient créés ne soient pas bâclés parce que ça on a déjà fait. L'idée, c'est vraiment d'avoir une réponse communale à la fin et que les gens ne se réunissent pas cinq fois. C'était vraiment la crainte, c'était que les gens se réunissent

cinq fois et puis qu'après, on leur fournisse une réponse qui soit « En fait, ça, on a déjà travaillé, ce n'est pas possible » ou « Ça, ça dépend du fédéral et ce n'est pas nous ». L'idée, c'était vraiment que les gens aient l'impression... et la sensation, et que ce soit vraiment fondé, qu'il soit venu en ayant un pouvoir de proposition de projet qui ne soit pas court-circuité.

Mémorant

Chaque projet, chaque thématique était je suppose piloté par quelqu'un d'externe ou c'était un citoyen qui prenait le lead en disant voilà on va discuter de ça et les autres s'agrègent autour de ça ?

Laura

Il y a eu un peu des deux. En vrai, on a veillé au tout départ en tout cas à ce qu'il y ait un animateur par table, tout simplement pour résumer, donner la parole à tout le monde, que tout se fasse dans la bienveillance, ce genre de principe de base dans une assemblée citoyenne. Et maintenant, moi je suis consciente que dans un groupe de travail, il y a toujours... 1 leader et des suiveurs ou 2 leaders, 2-3 leaders et des suiveurs et donc du coup l'idée c'est que il y a des gens qui sont très bien à ne pas être force de proposition mais à compléter et à suivre et donc du coup une fois qu'il y avait un leader ou l'autre et que chacun se sentait bien à sa place donc à chaque fois on disait vous êtes sûr vous n'avez pas d'autres idées de proposition, la manière dont on fonctionne vous convient très bien et tout bah là on laissait un petit peu les choses se faire aussi

Mémorant

Combien de personnes ont été invitées et combien ont répondu, ça on a abordé. Vous n'avez jamais relancé ces non-répondants ? Je veux dire, sur les 300 réponses que vous avez eues, vous ne vous êtes pas dit, tiens, on va refaire un second courrier pour essayer d'agréger un peu plus ?

Laura

Donc du coup, sur ces 300 courriers qu'on a reçus, on a fait une sélection de 51 personnes avec 15 réservistes, je crois ? Le nombre exact, c'est ***** qui le sait peut-être plus que moi, parce que c'est lui qui a passé quasiment tous les coups de fil sur ce coup-là.

Donc une fois qu'on a reçu les candidatures, on a refait un tirage au sort pour recorrespondre au maximum au chiffre de la population, en termes d'âge, de genre, de nouveau, etc., Donc il y a de nouveau eu un tirage au sort et on a fait deux choses, on a pris les réservistes et les autres participants, enfin ceux qui n'ont pas été sélectionnés en tout cas et qui avait envoyé une candidature. On les a invités à nous rejoindre plutôt sur nos autres dispositifs de participation

citoyenne. Et il y en a même qui ont été recontactés parce que sur les 51 participants, il y en a qui ont abandonné le processus. Donc, on a contacté les réservistes. Et sur les réservistes, il y en a encore eu qui ne sont pas venus. Et donc, on a même recontacté quelques... non-participants si tu veux, quelques personnes qui avaient envoyé des candidatures mais qui n'étaient ni dans les sélectionnés ni dans les réservistes pour essayer de compléter un maximum le panel donc il y en a quelques-uns qui ont été recontactés et à chaque fois du coup nous on s'assurait de bien les contacter par téléphone de faire en sorte de prendre en compte leurs besoins en termes alimentaires en termes de babysitting potentiel il y avait plusieurs questions qu'on leur posait Et donc du coup, ceux qui n'ont pas participé, qui n'ont pas été sélectionnés dans ces 300 personnes, on les a invités à participer autrement. Non pas à l'Assemblée citoyenne, mais à participer autrement. Ça a pris un peu. On a quelques maintenant candidatures pour l'Assemblée citoyenne où on a des participants maintenant à nos autres dispositifs. Mais ce n'est pas la majorité d'entre eux, très clairement.] Si on a 10, 15, c'est beaucoup moins.

Mémorant

Quand vous dites non-participants, c'est des gens qui avaient quand même dit oui et qui n'ont pas été sélectionnés.

Laura

C'est ça. Donc en fait, sur les 10 000 courriers, il y a les non-participants qui n'ont pas répondu au courrier. Donc ça, c'est 9 700 personnes. Sur les 300 qui ont répondu au courrier comme quoi ils étaient intéressés, c'est ceux-là qu'on a recontactés dans les... 235 qui n'ont pas été sélectionnés dans le deuxième tirage au sort, c'est ceux-là qu'on a contactés pour participer aux autres dispositifs. Parce que si tu veux, les 9700 autres qui ont été contactés par courrier, nous en fait on n'a pas leurs données. C'est la ville qui a envoyé le courrier.

Mémorant

Donc en fait la ville s'est chargée uniquement d'envoyer un premier courrier et puis vous avez tout de suite pris la main en fait ?

Laura

Oui, c'est ça. Et donc nous, on a reçu les candidatures avec les données personnelles. Parce que là, du coup, en termes de RGPD, s'ils nous envoient leurs données personnelles pour participer à quelque chose, on peut les recontacter. Tandis que les 9700 personnes qui ont reçu le courrier et qui n'ont pas souhaité participer à l'Assemblée et qui ne nous ont pas renvoyé leurs données personnelles, ça, en termes de RGPD, on ne peut pas les contacter.

Mémorant

Oui, donc ça, ça n'a jamais été relancé, c'est perdu en fait.

Laura

Voilà, c'est ça.

Mémorant

Je sais que ***** m'avait évoqué une liste de participants ayant accepté et puis finalement ayant dit non, je me rétracte. Est-ce que par rapport à ces citoyens-là, vous avez fait un travail de relance ou de compréhension de pourquoi finalement il y a eu un premier oui et après il y a eu un non ?

Laura

Alors, il y en a eu quelques-uns. Il n'y en a pas eu des masses, ceux-là, ceux qui avaient dit oui et puis qui se sont rétractés. On a plutôt eu des... Des genres d'abandon en cours de route, ça oui, mais qui nous ont signifié une rétractation avant le début de l'Assemblée citoyenne. Déjà, on a eu des personnes qui n'ont même pas répondu quand on a sélectionné les 51 personnes. Ils ont envoyé le courrier. Nous, on se dit, OK, du coup, on sélectionne ces 51 personnes. On les recontacte tous par téléphone. Et sur ces 51 personnes, on a peut-être déjà 5, 10... qui n'ont même pas répondu ni par mail ni par téléphone.

Mémorant

Alors qu'ils avaient été sélectionnés ?

Laura

Alors qu'ils avaient répondu et qu'ils ont été sélectionnés. Ils ont répondu au courrier et ils ont été sélectionnés. Donc déjà, là, il y en a un dixième. Du coup, si on compte qu'il y a 51 personnes et qu'on a à peu près 5 personnes qui n'ont jamais décroché le téléphone malgré les messages vocaux qu'on laissait et qui n'ont jamais répondu par mail malgré les mails qu'on leur a envoyés. Ensuite, on en a quelques-uns qu'on a réussi à avoir au téléphone et qui ont cru, en recevant le courrier, que c'était quelque chose d'obligatoire. Un peu comme quand tu es sélectionné pour un jury d'assises en cours, tu vois. Et donc, on a dit non, non, ce n'est pas du tout obligatoire. Et c'était bien mis dans le courrier que c'était une participation volontaire. Et donc, du coup, ils ont dit alors, ça ne nous intéresse pas. Ça n'a pas été beaucoup. Il y en a eu deux, trois comme ça. Mais donc du coup ça a déjà permis de faire un tri et donc du coup on a déjà dû, durant le processus où on a confirmé avec les gens par téléphone leur participation, on a déjà dû, des 51 premiers sélectionnés, on a déjà dû rajouter du monde et on a déjà dû griller une première partie des réservistes.

Mémorant

Qu'est-ce qui pourrait selon vous expliquer que certaines personnes ne répondent pas à ce type de dispositif ?

Laura

À n'importe quel moment du processus ou déjà dès le courrier ?

Mémorant

Oui, essentiellement au premier courrier et par la suite. Pourquoi est-ce que finalement certains se disent en recevant le courrier « non, je ne le ferai pas, je n'ai pas envie ».

Laura

Il y a plusieurs choses. Comme j'ai dit déjà, le courrier n'a pas été traduit. Donc je pense qu'il y a une partie de la population qui n'a peut-être pas bien compris de quoi il s'agissait. Donc ça, c'est un premier frein. Le deuxième frein, c'est la défiance envers le monde politique. Pourquoi je vais y aller ? À quoi ça va servir ? De toute façon, rien ne va être mis en place. Et ça, même parmi ceux qui ont participé, c'est une peur qui les a... On ne vient pas cinq dimanches pour rien. À un moment donné, si vous mettez en place, vous, monde politique, ce genre de dispositif, c'est pour nous écouter et qu'il y ait des actions. Ce n'est pas juste pour faire belle-belle. Et je pense que ça, parmi ceux qui n'ont même pas répondu au courrier, il y en a beaucoup qui se sont dit « à quoi bon ?] » Après bon j'ai pas eu confirmation c'est une impression j'ai pas eu de confirmation réelle de ça mais je pense que ça a fait partie donc déjà la langue la défiance politique et puis moi je crois tout simplement parfois le manque de temps chez les gens c'est 5 dimanches alors certes un peu rémunéré 20 euros par dimanche mais je veux dire Il y en a qui travaillent. Quel est l'intérêt aussi pour ceux qui ont un temps personnel en famille de supprimer ces temps-là ? C'est compliqué. Je pense qu'il y a un peu trois aspects différents. Il y a le manque de temps, il y a la défiance envers le politique et il y a peut-être le manque de compréhension du courrier.

Mémorant

Et en termes de caractéristiques même du dispositif, est-ce que vous pensez que si ça avait été... Je ne vais pas dire un référendum parce que ce n'est jamais le terme exact, mais quelque chose, une consultation citoyenne en one shot, une fois, vous pensez que ça aurait suscité plus de réponses ?

Laura

Oui, il y a peut-être aussi la peur de se confronter dans un tel dispositif. C'est vrai que c'est cinq dimanches où il faut parler à des personnes qu'on ne connaît pas. Il y en avait en tout cas qui ont participé, qui avaient cette peur de paraître bête dans leurs propositions, dans leur manière de s'exprimer. Pourquoi est-ce que moi, je viendrais donner mon avis alors que je ne m'y connais pas ? Il y a aussi cet aspect-là. C'est vrai que c'est peut-être un des quatrièmes aspects qui a découragé les gens de participer. Mais il y en avait certains qu'on a eus par téléphone quand ils

ont été sélectionnés et qui avaient cette peur de se dire « mais moi, en fait, je ne m'y connais pas en politique, qu'est-ce que je vais bien pouvoir vous proposer d'intéressant ? » Et en fait, nous, notre discours, c'était de dire « par le fait que vous vivez le territoire, vous êtes des experts du territoire ». Vous êtes des experts d'un certain prisme. Alors oui, vous ne vous y connaissez pas en urbanisme, mais ce n'est pas grave. Tout ça, on va regarder à ça ensemble. Il n'y a pas de souci. On a donné des informations sur les contraintes urbanistiques, etc qui vont vous permettre de pouvoir faire des propositions qui correspondent à comment vous vivez la ville, tout simplement. Et ça, ça a déjà rassuré une partie des personnes, mais peut-être aussi qu'il y a des personnes qui n'ont pas participé et qui avaient cette crainte et qui, du coup, n'ont pas passé le pas. Parce qu'il y a quand même des gens qui ont confirmé avec cette peur que le politique n'allait pas écouter ou cette peur de se dire je vais peut-être dire des choses bêtes.

Mémorant

Vous n'avez donc pas eu l'occasion de recueillir directement des raisons de non-participation auprès des non-participants, ça non ?

Laura

Non, mais je veux dire quelques-uns, ceux qu'on a eu par téléphone qui étaient sélectionnés, qui n'avaient pas bien compris le courrier en croyant que c'était obligatoire ou des choses comme ça, ou des gens qui ont abandonné en cours de route.

parce que ça leur prenait trop de temps, parce qu'ils ont retrouvé du travail et que ça incluait du travail les week-ends. Et donc, on a eu quelques interactions avec des gens qui étaient intéressés au début, mais finalement n'ont pas participé. Mais ce n'est pas la grosse majorité des 9700. Donc, je ne sais pas faire une généralité de ça.

Mémorant

Qu'est-il advenu des recommandations qui ont été formulées par les citoyens ?

Laura

On a travaillé notamment les quatre premières dates, c'était la formulation des recommandations. Il y a eu 16 ou 17 projets qui ont été proposés au total et on a mis volontairement un délai plus long entre la quatrième et la cinquième date de rencontre puisque l'objectif c'était que les échevins compétents puissent prendre connaissance des projets qui ont été proposés à la quatrième date pour pouvoir déjà formuler une espèce de réponse ou en tout cas avoir la possibilité de demander aux citoyens des précisions sur certaines choses pour que la cinquième date ce soit déjà une espèce d'interaction, si tu veux, entre l'administration et les pouvoirs publics et les citoyens. Donc la cinquième date... a commencé par un retour du cabinet de Babette Gendrin qui avait consulté les autres cabinets et formulé notamment quelques

questions, des réponses et des questions sur les projets en disant ce projet-là, ce projet-là, ce projet-là, ce n'est pas un nom ferme, mais par contre on aurait besoin de savoir ça, ça, ça pour pouvoir vous répondre un peu mieux. Et donc du coup, les citoyens ont retravaillé un peu certains projets, précisé certaines choses et à la suite de ça, l'administration, en tout cas les cabinets, se sont engagés à donner des nouvelles aux citoyens de comment se déroule le suivi de leurs projets. Donc par exemple, effectivement, la salle de consommation qui a été proposée, c'est plutôt du fédéral. Et donc du coup, la ville de Charleroi s'est engagée à reformuler la demande d'une salle de consommation parce qu'il y avait déjà eu de l'investissement pour une salle de consommation mobile ici à Charleroi mais ça a été abandonné parce que les subsides ont été coupés, tout simplement. Et donc du coup, la ville de Charleroi s'est engagée à refaire la demande pour des subsides, etc. Et l'idée, c'est que Dès qu'il y a des nouvelles assez conséquentes, ils seront tenus au courant, que ce soit par mail ou via une rencontre d'ici un an symbolique après la date de fin, par exemple, ou à la date de début. Ça pourrait être quelque chose comme ça. Mais en tout cas, le cabinet de Babette Gendrin s'est engagé à donner des nouvelles d'une manière ou d'une autre dans un délai raisonnable. Le délai raisonnable de la ville paraît très long pour le délai raisonnable des gens. On en a déjà certains qui nous demandent des nouvelles alors que ça fait deux mois que c'est fini. La dernière étant le 12 mai, donc oui, ça fait à peu près deux mois que c'est fini. Mais deux mois à l'échelle d'une ville pour investiguer sur une salle de consommation, la création d'une maison citoyenne dans une certaine rue ou des choses comme ça.] En fait, c'est très court.] Du coup, il faut manager entre les deux.

Mémorant

Qu'est-ce qui, selon vous, serait vraiment essentiel pour qu'une assemblée citoyenne fonctionne bien ? Les critères, je vais dire, sur lesquels on ne peut pas transiger pour qu'elles soient effectivement considérées comme un dispositif bien conçu.

Laura

Le temps. Clairement, on a manqué de temps. Concrètement, on a été contactés en août par la ville de Charleroi pour réaliser et début septembre, les courriers devaient partir. Donc, ça nous a laissé 15 jours. C'est très court. C'est très très court. Et donc du coup, ce qui nous a fait défaut, et c'est pour ça que même le professeur Stéphane Moyson, je l'ai contacté une semaine avant l'intervention. Je me suis bien excusée, mais parce qu'en fait, chaque journée, on a dû la penser en fonction de la précédente. On n'a pas su avoir de recul, on n'a pas su... On n'a pas su bien réfléchir au dispositif des mois à l'avance. Et être paré à toute éventualité et potentiellement

déjà contacter des experts à l'avance, même si ça doit être ajustable, ça doit être flexible en fonction de l'envie des gens, mais on sait déjà à peu près qu'il va falloir qu'il y ait une intervention de tel expert. Si on le sait des mois à l'avance qu'on fait une assemblée citoyenne, on peut déjà le contacter en disant « Écoute, on ne sait pas encore quelle date tu interviendras, mais est-ce que tu es d'accord potentiellement de bloquer deux, trois dates et on te contacte dès qu'on a une idée plus précise ? »] Et donc forcément, quand on contacte les gens deux, trois semaines avant, 2-3 semaines c'était déjà large les gens ils ont autre chose de prévu ou alors il y a certaines administrations communales qu'on avait besoin de contacter en fait ils doivent demander l'accord à leur chef et ça doit passer parfois pour signature etc le fait qu'ils fassent des heures supplémentaires des dimanches puisque nous on faisait ça des dimanches et donc du coup on s'est parfois privé de certains intervenants qui auraient été vraiment pertinents parce qu'on a manqué de temps. On s'est parfois aussi, je pense, privés de temps de recul sur nos idées. Alors bon, on a quand même eu des bonnes idées et je pense que dans l'ensemble, au vu du contexte de préparation, l'Assemblée citoyenne s'est vraiment bien déroulée. Mais c'est clair que moi, je pense que pour organiser un tel dispositif, dans l'idéal, il faut plus de temps. Et même si j'ai envie d'aller plus loin, dans l'idéal, les journées d'animation doivent être construites avec les citoyens pour faire de la vraie participation citoyenne les citoyens doivent construire avec nous la manière dont ça va se passer Et ça, ce n'est pas même deux mois avant que ça se fait. Il faut vraiment avoir un dispositif beaucoup plus long où on consulte les gens sur les personnes qu'ils ont envie d'avoir, les informations qu'ils ont envie d'avoir, sur est-ce qu'ils ont envie de travailler plutôt en petits groupes, que faire ça à l'extérieur, etc. Nous, on a pensé ça de manière up and down. C'est une manière descendante. C'est ça et donc dans un sens si vraiment on a envie d'aller jusqu'au bout de la participation citoyenne en fait c'est eux qui auraient dû dire nous en fait on a envie de faire que des balades à l'extérieur et d'aller que rencontrer des citoyens et de faire un résumé des rencontres qu'on fait par exemple où on aurait voulu juste se réunir entre nous et donc du coup ça ce temps-là on l'a pas eu en fait et ça c'est dommage En même temps, je pense que très peu d'administrations qui organisent une assemblée citoyenne ont le... Le luxe de pouvoir se payer le temps de réfléchir avec les citoyens à la méthodologie de comment ça va se passer. Je pense que c'est l'idéal, ça c'est le must, mais je pense que dans les faits, ce n'est pas le cas. Ici, nous, dans les faits, on était trop court temps, même pour une organisation en interne qui se passe bien. Nous, entre les dates, on a vraiment couru, on a vraiment cravaché.

Mémorant

Il y a eu un budget spécial débloqué par la ville pour financer ce projet ou pas du tout ?

Laura

Alors, de toute façon, je pense que même ***** m'a dit qu'il t'en avait parlé, donc je pense que je peux y aller. En gros, nous, quand on est contacté par la ville de Charleroi pour faire ce projet, la ville de Charleroi a un budget. Et quand on a lancé la communication, la ville n'a plus de budget. Et dans un sens... C'est un peu logique que ce soit à nous à financer ce genre de dispositif. Parce qu'on finance déjà les autres dispositifs, parce qu'on est subsidier pour ça. C'est juste dans la communication qui nous a été faite, c'était pas le cas au début. Enfin, c'était le fait qu'on doive le financer, c'était pas le cas au Et puis finalement, on se retrouve à le financer. Donc nous, on se retrouve un peu... pour le dire un peu vulgairement, le cul entre deux chaises, parce que tant que c'est la ville qui finance ce dispositif-là, c'est la ville qui est un peu plus décideur de comment ça se passe. Donc sur tout ce qu'on a mis en place au début, je ne vais pas dire qu'on n'avait pas le dernier mot à dire, mais si la ville de Charleroi veut qu'il y ait, par exemple concrètement, un prestataire qui fasse des propositions pour les animations, alors que nous, on a les compétences de le faire par exemple, du coup on lance le marché, pas de soucis. Tandis que si on était conscient dès le départ que c'était nous qui devions financer ça, peut-être qu'on aurait pris une décision différente, peut-être qu'on aurait dit non, on est compétent pour le faire, on ne va pas payer quelqu'un d'autre pour le faire, on a une équipe, on gère la participation citoyenne, avec un comité de pilotage et un comité d'accompagnement, on était suffisant pour dire d'avoir un regard extérieur, on n'a peut-être pas besoin de quelqu'un d'autre. Et donc du coup, en lançant le projet en interne, ce n'est pas nous qui finançons le projet. On n'a pas mis les pieds dans le plat pour la décision finale de certaines choses, d'organisation interne. Et puis finalement, on se retrouve à devoir assumer financièrement un dispositif où on a clairement donné notre avis, on était dans le comité de pilotage, mais où, comme ce n'était pas nous qui finançons à la masse, du coup, on a dû... traînaient des choses qu'on n'aurait peut-être pas prises en décision au final. Le prestataire, de fait, je ne pense pas qu'on aurait pris un prestataire. Mais ça nous a rajouté un acteur en plus avec lequel devoir communiquer, donc ça nous a fait perdre du temps. Et donc du coup, c'est clair qu'avec le contexte qu'on avait, ça n'a pas toujours été facile à traîner, le fait que ce soyons nous qui ont dû le prendre à la dernière minute. le financement de ce projet.

Mémorant

Donc si je comprends bien, on vous a dit un peu tardivement que c'était à vous à financer et que ce n'était pas la ville.

Laura

Oui. En gros, on nous l'a dit quand le marché était déjà lancé pour le prestataire.

Mémorant

Et donc on ne pouvait pas faire marchine arrière.

Est-ce que du coup, on peut dire, vous diriez qu'il y a quand même une réelle volonté politique d'inclure de la participation citoyenne alors même qu'il n'y a pas de déblocage financier pour vraiment soutenir le projet ?

Laura

Je nuancerais quand même un tout petit peu ça, parce que le déblocage financier, finalement, c'est nous, c'est notre subside. Donc, dans un sens, je ne remets pas en question le fait que ce soit à nous à financer ce genre de projet. Ce que je remets en question, c'est la méthode pour nous le faire financer et pour, dans un sens, garder un peu la main sur comment le processus va se dérouler, parce que c'est plutôt ça qui est en jeu, en fait. Si ce n'est pas eux qui financent, ce n'est pas eux qui ont la main sur comment ça va se passer. Et donc du coup, le fait de ne pas nous avoir dit à la base qu'on allait devoir le financer, ça leur a permis de mettre des choses en place pour que ça se passe de la manière dont ils veulent. Et puis finalement, que ce soit à nous à les assumer sans qu'on en ait conscience à la base. Mais le fait que, si on nous avait dit très clairement dès le départ, on veut une assemblée citoyenne et comme vous avez des subsides pour la participation citoyenne, c'est à vous à le financer, je trouve la demande légitime, moi personnellement. On reçoit un subside d'autant, c'est un peu comme notre contrat de gestion. Dans notre contrat de gestion, il est mis qu'on doit faire des rencontres citoyennes. ça fait partie des dépenses de subsides qu'on doit faire et donc moi j'ai pas de soucis avec le fait que il y a une volonté la volonté politique de faire de la participation citoyenne elle vient de notre subside s'il n'y avait pas de volonté politique de faire de la participation citoyenne on n'aurait pas de subside tout simplement maintenant la méthode de travail la méthode en interne pour garder la main sur les décisions c'est un peu plus touchy quoi

Mémorant

Donc il y a quand même une forme de volonté politique dans le sens où si effectivement il n'y en avait pas, vous n'auriez pas d'argent.

Laura

On n'existerait pas en fait. La partie participation citoyenne de la MPA n'existerait pas.

Mémorant

Vous parliez du comité de pilotage et du comité d'accompagnement. Dans le comité de pilotage, il y avait qui exactement ?

Laura

Du coup, nous et le cabinet de Babette-Gendre.

Mémorant

[00:56:11 - 00:56:17] Et dans le comité d'accompagnement, c'était des experts ou ce genre de choses ?

Laura

Dans le comité d'accompagnement, on avait deux membres du SPOE, du service de Wallonie de participation citoyenne. On avait Isabelle Dresse qui travaille au G1000. Je ne sais pas si ça te va un peu. Elle est membre du comité d'accompagnement. Et alors, on avait un doctorant de l'ULB, Sacha Rengoni, qui fait actuellement une thèse sur la participation citoyenne et ce genre de dispositifs. Et je pense que c'est tout. et périfria faisaient bien évidemment partie du comité de pilotage et du comité d'accompagnement. Quand je dis nous, c'est nous et périphéria, puisque nous étions les bras logistiques. C'est de ça que je veux parler.

Mémorant

Si vous deviez demain recréer un nouveau dispositif, une nouvelle assemblée citoyenne, qu'est-ce que vous feriez différemment, hormis le fait d'avoir plus de temps et de traduire un courrier, ce genre de choses, vous feriez quoi en plus ?

Laura

Alors là, très bonne question. Réfléchir en dehors du courrier et en dehors de... Je pense que du coup, on aurait peut-être prévu des animations un peu différentes. Je n'ai pas la solution toute faite, je n'y ai pas encore bien réfléchi, mais c'est vrai que cette histoire où les gens se sont sentis appropriés d'un projet, ça nous a quand même un petit peu chiffonné. On n'avait pas l'impression que les animations qu'on faisait allaient... Autant pour les gens, leur permettre de s'approprier un seul projet et qu'ils allaient après refuser de vouloir travailler sur les autres. Ça c'est une première chose. Je crois que ce que je changerais aussi, c'est la transparence. Mais ça, ce n'est pas dépendant de nous. Mais ce qui a beaucoup manqué dans cette assemblée citoyenne, c'est une transparence de budget. les gens se sont sentis en gros les gens ont eu envie de savoir quel budget il y avait pour réaliser des projets pour proposer des projets qui ne tomberaient pas à l'eau qu'on leur dise c'est trop grand on n'a pas le budget parce qu'en plus on est dans une période économique qui est un peu compliquée et donc les gens en ont tout à fait conscience que les villes sont toutes à serrage sur certains budgets politiques et donc voilà et c'est vrai que la réponse des cabinets a été pas trop de budget mais pas trop peu non plus vous pouvez quand

même prévoir des gros projets mais c'est quoi ? C'est subjectif, c'est flou donc les gens se sont quand même sentis un peu perdus à ce niveau-là donc je crois que je mettrais vraiment beaucoup plus l'accent sur peut-être un budget concret ou des critères plus précis de projets qui peuvent rentrer dans ce que la ville peut faire encore même si on avait déjà mis pas mal mais voilà et ce que moi je changerais c'est parfois quand même l'implication de certains cabinets je sais que ça s'est pas très bien perçu qu'on dise ça au niveau de la ville mais en gros la dernière date nous on pensait vraiment et sincèrement qu'il y allait avoir un représentant de chaque cabinet concerné pour donner des réponses aux gens. Ils avaient évalué les projets pour voir s'il y avait besoin de précision ou quelle réponse ils allaient pouvoir y apporter. Il n'y a eu que notre cabinet d'échevine de tutelle qui est venu en faisant la réponse au nom de tous les cabinets. Les gens se sont déplacés 5 dimanches. Ils ont consacré du temps. Je pense que pour les valoriser et pour montrer que ce qu'ils ont fait a de l'importance, même si dans les faits, ça en a, parce qu'il y a quand même eu des réponses qui ont été très concrètes et il y a quand même eu des projets qui ont été lancés à la suite de ça. Il faut que les cabinets se montrent et viennent à leur rencontre et disent... ce qu'ils ont pensé de leur projet en bien ou en mal ou en faisable, pas faisable mais là ça n'a pas été le cas et je pense que ça vraiment à un moment donné il faut dans une assemblée citoyenne qu'il y ait ce retour de temps consacré de la part du politique qui équivaut au temps consacré d'un citoyen donc

Mémorant

Et en termes de communication, ce genre de choses vis-à-vis cette fois-ci de toute la population et pas seulement à l'interne, vous diriez que ça a bien fonctionné à ce niveau-là ?

Laura

] Pour les invitations ?

Mémorant

Sur le fait tout simplement qu'une assemblée citoyenne était en cours et existait.

Laura

Oui, alors on a voulu de nouveau jouer transparent, donc tous les échevins et les conseillers communaux étaient les bienvenus en tant qu'observateurs, donc ils signaient une charte comme quoi ils n'avaient pas le droit d'influencer les groupes de travail, etc. Et je pense qu'ils avaient le droit de participer qu'aux séances plénières et pas aux petits groupes, je pense, dans ma mémoire de nouveau il y en a très peu qui sont venus voir donc on a vraiment voulu jouer la transparence parce que même eux c'est un vecteur de communication nous on a essayé de communiquer au maximum sur le fait qu'il y avait une assemblée citoyenne en cours Je n'ai pas de visuel sur l'impact que ça a eu, que ce soit en termes d'images ou en termes de nombre de

personnes touchées par ces communications. Moi, je n'ai pas de visuel direct.] C'est vrai que je n'ai pas demandé à ma collègue Laurie les statistiques des publications, etc., mais en tout cas je sais qu'il y en a certains qui en ont entendu parler de cette assemblée citoyenne via les réseaux donc je pense qu'on a quand même touché du monde mais en tout cas je pense qu'en termes d'image Tant qu'il n'y aura rien de concret qui ne sera pas sorti de terre de par les projets qui sont proposés par le politique, l'image ne sera pas bonne de ce type de dispositif. Les gens veulent du concret. Les gens en ont marre de se sentir exploités en termes même parfois d'écoute, parce qu'on a aussi ça comme impression, c'est « oui, on nous demande notre avis et puis il n'y a rien qui se passe ». Nous, on perd notre temps. Quand je parle d'exploitation du temps, c'est vraiment ça. Ils ont l'impression qu'on exploite le temps des citoyens pour avoir une bonne image, mais qu'il n'y a rien de concret qui sort. Si on veut une bonne image de ce genre de dispositif, Il faut montrer qu'il y a quelque chose de concret qui sort, même si ce n'est pas une réponse négative, parce qu'il y a certaines décisions politiques qui sont prises avec des.. Comment je vais dire ? Où c'est tout à fait légitime que les projets des citoyens ou certains projets n'aboutissent pas, parce qu'il y a des incohérences, parce que parfois ce n'est pas toujours faisable en termes de budget et tout. Mais tant qu'on n'est pas transparent et qu'on n'explique pas aux gens pourquoi ce n'est pas faisable, en fait... Les gens restent dans le discours Yaka Faucon et ça les bloque un peu là-dedans aussi. Donc il faut vraiment que nous, on met l'accent chez notre cabinet sur l'importance du retour qui va être fait pour que l'image soit bonne.

Mémorant

Est-ce que vous pensez qu'on a couvert tous les aspects de la non-participation ou est-ce qu'il y a un élément en plus que vous souhaiteriez aborder ?

Laura

Non, là comme ça, j'ai déjà beaucoup parlé. J'ai déjà vraiment beaucoup parlé. Mais non, là comme ça, il n'y a rien qui me vient en tout cas. Mais voilà, si tu as des questions qui te viennent après ou si j'ai des éléments qui me reviennent, je t'enverrai un petit mail avec les infos auxquelles je pense. Du coup, je vais regarder pour t'envoyer le courrier d'invitation.

Mémorant

Et est-ce qu'il y a eu un... une feuille de route, un roadbook qui a été publié, qui était accessible à tous, à tout public, lors de la conférence de presse, qui explique exactement ce que c'est l'Assemblée citoyenne et tout, ça je peux te le communiquer aussi sans aucun souci. Est-ce que vous avez eu des comptes rendus écrits de chaque séance ou pas ?

Laura

Oui, ça je peux aussi te les envoyer, oui.

Mémorant

Je pense que j'ai tout ce qu'il me faut.] Merci bien.

Laura

Avec grand plaisir.

